Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8470879
Centre d'intérêt: 875

Vaillancourt, Lili.

La reconnaissance des acquis expérientiels en techniques infirmières au Cégep de St-Félicien : rapport de recherche. 1, Compte rendu des démarches préliminaires conduisant à un processus d'évaluation des acquis expérientiels / Lili Vaillancourt ; [pour le] Cégep de St-Félicien . -- Saint-Félicien : Le Collège ; [Québec] : Direction générale de l'éducation des adultes : Direction générale de l'enseignement collégial, 1984.
171, [109] p. ; 28 cm.

Code: 99-8049. Comprend des bibliogr. Comprend des filmographies.

ISBN 2-550-07304-5

Descripteur(s): *Techniques biologiques *Reconnaissance des acquis *Equivalence *Expérience *Etudiant adulte *Education des adultes *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Canada *Etats-Unis

Identificateur(s) de sujet: *Techniques infirmières *Infirmière auxiliaire

Le rapport rend compte de l'évolution d'un projet qui, à ses débuts, visait à satisfaire les besoins en formation des infirmières auxiliaires dans le cadre des services d'éducation aux adultes. Assez rapidement, la question de la reconnaissance des acquis expérientiels s'est posée et a entraîné une entreprise de réflexion et de mise en cause de la formation traditionnelle des adultes dans le domaine. C'est à un historique de cette entreprise qu'est consacré le volume.

Un premier chapitre décrit la situation des infirmières auxiliaires qui, jouissant d'une grande expérience de travail, désireraient recevoir une formation professionnelle qui tiendrait compte de leurs acquis professionnels; il y est également question de la réaction des établissements hospitaliers à ce besoin. Suit un exposé de la mise sur pied d'un projet d'adaptation du programme 180.00 (techniques infirmières), de la création d'un comité aviseur provincial et de l'émergence de la notion de reconnaissance des acquis expérientiels. Le troisième chapitre porte sur l'expérience nord-américaine en reconnaissance des acquis et particulièrement sur les instruments de mesure adaptés au domaine des soins infirmiers. Enfin, les orientations générales de l'application de la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels dans le programme 180.00 sont esquissées.

Type de document: r
Financement: Bénéficiaire - Collège de St-Félicien
Organisme(s) source(s) - MEQ-DGEC
Programme(s) de subvention - Analyse institutionnelle

EDUQ 8470879

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES AU CÉGEP DE ST-FÉLICIEN

CEGEP
de St-Félicien

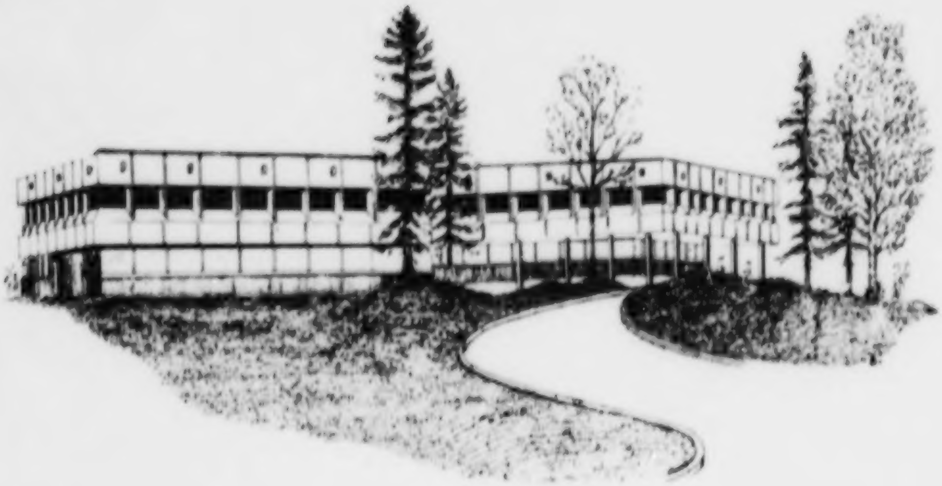

RAPPORT DE RECHERCHE # 1.

Compte-rendu des démarches préliminaires conduisant à un processus d'évaluation des acquis expérientiels

Lili Vaillancourt
Conseillère pédagogique

Publié par le CEGEP DE ST-FELICIEN
en collaboration avec
La Direction Générale de l'Education des Adultes
et la Direction Générale de l'Enseignement Collégial
Ministère de l'Education

MARS 1984

CD-99-8049

EDUQ 8470879

Dépôt légal – 2e trimestre 1984
ISBN 2-550-07304-5

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPERIENTIELS EN TECHNIQUES INFIRMIERES AU CEGEP DE ST-FELICIEN.

RAPPORT DE RECHERCHE #1.

Compte rendu des démarches préliminaires conduisant à un processus d'évaluation des acquis expérientiels

Lili Vaillancourt
Conseillère pédagogique
Cégep St-Félicien.

Publié par le CEGEP DE ST-FELICIEN
en collaboration avec
La Direction Générale de l'Education des Adultes
et la Direction Générale de l'Enseignement Collégial
Ministère de l'Education

MARS 1984

Adresse: Cégep de St-Félicien
C.P. 5000
1105, Boul. Hamel
St-Félicien
Comté Roberval
Québec
G0W 2N0
Tél.: 418-679-5414

COPYRIGHT @ Cégep de St-Félicien, 1984
Tous droits réservés.

Dépôt légal: ISBN 2-550-07304-5
Bibliothèque Nationale du Québec

Dédicacé à tous ceux et celles qui croient que l'expérience peut être une situation privilégiée d'apprentissage et de qualification, et de ce fait, travaillent pour que celle-ci soit reconnue et transférable en termes de crédits/cours dans notre système scolaire actuel.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier M. André Beaudet, responsable de la Reconnaissance à la Direction Générale de l'Education des Adultes et, M. Nelson Nadeau responsable à la Direction Générale de l'Enseignement Collégial qui, depuis le début de notre expérimentation, ont su apporter un soutien et une contribution régulière, tant au niveau de la consultation que de l'information.

Nous sommes reconnaissants à l'Ordre des infirmièrs et infirmières du Québec pour l'intérêt qu'il a manifesté envers notre expérience, et les apports positifs de ses représentants à notre démarche.

Nous nous devons de souligner la coopération de plusieurs Centres hospitaliers et centres d'accueil sans laquelle ce projet n'aurait pu se réaliser.

Nous savons gré à M. Jocelyn Audet, directeur des services éducatifs, M. Jean-Pierre Bhérer, coordonnateur du service d'éducation aux adultes et M. Robert Dumais, directeur-adjoint à la formation professionnelle, d'avoir supporté cette expérience de ses débuts jusqu'à la fin, et ce, malgré les grandes difficultés rencontrées.

Nous ne saurions passer sous silence le travail remarquable accompli par les membres du département de soins infirmiers du Collège, tant au niveau de la recherche que de la formation; leurs grandes qualités pédagogiques alliées aux plus hauts "standards" professionnels ont été d'un apport inestimable.

Nous incluons dans nos remerciements les trente infirmières auxiliaires qui, par leur détermination, ont favorisé l'expérimentation concrète d'une démarche de reconnaissance des acquis expérientiels en techniques infirmières.

Nous voulons remercier tout particulièrement Mme Carrie B. Lenburg, Coordinator, Regents External Degrees in Nursing, The University of the State of New York, Albany, New York, qui a fourni une collaboration précieuse tant par l'abondance de la documentation que la qualité de l'information.

Nous remercions enfin les personnes et organismes qui ont gracieusement permis l'utilisation d'une partie de leurs travaux.

Lili Vaillancourt

SOMMAIRE

Ce rapport de recherche se veut principalement le reflet de toute la période antérieure à l'application de la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels. Plus spécifiquement, il présente et analyse tous les événements qui ont contribué et/ou favorisé l'émergence de la notion de reconnaissance des acquis expérientiels dans une technique professionnelle d'une part, et la mise en place des bases pour l'application d'une démarche de reconnaissance d'autre part.

Ce document se divise en quatre chapitres:

1) La description de la situation des infirmières auxiliaires avec une grande expérience de travail, désirant recevoir une formation professionnelle reconnaissant leurs "acquis d'expérience" ainsi que la réaction des institutions hospitalières à ce "besoin";
2) La mise en place de la recherche pour "adapter le programme 180.00 aux besoins réels des infirmières auxiliaires", la création d'un comité aviseur provincial sur notre expérimentation et l'émergence de la notion de "reconnaisse des acquis expérientiels";
3) La cueillette des informations sur l'expérience américaine en reconnaissance des acquis et plus particulièrement les instruments de mesure en soins infirmiers;
4) Les orientations générales de l'application de la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels dans le programme 180.00.

Malgré le soin que nous avons apporté à bien cerner les étapes déterminantes quant à l'orientation de notre démarche de reconnaissance des acquis expérientiels, celle-ci se déterminera concrètement lors de son application, principalement dans les cours de soins infirmiers (180-101 à 180-601).

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

TABLE DES MATIERES

Introduction.. p. 1

CHAPITRE PREMIER - La reconnaissance des infirmières auxiliaires du territoire desservi par le cégep de Saint-Félicien.

1.1 Les demandes de formation depuis 1977.............. p. 3

1.2 Les possibilités de formation professionnelle pour l'infirmière auxiliaire........................ p. 4

1.3 Le portrait global des centres hospitaliers où se retrouvent des infirmières auxiliaires........... p. 6

1.4 Les besoins de formation professionnelle............ p. 8

1.4.1 Les séances d'information sur les différents programmes de formation........................ p. 8

1.4.2 Les principaux intervenants en milieu hospitalier.. p. 10

1.4.3 Les besoins "internes" de formation en milieu hospitalier.................................. p. 12

1.4.4 Le processus de collaboration avec les intervenants en milieu hospitalier.................. p. 13

1.4.5 La réception officielle des demandes de formation professionnelle......................... p. 14

CHAPITRE DEUX - Un programme de formation professionnelle "adapté" aux besoins réels des infirmières auxiliaires

2.1 Le rôle des différents intervenants dans le choix d'un programme de formation...................... p. 16

2.2 Les demandes d'autorisation de programmes.......... p. 22

2.3 Le projet de programme 180.00....................... p. 24

2.3.1 Le mandat de la Direction Générale de l'Enseignement Collégial (D.G.E.C.)................. p. 24

2.3.2 La mise en place des équipes de recherche..... p. 25

2.3.3 La méthodologie de recherche................. p. 25

2.3.4 Les résultats de recherche de l'équipe de sélection.. p. 27

2.3.5 Les résultats de recherche de l'équipe du contenu du programme 180.00...................... p. 45

2.3.6 Les résultats de recherche de l'équipe de français...................................... p. 73

2.3.7 Les résultats de recherche de l'équipe de philosophie..................................... p. 75

2.4 L'émergence de la notion générale "d'acquis expérientiels"..................................... p. 76

2.4.1 La réaction de l'O.I.I.Q. au projet de programme... p. 76

2.4.2 La recherche de solutions de rechange......... p. 78

2.4.3 Le deuxième mandat de la D.G.E.C............... p. 79

2.4.4 La formation d'un comité aviseur.............. p. 82

2.5 Le début de la formation........................ p. 84

2.5.1 L'organisation de l'enseignement.............. p. 84

2.5.2 L'encadrement des étudiantes.................. p. 85

2.5.3 La formation andragogique des formateurs...... p. 85

2.5.4 La "collaboration" des différents départements.................................... p. 86

2.5.5 La libération des étudiants par leur centre hospitalier................................ p. 87

2.5.6 Le comité aviseur: sa création................ p. 90

CHAPITRE TROIS - L'expérience américaine et canadienne sur la reconnaissance des acquis expérientiels en soins infirmiers

3.1 L'élaboration d'une bibliographie sélective des expériences existants en reconnaissance des acquis expérientiels en soins infirmiers.................. p. 93

3.1.1 La méthodologie de recherche.................. p. 94

3.1.2 L'inventaire des articles et thèses publiés sur le sujet.................................. p. 95

3.2 L'inventaire et le répertoire de tous les outils pertinents à notre recherche......................... p. 97

3.2.1 La sélection des documents jugés opportuns en regard des outils d'évaluation................ p. 97

3.2.2 La mission au "Regents external degrees in nursing" à l'Université of the State of New-York (R.E.X.)...................................... p. 97

3.2.3 La vérification de ce qui se fait actuellement au Québec et au Canada en reconnaissance des acquis expérientiels.......................... p. 100

3.3 Un essai de compréhension de la littérature répertoriée, pour mieux situer la démarche américaine...... p. 107

3.3.1 L'explication des deux notions................ p. 108

3.3.2 Un bref historique............................ p. 109

3.3.3 Deux institutions retenues pour notre recherche.. p. 110

3.4 Un essai de compréhension de deux modèles en reconnaissance des acquis.......................... p. 114

3.4.1 Le modèle CAEL.............................. p. 114

3.4.2 Le modèle Porte-folio........................ p. 131

3.5 Le modèle de développement CAEL.......................... p. 136

3.5.1 Les subventions pour l'implantation de CAEL dans notre Cégep.......................... p. 137

3.5.2 Le financement de la démarche globale.......... p. 138

CHAPITRE QUATRE - L'application de la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels au cégep de Saint-Félicien

4.1 La conception d'une démarche de reconnaissance des acquis expérientiels au cégep de Saint-Félicien..... p. 141

4.1.1 Les buts.. p. 141

4.1.2 Les orientations................................ p. 141

4.1.3 Quelques questions relatives à l'établissement d'une telle démarche.................... p. 143

4.1.4 Les questions à se poser........................ p. 144

4.2 L'application de notre démarche de reconnaissance des acquis expérientiels.............................. p. 146

4.2.1 L'implication du Cégep.......................... p. 146

4.2.2 Les 10 étapes de recherche pour appliquer la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels dans les 6 cours de soins infirmiers (180-101 à 180-601)........................ p. 147

4.2.3 Les mandats...................................... p. 148

4.2.4 Les objectifs généraux et spécifiques de chacune des étapes de la démarche................ p. 152

CONCLUSION.. p. 165

ANNEXES

1. Description du programme Techniques Infirmières 180.00

2. Description du programme Techniques Infirmières 180.21

3. Description du programme Techniques Infirmières 180.51

4. Demande d'autorisation du programme 180.21

5. Plan de travail de l'équipe de sélection

6. Plan de travail de l'équipe du contenu

7. Contenu des 4 cours de français sélectionnés

8. Plan de travail de l'équipe de philosophie

9. Contenu des 4 cours de philosophie

10. Session de formation en andragogie

11. Caractéristiques de l'étudiant adulte

12. Evaluation du stage

13. Procès-verbal de la lière réunion du comité aviseur

14. Devis provisoire des hypothèses de reconnaissance des acquis expérientiels, cours 180-101 à 180-601

15. Références supplémentaires

BIBLIOGRAPHIE.. p. 171

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE DEUX - Un programme de formation professionnelle "adapté" aux besoins réels des infirmières auxiliaires

Tableau I- Distribution des candidates intéressées au programme 180.00 par secteur géographie p. 39

Tableau II - Profil des 63 candidates admissibles par secteur géographique p. 42

Tableau III - Caractéristiques des 63 candidates admissibles au programme 180.00 p. 43

Tableau IV - Grille des cours du programme 180.00 p. 52

Tableau V - Devis provisoire de la pondération comparée p. 63

CHAPITRE TROIS - L'expérience américaine et canadienne sur la reconnaissance des acquis expérientiels en soins infirmiers

Tableau VI - Deux thèmes de la littérature américaine p. 113

Tableau VII - Dix étapes pour la reconnaissance de l'expérience de travail: Modèle CAEL p. 115

LISTE DES EXEMPLES

CHAPITRE DEUX - Un programme de formation professionnelle "adapté" aux besoins réels des infirmières auxiliaires

Exemple 1. Fiche d'étude de dossier

Exemple 2. Fiche de renseignements généraux

Exemple 3. Déroulement de l'entrevue

Exemple 4. Questions ouvertes de l'entrevue

Exemple 5. Cotation de l'entrevue

Exemple 6. Fiche de disponibilité

Exemple 7. Grille des critères de sélection

Exemple 8. Cinq hypothèses d'aménagement

Exemple 9. Modèle de la session I

CHAPITRE QUATRE - L'application de la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels au cégep de Saint-Félicien

Exemple 10. Modèle du plan de travail spécifique

Exemple 11. Modèle du manuel-guide

[illegible]

[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

INTRODUCTION

Le présent rapport se situe davantage dans l'approche du compte rendu que dans celui d'une étude ou d'une analyse exhaustive sur les acquis expérientiels. Notre projet, à ses débuts, visait, dans le cadre du Service de l'éducation des adultes, à satisfaire les besoins en formation des infirmières auxiliaires. Nos premières démarches, (analyse des besoins, formulation du programme de formation, planification de l'organisation de l'enseignement) se sont déroulées selon le processus traditionnel, appliqué en éducation aux adultes. Toutefois, très tôt, par intuition et par souci de respecter la réalité, nous avons tenté d'incorporer les acquis d'expérience au programme de formation. La pauvreté des outils dont nous disposions mettait davantage en relief le danger de l'arbitraire. Le contact avec les expériences américaines et particulièrement celles du Regents External Degrees in Nursing, Albany, New York (pensée structurée, méthodologie rigoureuse, résultats indiscutables) nous a permis d'approfondir et d'enrichir notre démarche tout en lui conservant l'encadrement général initial.

Ce travail est donc en quelque sorte l'histoire d'une expérience racontée plutôt qu'interprétée, chronologique dans sa trame principale, mais évolutive dans sa rhétorique, sa conception et sa réalisation. L'ensemble des travaux qui a été incorporé à ce rapport n'a de signification que dans cette optique.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CHAPITRE PREMIER

La situation des infirmières auxiliaires du territoire desservi par le cégep de Saint-Félicien

Avant d'aborder un thème comme la "reconnaissance des acquis expérientiels", nous croyons nécessaire de bien placer le lecteur dans notre "réalité concrète régionale". Cette réalité couvre aussi bien la spécificité de la clientère avec laquelle nous aurons à vivre notre expérimentation, que le milieu dans lequel celle-ci travaille. Ce sont les besoins exprimés par cette clientèle qui sont la base de notre démarche de "reconnaissance des acquis expérientiels" et ce sont les différents intervenants qui faciliteront l'application de cette démarche.

1.1 Les demandes de formation depuis 1977

Les demandes de formation professionnelle pour des auxiliaires parviennent au Service de l'Education des Adultes de notre Cégep dès 1977. Désirant un programme de recyclage tel le 180.51 (programme de 52 semaines intensives) offert à Québec à temps plein, ou un programme à temps partiel, tel le 180.21 donné à Chicoutimi, les auxiliaires manifestent une détermination non équivoque à vouloir recevoir une formation professionnelle qui les autorisera à passer les examens de l'Ordre des Infirmiers et Infirmières du Québec (O.I.I.Q.).

Il ressort toutefois des études effectuées par le Cégep, et après consultation avec les représentants des hôpitaux, qu'une auxiliaire de Dolbeau, Roberval ou Chibougamau n'est pas intéressée à laisser sa famille ou son emploi, pour déménager à Chicoutimi ou Québec et y suivre un programme de recyclage ou d'actualisation.

Le Cégep offre le programme 180.00, à temps plein pendant trois ans, mais ce programme s'adresse surtout aux jeunes de 16-18 ans, et ne répond pas aux besoins particuliers des infirmières auxiliaires adultes.

C'est avec cette toile de fond que, en 1980, le Service de l'Education des Adultes a cherché à répondre prioritairement aux besoins identifiés dans le secteur de la santé et, particulièrement, ceux des auxiliaires.

1.2 Les possibilités de formation professionnelle pour l'infirmière auxiliaire.

La situation n'a guère changé en 1980 et les programmes de formation existants sont demeurés à peu de chose près les mêmes:

180.00(1): programme de trois ans, à temps plein, de niveau collégial, accessible à tout individu qui satisfait aux préalables exigés;

180.21(2): programme variant entre deux et trois ans, (à temps partiel), de niveau collégial, accessible à toute infirmière auxiliaire de formation secondaire (polyvalente) et possédant une expé-

(1) Pour plus d'informations on peut référer à l'annexe 1.
(2) Pour plus d'informations on peut référer à l'annexe 2.

rience d'au moins deux ans comme auxiliaire dans le domaine des soins: le programme est contingenté à 30 étudiantes par Collège et une seule admission par année est autorisée.

180.51(3): programme qui s'est terminé au cours de l'année 76.

Le programme 180.21, était en phase d'expérimentation pour cinq ans, et a débuté en septembre 1977. Quatre Collèges sont donc désignés pour implanter ce nouveau programme:

- Le Collège de Limoilou (septembre 1978);
- Le Collège de Chicoutimi;
- Le Collège de Sherbrooke;
- Le Collège de Bois-de-Boulogne.

Cependant les étudiants de notre territoire se retouvent devant un problème d'accessibilité en regard du programme 180.21 attribué au Cégep de Chicoutimi: la distance à parcourir est en moyenne de 129 Km de St-Félicien et de 356 Km de Chibougamau... Ceux ou celles qui pourraient être admissibles peuvent difficilement se prévaloir de la formation.

Le collège de Saint-Félicien offre bien le programme 180.00 à temps plein et est accessible en termes de distance. Il faut toutefois reconnaître que l'infirmière auxiliaire ne peut abandonner son emploi pendant une période aussi longue, et ce, pour des raisons principalement financières.

En effet, en plus de se percevoir comme "un travailleur subordonné, sans statut et sans grande chance de promotion vers le statut professionnel d'infirmier(ère) autorisé(e)", (4).

(3) Pour plus d'informations, on peut référer à l'annexe 3.
(4) Consensus d'un groupe d'infirmiers(ères) auxiliaires lors d'une réunion le 31 mars 1980, Hôtel-Dieu de Roberval.

celui-ci ou celle-ci en tant qu'adulte, est soumis à des contraintes familiales, sociales et financières importantes.

Le programme 180.21, par contre, semble plus près des besoins réels de cette clientèle:

- programme à temps partiel;
- programme reconnaissant une certaine expérience (diminution des pondérations pour certains cours par rapport au programme (180.00);
- clientèle homogène (infirmière auxiliaire avec 2 ans d'expérience).

Les seuls désavantages d'importance sont l'éloignement et l'aspect sélectif de l'admissibilité au programme, soit: une clientèle de "formation polyvalente" (secondaire) excluant celle dite de "formation traditionnelle" où l'enseignement était surtout dispensé dans les hôpitaux.

1.3 Le portrait global des centres hospitaliers où se retrouvent des infirmières auxiliaires.

Pour les besoins de notre dossier, nous avons divisé notre territoire en trois secteurs: le secteur de Dolbeau couvrant toutes les municipalités de Notre-Dame de la Doré jusqu'à Roberval, le secteur de Roberval couvrant toutes les municipalités jusqu'à Métabetchouan et, enfin, le secteur de Chibougamau incluant Chapais. Les centres hospitaliers sont nombreux et les plus importants sont les hôpitaux de Dolbeau, Roberval et Chibougamau, le Centre Psychiatrique de Roberval, les centres médicaux, les centres pour personnes âgées et les C.L.S.C. (Centres locaux des Services Communautaires). Toutes ces institutions ont à leur emploi ues infirmières auxiliaires.

Dès nos premières rencontres avec le directeur du personnel, le coordonnateur à la formation ou la directrice des Soins Infirmiers, tous nous ont affirmé (sauf à l'hôpital de Chibougamau) que la formation de leurs auxiliaires n'était pas un "besoin du milieu", laissant entendre davantage par cette expression un "besoin de leur institution". En effet, à cette période, il n'y avait pas pénurie d'infirmières ni d'auxiliaires dans les centres hospitaliers. La demande de formation venait exclusivement des employés et non des employeurs. Lors de nos premières rencontres, il apparaissait évident que notre démarche n'entrait pas dans la planification de formation de ces institutions, ni à court, moyen ou long terme. Bien plus, certaines se sont montrées réfractaires au départ mais disposées à accorder une oreille attentive aux besoins de leurs auxiliaires. D'autres se disaient prêtes à favoriser une démarche de formation en autant que l'implication de l'institution soit uniquement d'ordre organisationnel (réaménagement des horaires), enfin, la plupart après avoir assisté à des séances d'information régulières données par le Cégep de St-Félicien et après avoir consulté les responsables des différents paliers de décisions concernés, ont consenti à des revisions de leur plan de formation du personnel.

Il est certain que la collaboration régulière n'est pas immédiate et demande une concertation assidue des différents intervenants.

A l'hôpital de Chibougamau, la situation est différente. En effet, l'éloignement (232 kilomètres de St-Félicien) est un facteur majeur qui pourrait jouer en faveur de la formation

des auxiliaires. Le Cégep de St-Félicien offre la possibilité de dispenser les cours à Chibougamau tout en engageant le plus possible des personnes-ressources du milieu, sachant qu'il est vital pour cette institution de réduire le taux de roulement des infirmiers(ères) autorisés(es), qui souvent, après quelques années de travail à Chibougamau, ne visent qu'à retourner dans les grands centres. Il s'avère donc que la formation des auxiliaires favoriserait le maintien d'un personnel régulier, personnel déjà estimé sur le plan professionnel. Mais, comme nous pourrons le décrire plus loin, il sera difficile, voire impossible, de donner la formation dans cet hôpital.

1.4 Les besoins de formation professionnelle

1.4.1 Les séances d'information sur les différents programmes de formation:

A la demande des auxiliaires dans chacun des secteurs, nous avons organisé une série de séances d'information. Pour nous assurer de pouvoir répondre techniquement à toutes les questions touchant les programmes de formation en Techniques Infirmières, nous avons demandé la collaboration de la coordonnatrice du département des Soins Infirmiers de notre Cégep. C'est ainsi que la responsable du dossier au Service de l'Education des Adultes et la coordonnatrice du département des Soins Infirmiers ont décidé aussitôt de collaborer au dossier.

Quant à l'organisation de ces réunions, généralement une auxiliaire mandatée par un groupe se chargeait de

communiquer avec nous et de veiller à l'organisation technique de ces séances d'information. Nous avons pu rencontrer au-delà de 200 auxiliaires en quelques semaines.

L'ordre du jour comprenait principalement les informations générales sur les types de programmes de formation en Techniques Infirmières (recyclage, actualisation, perfectionnement), les programmes accessibles (180.21 et 180.00), des informations sur le contenu du programme 180.21, les différentes possibilités d'aménagement de ce programme, les avenues possibles pour l'automne '81 ainsi que les modalités d'organisation des cours obligatoires, l'établissement des critères de sélection, l'organisation des cours et l'inscription.

Ce qui ressortait de façon non équivoque, et pour chacun des groupes rencontrés, c'était une préoccupation majeure de se voir reconnaître les "acquis d'expérience de travail" d'une part, et les acquis "d'expérience de vie" d'autre part. Quel que soit le programme suivi, on demandait constamment la possibilité de ne pas recommencer sa formation au tout début quand certains des participants avaient au-delà de 20 ans de travail à temps plein en milieu hospitalier...

Ainsi le programme 180.21 semble d'une certaine façon répondre aux besoins exprimés, mais seulement pour les auxiliaires de formation "polyvalente", alors que c'est justement cette clientèle qui a le moins de chance d'avoir acquis de nombreuses années d'expérience.

Quant à ceux et celles qui ont reçu une formation traditionnelle, avec l'abolition du programme 180.51, il ne reste aucun programme de formation pouvant répondre à leurs besoins et c'est cette clientèle qui se retrouve en majorité dans les groupes qui ont fait l'objet de rencontres.

La deuxième préoccupation mentionnée est la disponibilité réduite. En effet, la plupart des auxiliaires consultées travaillent à temps plein et, pour des considérations financières, ne peuvent abandonner leur travail pour retourner aux études. Pourtant, toutes se disent d'accord sur la nécessité de suivre une formation professionnelle pour devenir infirmière autorisée.

D'ailleurs elles attendent ce type de formation depuis 2, 3, 4 et même 7 ans, mais pas au prix de l'éloignement de leur famille ou de l'abandon plus ou moins temporaire de leur emploi!

Les participants demandent donc instamment au Cégep de St-Félicien de faire la demande d'autorisation pour le programme 180.21 de sorte qu'il puisse leur être accessible le plus tôt possible.

1.4.2 <u>Les principaux intervenants en milieu hospitalier</u>

Par la suite, nous avons décidé d'entreprendre la même démarche d'information auprès des institutions du milieu hospitalier. Plusieurs facteurs ont influencé notre décision:

- l'insécurité des auxiliaires quant à la réaction de leurs employeurs à une demande de formation;

- l'implication de l'employeur face à une libération potentielle de ses employés;
- la qualité de collaboration souhaitable entre les employeurs et les employés;
- la non ingérence du Cégep dans les négociations futures;
- l'accessibilité à la même information pour tous les intervenants.

Pour ce faire, il nous fallait rencontrer:

- le directeur du personnel;
- la directrice des soins infirmiers ou
- le coordonnateur à la formation.

Les deux principaux intervenants étaient habituellement la directrice des Soins Infirmiers et le coordonnateur à la formation.

Le Syndicat des infirmières auxiliaires joua, lui, un rôle plutôt effacé tout au long de la démarche et même durant les dernières négociations.

Les employées (auxiliaires) ont démontré dans toutes les étapes de la démarche une détermination farouche ainsi qu'une persévérance étonnante. Plusieurs déploraient l'inertie de leur syndicat. On a aussi mentionné une réaction positive des autres auxiliaires qui ne voulaient pas recevoir de formation mais qui se disaient prêtes à encourager leurs confrères et consoeurs de travail dans une telle démarche.

1.4.3 Les besoins "internes" de formation en milieu hospitalier

Dans le secteur de Roberval les responsables de la formation ainsi que les directeurs de personnel nous ont clairement indiqué que ce n'était pas un "besoin interne" de l'institution que de former des auxiliaires pour qu'elles deviennent des infirmières autorisées. D'autres besoins de formation jugés prioritaires avaient été identifiés dans leur programmation. Par ailleurs, tous se sont dit conscients du fait que plusieurs de leurs employés réclamaient cette formation depuis plusieurs années et que ces mêmes employés avaient démontré une grande capacité professionnelle durant leurs années de service.

On se dit prêt à collaborer en autant que l'implication organisationnelle soit limitée. On réclame au Cégep plusieurs séances d'information et des rencontres sur demande. Mais on n'est pas prêt à impliquer financièrement le centre hospitalier, considérant que les besoins identifiés ne coïncident pas avec ceux qu'elle privilégiait à "l'interne".

Dans le secteur de Dolbeau, c'est le centre hospitalier qui est plutôt concerné et, à peu de chose près, nous retrouvons la même attitude qu'à l'hôpital de Roberval. On est prudent, particulièrement en ce qui a trait aux déboursés possibles, et on propose une collaboration organisationnelle limitée. Bref on ne décourage pas les employés à poursuivre leur formation, mais on ne les encourage pas non plus.

Dans le secteur de Chibougamau, l'administration du centre hospitalier se dit prête à favoriser la formation des infirmières auxiliaires en autant qu'il n'y ait aucune implication de sa part.

Quelque soit la situation dans chacun des centres hospitaliers dans la relation employeurs-employés, le Cégep maintient son rôle de non ingérence dans la décision des auxiliaires comme groupe d'employés, ni dans les décisions administratives du centre hospitalier. Par contre, nous continuerons à jouer notre rôle de diffuser de l'information sur les programmes existants et faciliter l'organisation de la formation pour ceux et celles qui veulent s'en prévaloir, et ce, de façon individuelle ou collective.

1.4.4 Le processus de collaboration avec les intervenants en milieu hospitalier

A la demande des auxiliaires de tous les secteurs, nous avons opté pour des séances d'information régulières. Pour le personnel administratif ces mêmes séances se sont révélées nécessaires. La correspondance établie avec certains leaders des groupes d'auxiliaires a complété l'information au niveau des besoins que nous avions à satisfaire. Aucune démarche n'a été engagée auprès des syndicats. Seule la Corporation des Infirmières auxiliaires du Québec nous a demandé des clarifications sur nos intentions de formation.

1.4.5 La réception des demandes officielles de formation professionnelle

En juin 1981, le Service de l'Education des Adultes reçoit 150 demandes officielles de candidats désirant recevoir une formation professionnelle en Techniques Infirmières, (formation adaptée à leurs besoins). Le Cégep décide de mettre en place un processus de sélection parallèlement à sa demande d'autorisation du programme 180.21.

CHAPITRE DEUX

Un programme de formation professionnelle "adapté" aux besoins réels des infirmières auxiliaires

Le choix d'un programme de formation professionnelle en soins infirmiers pour les besoins d'une clientèle d'infirmières auxiliaires, ne s'est pas fait selon le cheminement standard.

En effet, non seulement les besoins de formation étaient dirigés vers une démarche de reconnaissance de certains acquis, mais plus encore, devaient respecter un programme-cadre déjà existant, et viser l'atteinte des objectifs dudit programme pour obtenir le D.E.C. (Diplôme d'études collégiales), nécessaire à la participation aux examens de l'O.I.I.Q. (l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec)

Suite au mandat de la D.G.E.C. (Direction générale de l'enseignement collégial), nous avons élaboré un "projet de programme" d'où commençait à émerger la notion d'acquis expérientiels.

Nous en sommes vite arrivés, avec les intervenants majeurs dans le dossier, à privilégier le programme 180.00 pouvant être aménagé et adapté, selon nos expertises, en cinq possibilités d'adaptation.

Les cours de formation débuteront en janvier 1982, et il y aura parallèlement la mise sur pied du comité aviseur.

Ce chapitre reste pertinent pour notre lecteur, uniquement dans la perspective d'une compréhension chronologique des événements

qui ont mené à la mise en place d'une démarche de reconnaissance des acquis. En ce sens, le travail les premières équipes de recherche, les résultats obtenus, les convictions andragogiques exprimées, les obstacles rencontrés ainsi que le rôle du comité aviseur nous aideront à mieux saisir les orientations des chapitres 3 et 4.

Les annexes, exemples et travaux viennent "imager" et supporter notre travail local, autant au niveau des outils que nous avons développés que ceux que nous avons utilisés. Ceux-ci restent quand même très simples et nous ne pouvons présumer de leur utilité ultérieure pour notre lecteur.

2.1 <u>Le rôle des principaux intervenants dans le choix d'un programme de formation:</u>

a) D.G.E.C. (Direction générale de l'enseignement collégial):
Nous retrouvons dans les règlements touchant le "Code de professions", le règlement #184 qui se lit comme suit:(5)

> Le gouvernement, après consultation de l'Office, du Conseil des universités, des établissements d'enseignement et de la corporation intéressée, peut par règlement:
>
> a) déterminer les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement qu'il indique qui donnent ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
>
> b) fixer les modalités de la collaboration de la corporation avec les autorités des établissements d'enseignement du Québec visés au paragraphe a, notamment dans l'élaboration des programmes d'études conduisant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste et dans la préparation des examens ou autres mécanismes d'évaluation des personnes effectuant ses études.

(5) Code des professions, novembre 1978, c-26/47

Les règlements visés au présent article doivent être publiés dans la Gazette officielle du Québec trente jours avant leur adoption et ils entrent en vigueur le jour d'une semblable publication d'un avis de cette adoption, accompagné, dans le cas où ils ont été modifiés lors de cette adoption, du texte des modifications ainsi apportées ou du texte de ces règlements tels qu'ils ont été adoptés.

Plus spécifiquement nous retrouvons la définition des responsabilités suivantes:

"Le Service des programmes de la Direction générale de l'enseignement collégial a la responsabilité d'élaborer, de reviser, de faire expérimenter, d'évaluer et d'approuver les programmes de formation. Il le fait en fonction des besoins de formation générale et professionnelle des élèves et en fonction des besoins et des exigences du milieu québécois."

Il importe de distinguer "l'approbation" des programmes de leur "autorisation". "L'approbation" est un acte par lequel le ministre de l'Education autorise l'enseignement d'un programme dans le réseau collégial et le rend officiel. Les demandes d'approbation sont acheminées au Service des programmes. Quant à "l'autorisation", c'est un droit accordé par le ministre de l'Education à un ou à des collègues de dispenser un programme d'études. Les demandes d'autorisation sont acheminées au Service de la recherche et du développement."(6)

(6) Québec, (Province) Ministère de l'Education, Direction générale de l'enseignement collégial, Direction des affaires éducatives, Guide de la coordination, ISBN 2550-06157-8, Québec, Gouvernement du Québec, août 1983, p. 3

Pour ce qui a trait aux demandes d'autorisation de spécialités professionnelles (pour 1983-1984), elles font l'objet d'une consultation interne auprès des directions de la Direction générale de l'enseignement collégial ainsi que d'une consultation parallèlement menée auprès des ministères ou organismes directement concernés par le développement de certaines spécialités professionnelles.

(...) Les critères qui sous-tendent la position du ministère sont les suivants:
- les besoins quantitatifs en main d'oeuvre;
- les données sur le placement des sortants;
- l'articulation aux politiques gouvernementales;
- l'état de développement de l'enseignement professionnel dans chaque collège;
- la complémentarité des collèges;
- l'accessibilité.(7)

b) O.I.I.Q. (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec): Nous savons qu'au Québec, il existe actuellement trente-neuf (39) corporations professionnelles. L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec est la corporation qui, avec ses quarante-cinq mille (45,000) infirmières et infirmiers, constitue la plus importante corporation professionnelle.

Les trente-neuf (39) corporations professionnelles doivent se soumettre au Code des professions qui établit des procédures et des règles dans le but d'assurer la protection du public.(8)

---

(7) Québec, (Province), ministère de l'Education, Direction générale de l'enseignement collégial, Service de la recherche et du développement, <u>Le développement de l'enseignement professionnel dans le réseau des Cégeps</u>, ISBN 3-550-05846-1, Québec, Gouvernement du Québec, décembre 1982, p. 5

(8) Consultation du document: <u>L'organisation professionnelle</u>, Ordre des Infirmières et infirmiers du Québec, p.p. 7 et 8.

Dans son document "l'organisation professionnelle, la corporation décrit sa raison d'être:

"L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec c'est quelque quarante-cinq mille (45,000) membres qui partagent les mêmes préoccupations professionnelles. L'Ordre a comme objectif d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres. La protection du public est une responsabilité collective et individuelle assumée par les membres, selon un principe d'auto-gestion par lequel des mécanismes sont développés de façon à contrôler la compétence des membres et favoriser la promotion de la profession."(9)

Voici un tableau explicatif du rôle de la corporation:

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, c'est quoi ? (10)

BUREAU

Obligations légales

- Immatriculation des étudiants en soins infirmiers
- Reconnaissance d'équivalence des diplômés
- Délivrance des permis
- Discipline professionnelle
- Inspection professionnelle
- Stages de perfectionnement
- Confection, mise à jour et publication du tableau
- Confection et publication du rapport annuel
- Assemblée générale annuelle
- Adoption et application des règlements

Obligations professionnelles

- Programme de perfectionnement professionnel (congrès, journées éducatives, colloques, programmes d'étude au niveau collégial et universitaire)
- Actualisation professionnelle
- Consultation, évaluation et recherche en nursing
- Documents sur l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier et l'éducation en nursing
- Mémoires et représentations aux ministères et organismes

Protection du public / Promotion de la profession

Gestion (siège social)

- Directeur général et secrétaire de l'Ordre
- Secrétaire adjoint
- Directeurs des secteurs
- Conseillers
- Chargés de recherche
- Personnel de soutien

(9) Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, L'organisation professionnelle.

(10) Ibid. p. 7

Egalement, par son règlement, le bureau de la Corporation:

(...) . a à déterminer parmi les actes constituant l'exercice de la profession ceux, qui suivant certaines conditions prescrites, peuvent être posés par des classes de personnes autres que les infirmières et infirmiers notamment les infirmières auxiliaires et les infirmiers auxiliaires; (...)

(...) . donne tout avis qu'il juge nécessaire au ministre, à l'Office des professions du Québec, au Conseil interprofessionnel du Québec, aux établissements d'enseignement ou organismes.(11)

Par ailleurs, la conseillère en formation professionnelle de la corporation nous expliquait dans sa lettre du 20 décembre 1983:

(...) "Le Code des professions, par l'article 184, confère aux corporations un certain droit de regard au niveau de l'élabortion des programmes d'études (...)

"Le programme 180.51 s'est terminé au cours de l'année 1976. Le programme 180.21 a débuté en septembre 1977 au cégep de Sherbrooke, Bois-de-Boulogne et Chicoutimi. En septembre 1978, le cégep de Limoilou se joint au groupe. Etant donné le caractère expérimental du programme, il est convenu qu'aucun autre Cégep ne le dispenseraiit tant que l'évaluation n'en serait pas faite. Ce programme est contingenté à trente étudiantes par collège et une seule admission par année est autorisée."

---

(11) Ibid. p. 13

c) Le cégep de Saint-Félicien:

Le cégep de Saint-Félicien quant à lui, vérifie les ressources internes qu'offrent les départements, pour orienter son choix de programme. Comme nous possédons un département de soins infirmiers très actif autant au niveau local que provincial (expérience-pilote 180.21), nous pouvons compter sur des ressources professorales qualifiées.

d) Les centres hospitaliers:

Les centres hospitaliers pour leur part, devront être consultés car ce sont eux qui décident des modalités de libération de leurs employés. Si un programme de formation ne peut répondre à leurs aménagements d'horaire, nous savons que les étudiantes potentielles ne pourront continuer leur démarche, sauf de façon individuelle.

Les auxiliaires se concertent et décident d'expédier deux pétitions pour recevoir le programme 180.21: une pétition sera adressée au ministre de l'Education lui-même en date du 6 avril 1981, et en même date, elles envoient une pétition à l'O.I.I.Q. La pétition est signée par Mme Lise Charest-Gendron, au nom des 88 signataires.

Suite à cette pétition, l'O.I.I.Q. tracera l'orientation qu'elle désirerait voir prendre dans sa lettre du 24 juillet 1981:

... Le programme 180.21 dont vous parlez est un programme expérimental élaboré pour permettre aux infirmières auxiliaires formées au niveau des polyvalentes de pouvoir accéder à la profession d'infirmière; il a donc été développé en tenant compte des cours suivis et des apprentissages faits au cours du secondaire

> professionnels IV et V. Quatre collèges seulement sont autorisés à l'offrir et la durée prévue pour l'expérimentation est de cinq ans.
>
> Ce programme 180.21 ne répond pas aux besoins des infirmières auxiliaires formées dans les écoles traditionnelles et dans ce sens, ne peut pas leur être offert; il a été créé pour une clientèle spécifique ayant des besoins particuliers et prête à consacrer cinq semestres aux études pour orienter différemment sa carrière.
>
> Pour répondre à votre attente et vos besoins, il faudrait qu'un autre programme sur mesure soit développé en tenant compte de vos acquis et visant à vous permettre l'atteinte de vos buts et objectifs fixés pour le programme régulier en Techniques Infirmières. (Lettre signée par Mme Marie-Thérèse Choquette, directrice du secteur de la formation professionnelle).

Suite à cette lettre, et surtout le dernier paragraphe nous porte à croire que la reconnaissance des acquis expérientiels est l'avenue à privilégier pour ce type de clientèle.

2.2 <u>Les demandes d'autorisation de programme:</u>

Le cégep de St-Félicien a demandé à la D.G.E.C., l'autorisation d'offrir le programme 180.51 qui semblait le plus adéquat quant aux besoins de notre clientèle. Celui-ci est d'une durée de 12 à 24 mois et conduit au C.E.C. (certificat d'études collégiales), il est considéré comme un programme de recyclage. Il s'est terminé au cours de l'années 1976 et n'a pas été reconduit depuis. Le service de recherche et développement de la D.G.E.C. n'autorise pas le Cégep de

St-Félicien à offrir le programme 180.51, considéré comme périmé et ce, en accord avec l'O.I.I.Q.(12)

Le 6 Avril 1981, une nouvelle demande d'autorisation, cette fois pour le 180.21" est soumise à la D.G.E.C. (13) Comme le 180.21 est un programme en expérimentation, l.O.I.I.Q. confirme à la D.G.E.C. sa volonté de ne pas l'extensionner à d'autres cégeps et de s'en tenir aux 4 cégeps désignés, et ce, tant que l'évaluation n'en serait pas faite. Nous nous retrouvons donc devant la sitaution ou seul le programme 180.00, régulier, est accessible à notre clientèle sur notre territoire.

(12) Lettre intitulée : Programme de Technique Infirmières 180.00 à l'Education des Adultes au Collège de St-Félicien; par M. Claude Ruel, attaché au développement des collèges (Recherche et Développement)

(13) Consulter l'annexe 4.

2.3 Le projet de programme 180.00

2.3.1 Le mandat de la Direction générale de l'Enseignement Collégial (D.G.E.C.)

Au mois de mai 1981, devant la situation complexe de l'existence de programmes de formation susceptibles de répondre aux besoins des auxiliaires, et à la suite de nombreuses pressions qui affluent de toutes les régions du Québec, la D.G.E.C. nous donne le mandat suivant:

Adapter le programme Techniques Infirmières 180.00 à une clientèle adulte et ce, quelle que soit leur formation antérieure (traditionnelle ou polyvalente) en autant que cette clientèle respecte les préalables du dit programme.

Conséquemment, les nouvelles pondérations devront être mentionnées puisque le dossier se doit d'être "exportable" dans toute la province.(14)

Nous pouvons donc identifier plusieurs volets à ce mandat:

1. Adapter le 180.00 à une clientèle adulte (contenu-heures);
2. Définir cette clientèle adulte par rapport aux préalables du 180.00 (processus de sélection);
3. Décrire les pondérations par rapport à la "provincialisation" du dossier.

(14) Présentation formelle de M. Claude Ruel lors de l'assemblée du 15 mai 1981.

2.3.2 La mise en place des équipes de recherche

Pour réaliser notre mandat nous convenons de mettre en place plusieurs équipes de recherche composées des spécialités suivantes:

- philosophie
- français
- techniques infirmières
- orientations scolaires
- recherche scientifique

Les premières équipes de recherche seront:

a) L'équipe de sélection qui verra à identifier toutes les auxiliaires admissibles au programme 180.00 parmi les 150 demandes déjà reçues au service de l'éducation des adultes;
b) L'équipe du contenu 180.00, qui verra à adapter le "180.00 standard" aux besoins de nos auxiliaires;
c) L'équipe de français;
d) L'équipe de philosophie qui s'ajoutera, suite aux orientations que prendra notre mandat.

2.3.3 La méthodologie de recherche

Pour encadrer de façon systématique les agents de recherche et pour nous assurer que le cheminement poursuivi soit constamment dans l'axe de "la provincialisation", nous avons mis en place la méthodologie de recherche suivante:

A) <u>Le plan de travail</u>:

Suite au mandat de la D.G.E.C. et tenant compte des lignes d'orientation déjà dégagées;le plan de travail est conçu conjointement par l'agent de recherche et la responsable du dossier. Il doit comprendre:

- un objectif général
- des objectifs spécifiques
- des moyens pour atteindre ces objectifs
- des étapes de réalisation
- un échéancier
- une spécification de tâche

B) <u>Les rôles et mandats des agents de recherche</u>:

La responsable du dossier détermine le mandat de l'agent de recherche et veille à ce que celui-ci respecte ses échéanciers et atteigne ses objectifs.

L'agent de recherche discute du mandat et l'accepte; il construit son plan de travail en collaboration avec la conseillère pédagogique, il travaille en collaboration avec une personne-ressource du département des Techniques Infirmières au besoin et, sur sa demande, il encadre la personne-ressource.

La personne-ressource assure une compétence dans la connaissance du milieu infirmier, du contexte scolaire et du travail de l'auxiliaire; elle se rend disponible pour les besoins des agents de

recherche et travaille en collaboration avec la conseillère pédagogique.

C) <u>Le rapport de recherche</u>:

Un rapport de recherche est exigé de chaque agent de recherche. Et doit contenir:

- le plan de travail
- les résultats obtenus
- une analyse des résultats
- des recommandations, s'il y a lieu.

Le rapport de recherche doit également présenter tous les instruments développes lors de la production de recherche, pour respecter le mandat de "provincialisation" du dossier.

2.3.4 <u>Les résultats de recherche de l'équipe de sélection</u>:

a) <u>La composition de l'équipe</u>:

Nous croyons que l'intervention d'un conseiller en orientation est requise pour analyser tous les dossiers scolaires des candidats en regard des préalables du programme 180.00.

Pour le seconder dans sa tâche, le conseiller s'adjoindra une infirmière autorisée ayant une bonne connaissance de la tâche de l'infirmière auxiliaire. Elle apportera un meilleur éclairage pour l'analyse de l'expérience de travail.

b) Le mandat: (15)

A partir des 150 demandes des infirmières auxiliaires et des préalables du programme 180.00, on doit identifier les candidates admissibles au dit programme afin de former un groupe de 20 étudiantes dans chacun des secteurs géographiques de Chibougamau, Roberval et Dolbeau.

Nous aurons 5 objectifs spécifiques:

1. S'instrumenter pour l'analyse des dossiers.
2. Etablir les critères de sélection.
3. Pré-sélectionner un groupe de plus ou moins 30 étudiants par secteur géographique.
4. Former un groupe de 20 étudiants par secteur géographique.

Au terme de 7 semaines de travail, les résultats obtenus en regard de notre mandat seront présentés selon la procédure suivante: chaque objectif spécifique élaboré dans le plan de travail est repris et commenté, puis des informations supplémentaires sur les critères d'admission sont ajoutées.

1. S'instrumenter pour l'analyse du dossier:

L'objectif I a donné naissance à une série d'instruments très utiles et pertinents à l'analyse du dossier. (exemples 1 à 7)

(15) Référer à l'annexe 5

2. <u>Etablir les critères de sélection</u>:

Nos critères de sélections sont conformes aux exigences de la D.G.E.C. et de l'O.I.I.Q. qui ont déjà établi les normes d'admissibilité au programme 180.00.

Comme la majorité des demandes reçues pour l'inscription à notre programme proviennent d'infirmières auxiliaires avec expérience de travail nous décidons d'ajouter aux intérêts déjà connus de l'O.I.I.Q. et de la D.G.E.C., un critère supplémentaire: <u>être infirmière auxiliaire</u>, qui deviendra notre premier point de sélection.

Avec l'idée des catégories (A. admissible, B. admissous condition, C. cas à l'étude, D. non-admissible pour 1981-1982) et avec les critères d'admission, nous avons créé une sorte de grille qui permet une grande efficacité.:

- elle permet d'analyser nos dossiers;

- elle permet d'établir un ordre de priorité parmi les candidates admissibles;

- elle permet de savoir de façon rapide pourquoi telle candidate est admissible, l'autre non;

- permet d'avoir une vue d'ensemble d'un groupe de candidates.

3. <u>Pré-sélectionner un groupe de plus ou moins 30 étudiantes par secteur géographique</u>:

Des documents officiels mais aussi plusieurs dossiers incomplets nous sont acheminés dès le départ. Nous établissons une procédure spéciale avec le M.E.Q. pour obtenir les relevés de notes officielles (pièces indispensables pour une analyse rigoureuse) dans les plus brefs délais. Très tôt nous nous rendons compte qu'il n'y aura pas de pré-sélection car, pour chaque, secteur, les candidates admissibles ne sont pas aussi nombreuses que prévu. Toutes celles qui sont admissibles seront rencontrées en entrevue.

4. <u>Sélectionner un groupe de 20 étudiantes par secteur géographique</u>

Dossiers incomplets, vacances des candidates (juillet-août) et des personnes-ressources, désistements, etc..., constituent les éléments incontrôlables et perturbateurs de la saison estivale et rendent le travail plus difficile et complexe à réaliser. Nous avons donc prévu plus de périodes d'entrevues, et une prolongation du délai pour la réception des documents officiels.

Suite aux entrevues, le comité d'admission formé du conseiller en orientation, de l'infirmière diplômée et de la conseillère pédagogique, fait le bilan et essaie d'évaluer le

genre de groupe qui se dégage pour chaque secteur: à Chibougamau un groupe à peine suffisant peut se former, à Dolbeau il n'y a pas assez de candidates admissibles pour former un groupe, et, pour le secteur de Roberval, une fusion avec Dolbeau nous permettrait la création de deux groupes.

No[illegible]ons donc aux candidates de Dolbeau une solution de compromis: suivre le programme à St-Félicien.

L'entrevue elle, se voulait à la fois sélective et informative. Les entrevues nous confirment que la formation des groupes sera étroitement reliée aux négociations avec les institutions hospitalières (employeurs).

Nous décidons de former un seul groupe composé du secteur de Dolbeau et Roberval, car vu nos critères de sélections, le caractères expérimentale du programme 180.00 à l'éducation des adultes et les lieux de stage déjà utilisé par le Cégep et la Polyvalente dans ce secteur, un seul groupe peut se constituer et de toute évidence, à un seul centre de formation, c'est-à-dire St-Félicien.

c) <u>Les instruments de mesure élaborés</u>:

Pour pouvoir atteindre nos objectifs et pouvoir analyser les dossiers, nous avons créé les instruments suivants:

1. La fiche d'identification intitulée: "<u>Etude de dossier</u> " (exemple 1)

   Cette fiche était utilisée pour toute personne intéressée à faire analyser son dossier en vue d'une formation en Techniques Infirmières. La conseillère pédagogique complétait cette fiche avec les renseignements reçus, soit par téléphone ou par correspondance.

   Cette fiche nous a été très utile pour analyser globalement les antécédants scolaires et l'expérience des candidates intéressées au 180.00, avant la réception de tout document officiel.

2. La fiche de renseignements spécifiques (exemple 2), nous permettait d'additionner par date d'entrée les candidates intéressées, et de préparer un premier tableau comprenant les informations les plus pertinentes.

3. Les instruments développés pour l'entrevue sont très simples:

   - Un résumé du déroulement de l'entrevue (exemple 3); le point I est présenté par la conseillère pédagogique , le point II est amené par le conseiller en orientation, le point III, par l'infirmière autorisée, les points IV et V par la conseillère pédagogique.

- Un résumé des questions ouvertes qui font partie de l'entrevue (exemple 4). Les questions peuvent être posées par l'une ou l'autre des personnes-ressources du Comité d'admission et doivent favoriser avant tout la motivation de l'étudiant adulte à poursuivre ses études professionnelles et de l'orienter vers les institutions d'enseignement pouvant répondre à ses besoins.

- La fiche de cotation (exemple 5) des résultats nous permettra d'analyser rapidement qui pourra faire partie du groupe. En effet, l'entrevue sert de support à l'analyse du dossier qui a été faite prioritairement à l'entrevue. Une candidate admissible au programme, pourra elle-même se désister à l'entrevue, se découvrant un manque de motivation à poursuivre des études pendant 2 ans et 10 mois ou plus, avec les adaptations familiales et salariales que cela va engendrer. L'entrevue vient confirmer le choix d'une candidate en plus de l'analyse de son dossier. L'entrevue ne peut être utilisée pour refuser une candidate qui serait admissible au programme. Par contre, si la personne démontre à l'entrevue une disponibilité nulle ou une motivation insuffisante, le Comité saura amener celle-ci à s'interroger sur les possibilités réelles de réussite quant à sa formation. Il faut d'ailleurs se rappeler que nombre d'entre elles ne sont pas retournées dans le réseau scolaire de-

puis plus de 10 ans. La motivation et l'intérêt sont prioritaires à la disponibilité, la persévérance et la scolarité.

Une candidate que aurait la cote "3" dans les 3 secteurs, indique au Comité que si elle fait partie du groupe d'étudiantes, elle demandera un encadrement plus personnalisé.

Avant d'indiquer une cote finale, les 3 membres doivent se mettre d'accord sur la cote et doivent signer la formule. Le contenu de l'entrevue sera inséré dans le dossier de l'étudiante et celle-ci pourra contester sa cote et faire part de ses commentaires.

Cette fiche de cotation doit être détruite dès l'abandon des cours par l'étudiante ou à la fin de sa formation, ou à sa demande.

- La fiche de disponibilité (exemple 6) nous indique le type d'engagement professionel de la candidate: elle peut être à temps complet, à temps partiel régulier ou à temps partiel occasionnel. Ce n'est qu'à titre indicatif qu'elle nous donnera sa disponibilité actuelle et sa disponibilité "potentielle". En effet, chaque candidate a une diponibilité professionnelle que l'on se doit de respecter et dont on devra tenir compte avant d'établir une grille-horaire de cours.

Enfin voici la grille de "critères de sélection 81-82" (exemple 7) où nous avons divisé les dossiers reçus en 4 catégories:

A. Admissible

B. Admissible sous conditions

C. Cas à l'étude

D. Non-admissible pour 1981-1982

Dès la réception d'un dossier au Service de l'éducation des adultes, le conseiller en orientation analyse le dossier et le classe dans une des 4 catégories ci-haut mentionnées.

Nos critères de sélection sont créés à partir des exigences (préalables) du programme 180.00, telles que décrites dans les Cahiers de l'Enseignement Collégial. Nous avons demandé des précisions quant à la base d'admission au programme 180.00 à M. HA Truong, responsable des dossiers des étudiants à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, dans la lettre du 16 septembre 1981:

(...) L'immatriculation d'un étudiant en soins infirmiers est régie par l'article 34 de la lois sur les infirmières et les infirmiers du Québec (L.Q.1973, C 48):

Article 34:

"A droit à un certificat d'immatriculation l'étudiant en soins infirmiers qui:

a) est détenteur d'un certificat de fin d'études secondaires décerné par le ministre de l'éducation ou d'un diplôme jugé équivalent par le Bureau, et

b) a rempli les formalités déterminées par le bureau

Le Cégep de St-Félicien, en plus de ces préalables, a décidé d'ajouter le critère suivant:

- l'étudiante devra être détenteur d'un diplôme d'infirmière auxiliaire.

Ce critère est devenu priotaire aux autres et les raisons sont nombreuses pour expliquer cette décision:

1) Créer un groupe homogène;

2) Faciliter la mise en place de la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels avec un groupe possédant globalement les mêmes acquis de formation scolaire;

3) Faciliter la sélection des candidats adultes pour le programe 180.00 "adapté" à une clientèle adulte.

Nous avons également favorisé le critère de "l'expérience de travail", tout en ne spécifiant pas le nombre d'années d'expérience. En effet, nous ne voulions pas exclure les jeunes auxiliaires avec peu d'expérience, pas plus que les auxiliaires avec plusieurs années d'expériences diversifiées.

Nous avons présumé que l'expérience de travail et les acquis non scolaires seraient très importants dans la démarche de reconnaissance des acquis avec le 180.00 adapté.

Dans chaque catégorie, les critères sont chiffrés par ordre d'importance à savoir: I plus important que 2, 2 que 3, etc. C'est l'addition des chiffres qui détermine la position de la candidate dans chaque catégorie.

Nous verrons aussi que le nombre d'années d'expérience(4) dans la catégorie B. (admissible sous conditions) sera privilégié par rapport aux résultats scolaires (5).

Dans le cas où le nombre de candidats dans les catégories A - B - C auraient été trop important relativement au nombre restreint de places dans chacun des groupes, ce tableau nous aurait permis une sélection juste et équitable. Ce tableau était présenté à chaque candidate lors de l'entrevue et elle-même pouvait avec notre aide, se placer dans la grille et mesurer ses chances d'admissibilité.

d) <u>Le profil des candidates acceptées</u>:

<u>Le tableau I</u>, Distribution des candidates intéressées au programme 180.00 par secteur géographique, nous démontre que 29 candidates sont admissibles dans le secteur de Roberval, 9 dans le secteur de Dolbeau,et 15 dans le secteur de Chibougamau.

Après l'entrevue et la réception des documents officiels pour les dossiers imcomplets, nous nous retrouvons avec:

- 8 étudiantes admissibles dans le secteur de Dolbeau;

- 37 étudiantes admissibles dans le secteur de Roberval;
- 18 étudiantes admissibles dans le secteur de Chibougamau;

Pour un grand total de <u>63</u> étudiantes admissibles.

<u>Le tableau II</u>, Profil des 63 étudiantes acceptées par secteur géographique, nous indique quelques caractéristiques (expérience, scolarité, situation de travail) de ces étudiantes.

TABLEAU I Distribution des candidates intéressées au programme 180.00 par secteur géographique

Situation des secteurs au 28-08-81

Secteur Roberval

Candidates acceptées et acceptées sous conditions

En provenance de:

H.D.R.:	16
C.P.R.:	6
Autres:	4
SC:	1
Total:	29

Situation de travail

a.)

	TC	TPR	TPO	Total
H.D.R.	11	2	3	16
C.P.R.	6	1	1	8
AUTRES	1	3	0	4
SC				1

ROBERVAL

TOTAL: TC 18 + TPR 6 + RPO 4 + SC 1

Grand total: 29

Légende:
- TC: temps complet
- TPR: temps partiel régulier
- TPO: temps partiel occasionnel
- HDR: Hôtel-Dieu de Roberval
- CPR: Centre psychiatrique de Roberval
- SC: Santé communautaire

TABLEAU I Distribution des candidates intéressées au programme 180.00 par secteur géographique (suite)

Situation des secteurs au 28-08-81

Secteur Chibougamau

Candidats acceptées et acceptées sous conditions

En provenance de:		H.D.C.			AUTRES	SC
H.D.C.:	13	TC	TPR	TPO	TPR	
Autres:	1	11 +	2 +	3	1	1
SC:	1					
Total:	15	13			1	1
		15				

Cas A à rencontrer en entrevue: 1
Cas C à rencontrer en entrevue: 1
Cas C acceptable sous conditon: 1
Autres cas C: 4

Cas refusé: 2
Désistement volontaire: 9

TABLEAU I   Distribution des candidates intéressées au programme 180.00 par secteur géographique (suite)

Situation des secteurs au 28-08-81

Secteur Dolbeau

Candidats acceptées et acceptées sous conditions

En provenance de:

H.D.D.:	8
Autres:	1
Total:	9

H.D.R.			AUTRES
TC	TPR	TPO	TC
4 +	3 +	1	1
8			1
Total: 9			

Cas admissible incomplet:	1
Refus:	10
Annulations volontaires:	13
Complets à rencontrer en entrevue:	2
Incomplets:	56
Cas C:	10ᵉ année: 8 11ᵉ année non réussie: 1

Cas refusés:	
à cause de l'entrevue:	2
Cancellation volontaire:	4

PROGRAMME: TECHNIQUES INFIRMIERES 180.00

ABLEAU II PROFIL DES 63 CANDIDATES ADMISSIBLES, PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

[1] EXPERIENCE

Secteur				Moyenne
Secteur Dolbeau = 8	1) 11 2) 10 3) 13 4) 09 5) 10 6) 05 7) 14 8) 14			<u>10.75</u>
Secteur oberval = 37	1) 02 2) 13 3) 08 4) 04 5) 06 6) 08 7) 14 8) 11 9) 11 10) 10 11) 13 12) 08 13) 08	14) 09 15) 10 16) 14 17) 07 18) 10 19) 11 20) 11 21) 19 22) 08 23) 16 24) 11 25) 09	26) 08 27) 06 28) 05 29) 04 30) 05 31) 03 32) 11 33) - 34) - 35) - 36) - 37) 12	<u>9.24</u>
Secteur hibouga-mau = 18	1) 09 2) 10 3) 03 4) 07 5) 09 6) 09	7) 11 8) 09 9) 09 10) 08 11) 09 12) 02	13) 01 14) 08 15) 03 16) 15 17) 09 18) -	<u>7.70</u>

[1] SCOLARITE

Secteur				Répartition	Total
Secteur Dolbeau = 8	1) 2 2) 1 3) 3 4) 3 5) 1 6) 1 7) 3 8) 3			<u>3</u> Sec.V <u>1</u> 12e <u>4</u> 11e	6
Secteur oberval = 37	1) 1 2) 3 3) 1 4) 1 5) 1 6) 1 7) 3 8) 1 9) 2 10) 1 11) 3 12) 1 13) 1	14) 1 15) 3 16) 3 17) 2 18) 1 19) 1 20) 3 21) 2 22) 3 23) 3 24) 3 25) 3	26) 1 27) 1 28) 1 29) 1 30) 2 31) 1 32) 3 33) 1 34) 3 35) 3 36) 1 37) 3	<u>19</u> Sec.V <u>4</u> 12e <u>14</u> 11e	37
Secteur hibouga-mau = 18	1) 1 2) 1 3) 3 4) 1 5) 1 6) 1	7) 1 8) 1 9) 3 10) 3 11) 1 12) 1	13) 1 14) 3 15) 3 16) 2 17) 2 18) 1	<u>11</u> Sec.V <u>2</u> 12e <u>5</u> 11e	18

[1] SITUATION DE TRAVAIL

Secteur				Répartition	Total
Secteur Dolbeau = 8	1) 1 2) 2 3) 1 4) 2 5) 3 6) 1 7) 2 8) -			<u>3</u> T.C. <u>3</u> T.P.R. <u>1</u> T.P.O. <u>1</u> N.A.	8
Secteur oberval = 37	1) 1 2) 1 3) 1 4) 3 5) 1 6) 1 7) 2 8) 1 9) 3 10) 3 11) 3 12) 1 13) 1	14) 1 15) 2 16) 1 17) 2 18) 1 19) 2 20) 1 21) 1 22) 2 23) 1 24) 1 25) 1	26) 1 27) - 28) 1 29) 2 30) 1 31) 2 32) 1 33) - 34) - 35) - 36) - 37) -	<u>20</u> T.C. <u>7</u> T.P.R. <u>4</u> T.P.O. <u>6</u> N.A.	37
Secteur hibouga-mau = 18	1) 1 2) 3 3) - 4) 1 5) 1 6) 3	7) 2 8) 1 9) 1 10) 2 11) 1 12) -	13) 3 14) 3 15) 3 16) 3 17) - 18) -	<u>6</u> T.C. <u>2</u> T.P.R. <u>6</u> T.P.O. <u>4</u> N.A.	18

[1] . Le Chiffre souligné est la moyenne des années d'expérience par secteur géographique

. L'expérience est le nombre d'années de travail comme auxiliaire en milieu hospitalier.

[1] . Il faut noter que nous divisons la scolarité comme ceci:

Sec.V = 1
12e. = 2
11e. =3

[1] . Il faut noter que nous divisons la situation de travail comme ceci:

TC = 1
TPR= 2
TPO= 3

TABLEAU III CARACTÉRISTIQUES DES 63 CANDIDATES ADMISSIBLES AU PROGRAMME 180.00

EXPERIENCE:

1. Une moyenne de: 9.23 années d'expérience en milieu hospitalier se retrouve chez nos 63 étudiantes.

SCOLARITE:

2. Un total de: 33 étudiants ont un secondaire V professionnel ou 52.3 %

Un total de: 7 étudiants ont une 12e année ou 1.2 %

Un total de: 23 étudiants ont une 11e année de fin d'études secondaires réussies ou 36.5 %

SITUATION DE TRAVAIL:

3. Un total de: 29 étudiants sont à temps complet (T.C.) ou 46.03 %

Un total de: 12 étudiants sont à temps partiel régulier (T.P.R.) ou 19.04 %

Un total de: 11 étudiants sont à temps partiel occasionnel (T.P.O.) ou 17.46 %

Après la sélection effectuée par le comité, nous avons choisi 63 candidates sur 150 demandes. Les principaux points d'intérêt qui ressortent suite à l'analyse des candidates retenues sont les suivants:

Ces 63 candidates, par leur expérience, leur scolarité et leur situation de travail, présentent des caractéristiques fort intéressantes.

En effet, 52.3% ont une scolarité de secondaire V professionnel et plus; 36.5% ont un diplôme de 11e année de fin d'études secondaires réussies.

Sur les 63 candidates, 46.03% sont à temps complet soit dans un centre hospitalier ou autre centre du réseau du secteur de la santé, 19.4% sont à temps partiel régulier.

Pour ce qui est de l'expérience*, 39.6% ont 10 ans et plus d'expérience de travail dans un centre hospitalier; 39.6% ont 5 ans et plus, et 12.6% ont une expérience de 5 ans et moins.

Nous constatons donc qu'une moyenne de 9.23 années d'expérience comme infirmière auxiliaire se dégage de notre groupe de 63 candidates admissibles.

Le tableau III, caractéristiques des 63 candidates admissibles au programme 180.00, nous démontre que la majorité des candidates(33) ont une scolarité de secondaire V et plus, 55 ont 5 ans et plus d'expérience de travail en milieu hospitalier et qu'enfin 29 étudiantes sont à temps complet.

---

* L'expérience de travail comme infimière auxiliaire seulement est analysée et retenue dans ce profil.

Ces caractéristiques nous serviront aussi bien pour créer nos grilles-horaires de cours que pour élaborer des hypothèses sur la nature des acquis d'expérience qui pourraient être reconnus ultérieurement dans le programe 180.00.

L'équipe qui s'intéresse au contenu du programme 180.00 utilisera ces caractéristiques pour renforcer ou non ses orientations sur "l'adaptation" du programme 180.00 aux "besoins" de cette clientèle, besoins qui collent aux caractéristiques des candidates.

2.3.5. <u>Les résultats de recherche de l'équipe du contenu du programme 180.00</u>.

a) <u>La composition de l'équipe:</u>
Nous avons engagé un agent de recherche avec une expérience en méthodologie de recherche. Pour l'appuyer dans sa démarche, une infirmière autorisée du département de soins infirmiers a servi de personne-ressource.

b) <u>Le mandat</u>:(16)
A partir du programme 180.00, "adapter" le dit programme pour le rendre accessible aux infimières auxiliaires de toute formation (traditionnelle ou polyvalente), en tenant compte de leurs

(16) Consulter l'annexe 6

<u>besoins</u> (disponibilité), de leur vécu (professionnel, familial, social), et de leurs acquis (scolaires et non scolaires) et ce, en satisfaisant aux normes de la D.G.E.C. et de l'O.I.I.Q., d'une part, et en indiquant les nouvelles pondérations pour respecter le mandat de "provincialisation" du programme, d'autre part.

Nous aurons 9 objectifs spécifiques:

1. Enumérer les instruments nécessaires à l'analyse du programme.
2. Etudier ces instruments par rapport à la grille générale du 180.00.
3. Déterminer les critères de distribution des cours dans la grille gérérale.
4. Construire un devis provisoire de la grille générale du programme 180.00.
5. Vérifier l'applicabilité du devis provisoire;
6. Construire le dévis final de la grille générale du programme 180.00.
7. Construire 9 devis provisoires des sessions de cours.
8. Vérifier l'applicabilité des devis.
9. Construire les 9 devis finals.

c) <u>Les principes andragogiques retenus</u>:

Considérant le mandat très spécifique de la D.G.E.C., et les caractéristiques de notre clientèle adulte, plusieurs principes guideront notre démarche de recherche:

- Voir à ce que la réalisation du programme 180.00 respecte la logique didactique du 180.00 tel que présenté au secteur régulier;
- Créer un programme qui soit accessible par sa durée à la clientèle adulte;
- Equilibrer chacune des sessions de cours en considérant le degré de difficulté de chacun des cours du programme;
- Equilibrer le programme de façon progressive à savoir:
  la session I mène à la session 2, et 2 à 3 etc, et ce, en essayant de garder approximativement le même degré de difficulté d'apprentissage;
- Voir à maximiser les chances de réussite de l'étudiant-adulte dans le programme 180.00 en considérant le facteur de "retour scolaire" après plusieurs années d'absence des institutions de formation. Pour ce faire nous verrons à ce que:
  . les cours obligatoires, français et philosophie soient suivis à la première session,
  . les cours de spécialisation soient concentrés,
  . les cours complémentaires soient distribués dans les 4 premières sessions (1 cours par session).

- Voir à ce que le travail à la maison exigé pour l'étudiante, soit réaliste et conforme aux disponibilités de ces adultes qui ont des responsabilités professionnelles, familiales et sociales;

- Et enfin, s'assurer que les formateurs dont les services seront retenus soient sensibilisés (formation andragogique) aux problèmes particuliers et aux aspirations de nos étudiantes-adultes.

En plus des principes, nous avons voulu bien identifier notre marge de manoeuvre qui est déterminée entre autres par les normes gouvernementales et corporatistes:

1. Normes de la D.G.E.C.:
   Comme la D.G.E.C. nous a donné le mandat d'adapter le 180.00 à une clientèle adulte, nous tenons à respecter tous les cours tels que présentés dans les Cahiers de l'Enseignement Collégial, tout en cherchant à les restructurer par rapport à notre mandat et à nos objectifs andragogiques visés.

   C'est pourquoi nous avons tenu à nous inspirer d'un programme déjà existant où il y a une certaine forme de reconnaissance des acquis dans les cours de soins infirmiers (changement des pondérations) et qui s'adresse également à une clientèle adulte d'infirmières auxiliaires: 180.21

Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin.

2. La durée du programme:
   . Considérant la disponibilité réduite de nos étudiantes (46.03% travaillent à temps complet dans une institution de santé);

. Considérant le degré élevé de scolarisation:(52.3% ont une scolarité de secondaire V professionnel);
. Considérant le nombre d'heures de formation: (1800 heures);
. Considérant le nombre de crédits (85 2/3 crédits) requis pour le programme;
. Considérant l'âge de nos étudiantes(une moyenne de 33 ans);
. Considérant les acquis professionnels (une moyenne de 9.23 années d'expérience comme auxiliaire en milieu hospitalier);

Est élaboré une grille de cours qui, suivant le rythme de l'étudiant, devrait pouvoir se compléter en 4 ans, à temps partiel.

- Les institutions de santé:
  Comme les institutions ont le choix de favoriser ou non la libération de leurs employés, il est d'une grande importance de les consulter afin de déterminer une grille-horaire qui faciliterait les modifications des horaires de travail.

d) <u>Les moyens et instruments de consultation</u>:

Nous avons identifié des personnes-ressources qui pouvaient répondre à nos interrogations et nous nous sommes fixés les étapes suivantes:

Etudier attentivement les "Cahiers de l'Enseignement Collégial" afin de bien cerner les exigences

et les normes qui y sont énoncées. Par la suite, nous avons préparé un devis provisoire des possibilités d'ajustement ou d'aménagement de ces normes par rapport à nos objectifs et la clientèle que nous visions.

Nous avons ensuite préparé des rencontres et des consultations auprès de plusieurs professeurs qui sont chargés de cours dans les domaines où nous jugions des ajustements souhaitables afin d'élaborer avec eux des possibilités d'envisager les contraintes de chaque cours tout en discutant nos propositions.

Ces consultations avec des personnes-ressources qui avaient, dans certains cas, une expérience importante dans l'éducation des adultes, nous furent d'un grand secours pour cerner les caractéristiques et les limites de notre clientèle-cible et aussi pour déterminer les secteurs pédagogiques où les ajustements devenaient possibles et souhaitables.

Par la suite, nous avons rencontré certains responsables du programme 180.21 au cégep de Chicoutimi afin de discuter avec eux des principaux handicaps qu'ont eu à surmonter les étudiantes de ce programme. A partir de là, nous avons essayé d'entrevoir certaines hypothèses de solution.

Il est apparu clairement à la suite de cette rencontre que les aménagements touchant les stages dans le cadre du programme représentaient quel-

ques difficultés d'organisation matérielle, mais les étapes d'apprentissage (par les stages) étaient réalisées de façon très satisfaisante.

Pour ce qui est de la formation théorique, il s'est avéré difficile d'obtenir les résultats escomptés avec les pondérations retenues.

En vertu de ces considérations, nous avons décidé de fixer des pondérations sensiblement supérieures à celles du programme 180.21.

Si nous ajoutons à cela l'énoncé de certaines lignes directrices émises par le comité d'étude sur la formation en sciences infirmières dans leur rapport à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, il appert que nous nous situons sur une bonne piste et qu'il est souhaitable de continuer dans ce sens. Les principales remarques de ce comité concernant les sujets qui nous touchent sont:

"QUE LE NIVEAU SECONDAIRE N'OFFRE PLUS DE FORMATION SPECIFIQUE EN NURSING."(17)

- "Ainsi, au niveau collégial, soit celui de la formation de base en nursing, se retrouveraient les cours d'actualisation professionnelle, le cours de passage d'infirmière-auxiliaire à infirmière, ainsi que tout programme de mise à jour des connaissances destiné aux infirmières actuellement sur le marché du travail."(18)

---

(17) Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, "Rapport du comité d'étude sur la formation en sciences infirmières", Ministère de l'Education, Gouvernement du Québec, Québec 1980, p.102, 103.Ibid., p.103

(18) Ibid., p.116

TABLEAU IV-

GRILLE DES COURS DU PROGRAMME 180.00

SESSION	FRANCAIS	PHILO	COMPLEMENTAIRE	SPECIALISATION				TOTAL/HEUR
				- BLOC A -				
I-	METHO 601-111-76 2-0-2	INTRO 340-101-77 2-0-2	REL.HUM. 350-914-77 2-1-2	PHYSIQUE 111 2-1-3	PSYCHO I 350-205-77 2-1-2			195
II-	CORRECTIF 601-911-76 2-0-2	MONDE 340-201-77 2-0-2	COMPL. 2-1-2	BIO I 101-911-78 3-2-2	FSYCH.II 350-305-77 2-1-3			225
III-	THEATRE 601-202-70 2-0-2	HOMME 340-301-77 2-0-2	COMPL. 3-0-2	BIO II 101-921-78 3-2-3	SOC.FAMIL. 387-970-82 2-0-2			210
IV-	ROMAN 601-302-70 2-0-2	ETHIQUE 340-401-77 2-0-2	COMPL. 3-0-2	MICRO 101-942-78 2-2-2	SANTE 180-101-75 3-1-2			225
V-				NUTRITION 180-990-74 2-0-1	METABOL. 101-943-78 2-2-2	MALADIE 180-201-75 2-2-2	PROB.SOC. 378-211-77 2-1-2	195
				- BLOC B -				
VI-				OBSTETRIE 180-301-75 4-8-3				150
VII-				PEDIATRIE 180-401-75 4-8-3	MED-CHIR. 180-601-75 5-13-4			405
VIII-				PSYCHIATR. 180-501-75 3-10-3				195

Le comité recommande par la suite que "LES AUXILIAIRES EN NURSING BENEFICIENT D'UN COURS DE RECYCLAGE POUR ACCEDER AU TITRE D'INFIRMIERES"(19)

Nous sommes donc totalement justifiés de croire que le droit au recyclage et à l'actualisation de l'auxiliaire infirmière lui sont reconnus et que, conséquemment, les observations que ce même comité a faites au gouvernement peuvent tout aussi bien s'appliquer aux auxiliaires qu'aux infirmières. Voici donc la teneur de ces observations:

> "[...] le comité considère que le temps est venu de penser la formation des infirmiers(ères) en termes d'éducation continue".

> "[...] Si on considère que "plus l'homme possède l'expérience de la vie et du travail, plus aussi il devient avide et capable de se former, du moins dans la plupart des domaines"; le but de toute activité éducative en nursing, à l'intérieur du milieu comme à l'intérieur du système, doit favoriser le développement global de l'être humain et viser à un degré de liberté de plus en plus poussé chez l'individu".

> "[...] Le nursing étant une profession qui considère l'être humain dans toutes ses composantes, l'expérience de la vie ne peut être qu'un apport très important dans l'habilité à développer, au plan professionnel, la capacité d'aller vers une complexité toujours croissante".

(19) Ibid., p.126

... Par conséquent il est temps de "démocratiser l'enseignement", ce qui pourrait se concrétiser par:

- La reconnaissance des diverses voies de formation scolaires et non scolaires;
- l'admission aux programmes fondée sur la motivation et les capacités des candidats;
- l'égalité des chances d'accès et de réussite pour tous les candidats;
- des programmes adaptés aux intérêts de l'individu et à son propre rythme de formation.

"La formation sur mesure... implique donc une ouverture sur la clientèle et sur le milieu, une transformation des contenus de formation et une reconnaissance du caractère personnel de tout acte éducatif."(20)

e) L'organisation du programme 180.00:

- Les cours obligatoires (français, philosophie):

  Nous considérons ces cours comme étant deux blocs distincts (français et philosophie), d'où la possibilité d'en réduire le nombre total de 180 heures à 120 heures pour chacun de ces blocs.

(20)Ibid. p. 126 et suivantes

Pour ce faire, nous tenons compte de leur expérience de vie (famille, culture personnelle, formation autodidacte) et de leur fréquentation des malades et des centres hospitaliers, et ceci afin de pouvoir leur planifier un programme moins chargé.

En agissant ainsi, nous visons à réaliser certains objectifs andragogiques. Nous utilisons ces cours de base pour replacer l'adulte dans le contexte du monde intellectuel, et par ricochet, le rendre plus confiante et le motiver. Nous tenons à souligner que ceci a été soupesé en considération des facteurs suivants:

1. Nous ne faisons pas affaire avec des étudiantes qui désirent acquérir une culture générale ou qui visent simplement à sortir du foyer familial, mais plutôt des adultes qui veulent améliorer leur situation de travail, qui aiment leur profession, et qui sont prêtes à se donner une formation professionnelle pour devenir infirmière autorisée.

2. La clientèle visée avec le cours de Techniques Infirmières 180.00 offert aux adultes en est une très spécifique: il s'agit d'auxilaires qui opèrent depuis plusieurs années (une moyenne de 9.23 années d'expérience) dans les milieux hospitaliers et qui prennent la ferme décision d'entreprendre une formation qui les déplacera sur l'échelle des hiérarchies occupationnelles.

Bien sûr, les avantages sont nombreux (promotion, resposabilités, liberté de manoeuvre, actualisation, salaires) et constituent les principaux facteurs de motivation.

Le même type de problèmes se pose pour ce qui est des cours de français. Nous adaptons les choix de cours et leur contenu aux besoins et aux acquis d'expérience de nos étudiantes. Comme nous l'avions déjà mentionné, nous veillons à rendre plus confiantes les adultes tout en leur facilitant la réinsertion dans le monde étudiant.

- Les cours complémentaires

A ce stade-ci, nous devons répondre à plusieurs contraintes organisationnelles. Ces cours ne peuvent être choisis tout à fait librement par l'étudiant et devraient répondre à deux critères:

1) aider l'adulte à réintégrer le monde étudiant;
2) compléter sa formation personnelle;

A chaque session le groupe devra faire collectivement un choix de cours complémentaires parmi une liste proposée.

Le premier cours complémentaire fera cependant exception puisqu'il leur sera imposé. En effet, il s'agit d'un cours de relations humaines qui répond selon nous, à l'objectif de réinsertion de l'adulte dans le monde étudiant, qui vise à favoriser le fonctionnement du groupe.

Pour les trois autres cours complémentaires, nous offrirons le choix entre un cours scientifique relié indirectement à leur discipline (anthropologie de la femme, sociologie de la santé, médecines comparées ou alternatives, etc... et un cours dans le domaine des arts appliqués.

Les cours complémentaires seront tous dispensés pendant le premier bloc (4 premières session) et nous les considérons comme des facteurs importants de motivation par rapport aux cours de spécialisation.

La pondération des cours complémentaires sera laissée à 45 heures par cours, puisque ce sont des cours hors/champ. De plus, ce sera probablement la seule chance qu'une étudiante-adulte aura de faire une incursion dans ces domaines.

Egalement nous privilégions de reconnaître prioritairement:

- Les acquis obtenus par l'expérience de travail.

- Les acquis obtenus par l'expérience de la vie autre que professionnelle.

Pour les acquis professionnels nous allons les mesurer prioritairement, par le biais des cours de soins infirmiers (6) et pour ceux du "vécu" nous les mesurerons dans les cours de sociologie.

Pour les acquis reconnus de "fait" dans les cours de français et philosophie, et non mesurables, nous attendrons les résultats des deux équipes de recherche avant d'en évaluer les possibilités d'application.

f) Les pondérations du programme 180.00: devis provisoire.

Voici les hypothèse de reconnaissance des acquis pour chacun des cours, avec la pondération correspondante:

1. Les cours de biologie: 911-921-942-943.

   La pondération de ces cours n'a aucunement été modifiée. Ces cours concernent les connaissances essentielles et scientifiques en anatomie et en physiologie.

2. Les cours de soins infirmiers: 180-101, 180-201, 180-301, 180-401, 180-501, 180-601.(21)

   Comme nous l'expliquerons dans le devis provisoire, certains cours conservent la même pondération que le 180.21, d'autres sont augmentés en termes d'heures, d'autres sont diminués.

3. Les cours de spécialisation:

   . Nutrition normale: 180-990-74

(21) Consulter l'annexe 14.

La pondération demeure inchangée à cause de la nature du cours et de la densité même de la matière qui y est abordée.

. <u>Psycho-génèse - Le développement humain I</u>
350205-77

Ce cours ne connaît aucune modification (cf. 180-990-74)

. <u>Psycho-génèse - développement humain II</u>
350-305-77

Ce cours ne connaît aucune modification (cf. 180-990-74)

. <u>Sociologie de la famille</u> 387-970-71

Pondération 180.00 = 3-0-3
(Pondération à St-Félicien = 2-0-2)

L'âge, la maturité et l'expérience professionnelle des étudiants-adultes leur ont appris subjectivement plusieurs des problèmes sociologiques liés à la famille: éclatement de la cellule, crise de valeurs, éducation des enfants (socialisation) etc. Il ne leur restera qu'à se familiariser avec les concepts sociologiques en tant qu'outils de travail, ainsi qu'avec la terminologie.

. <u>Problèmes sociaux</u> 388-211-77

Pondération 180.00 = 2-2-3
(Pondération à St-Félicien = 2-1-2)

Diminution de 15 heures dans les laboratoires. Id. 387-970-71

Il nous faudra analyser les résultats des équipes de recherche de français et de philosophie avant de proposer des modèles d'aménagement du programme 180.00 aux candidates admissibles et aux institutions intéressées. Mais nous pouvons quand même élaborer ce tableau de pondérations comparées entre le programme 180.00, le 180.21 et le 180.00 "adapté".

En élaborant les contenus de cours des blocs de français et de philosophie, en identifiant les pondérations (soit en termes d'augmentation ou de réduction d'heures de formation, ou en favorisant le statu quo dans certains cours comme les cours complémentaires, nous avons essayé de satisfaire aux exigences de notre mandat tout en respectant les facteurs impératifs qui influencent notre démarche.

Voici les facteurs considérés:

1) Les facteurs pédagogiques:

Equilibrer chaque session en rapport avec le quotient de difficulté de chacun des cours. Voir à ce que les premières ses-

sions rendent accessibles la réalisation d'un D.E.C. en commançant par les cours de base communs.

Voir à ce que le déroulement des cours respecte la logique didactique du programme 180.00.

Voir à ce que le travail exigé en classe soit réalisable, a priori, par des étudiantes qui ont, par ailleurs, un horaire régulier de travail.

2) Les facteurs andragogiques:

Favoriser la réinsertion de l'adulte dans le monde étudiant et l'habiliter à réagir au stimulus intellectuel;

Favoriser la motivation de l'étudiante-adulte pour cette entreprise et s'efforcer de la maintenir par:

- Le rendement maximal des périodes allouées à la formation afin de réduire la durée du cours.

- L'évaluation et la reconnaissance des acquis professionnels.

- La prise en considération d'un certain vécu individuel, i.e. la vie adulte, la vie familiale, la vie en milieu hospitalier.

- L'initiative laissée aux étudiantes pour les choix concernant le déroulement du programme: cours d'été ou non, stages plus ou moins concentrés.

- L'engagement de formateurs très avertis des problèmes particuliers relatifs à l'enseignement aux adultes.

- Voir à ce que le travail personnel de l'étudiante soit réduit de façon à lui laisser quelques heures de disponibilité entre ses cours et son travail.

3) <u>Facteurs des acquis professionnels:</u>

Le programme de Techniques Infirmières 180.00 tel que nous l'avons adapté, sera réparti sur 8 sessions. Il pourra être complété sur une période de deux ans et demie (2 1/2) à quatre ans (4) selon les modalités d'aménagement choisies par les étudiantes et les institutions.

Pour des fins de programmation nous avons séparé le programme en quatre (4) blocs:

. les cours obligatoires (français, philosophie
. les cours complémentaires
. les cours de spécialisations
. les cours de soins infirmiers

BLEAU V -

CEGEP DE ST-FELICIEN

SERVICE DE L'EDUCATION DES ADULTES

TECHNIQUE INFIRMIERE 180.00

PONDERATION COMPAREE

DEVIS PROVISOIRE DE LA PONDERATION COMPAREE

No du cours	Cahier collégial 180-00	Cahier collégial 180-21	St-Félicien 180-00
Français 601-111-76	3-0-3	3-0-3	2-0-2
Français 601-911-76	3-0-3	3-0-3	2-0-2
Français 601-201-70	3-0-3	3-0-3	2-0-2
Français 601-302-70	3-0-3	3-0-3	2-0-2
Total:	12-0-12	12-0-12	8-0-8
Philosophie 340-101-77	3-0-3	3-0-3	2-0-2
Philosophie 340-201-77	3-0-3	3-0-3	2-0-2
Philosophie 340-301-77	3-0-3	3-0-3	2-0-2
Philosophie 340-401-77	3-0-3	3-0-3	2-0-2
Total:	12-0-12	12-0-12	8-0-8
* Cours complémentaire	2-1-3	2-1-3	2-1-2
Cours complémentaire	2-1-2	2-1-2	2-1-2
Cours complémentaire	3-0-2	3-0-2	3-0-2
Cours complémentaire	3-0-2	3-0-2	3-0-2
Total:	10-2-9	10-2-9	10-2-8
Biologie I 101-911-78	3-2-3	3-2-3	3-2-3
Biologie II 101-921-78	3-2-3	3-2-3	3-2-3
Micrologie B.101-942-78	2-2-2	2-2-2	2-2-2
Biologie métabolique	2-2-2	2-2-2	2-2-2
Total: 101-943-78	10-8-10	10-8-10	10-8-10
Santé 180-101-75	3-3-3	3-3-3	3-1-2
Maladie 180-201-75	3-4-2	2-2-2	2-2-2
Obstétrie 180-301-75	6-12-6	3-6-3	4-8-3
Pédiatrie 180-401-75	6-12-6	3-6-3	4-9-3

* Les cours complémentaires sont choisis par le groupe selon une grille proposée.

ABLEAU V - Devis provisoire de la pondération comparée (suite)

No du cours	Cahier collégial 180-00	Cahier collégial 180-21	St-Félicien 180-00
Psychiatrie 180-501-75	3-15-6	2-10-3	3-10-3
Médecine chirurgie	6-20-6	4-10-4	5-13-4
Total: 180-601-75	27-66-29	17-37-18	21-42-17
Nutrition 180-990-74	2-0-1	2-0-1	2-0-1
Psychologie I 350-205-77	2-1-3	2-1-3	2-1-3
Psychologie II 350--305-77	2-1-3	2-1-3	2-1-3
Sociologie de la famille 387-970-82	3-0-3	3-0-3	2-0-2
Problème Social 388-211-77	2-2-3	2-2-3	2-1-2
Total:	11-4-13	11-4-13	10-3-11

ANALYSE COMPARATIVE DU "DEVIS PROVISOIRE"

A la lecture des pondérations nous pouvons constater:

1) Le bloc des cours obligatoires (français et philosphie) sont réduits de 15 heures par cours de 45 heures, soit des cours de 30 heures, par rapport au 180.00 et 180.21;

2) Les cours complémentaires sont standards, sauf pour le cours de relations humaines 350-914-77 où le travail demandé à l'étudiante passe de 3 à 2, ce qui ne change pas le nombre d'heures du cours, soit 45 heures

3) Font le bloc des cours de science:
   - . Biologie 101-911-78
   - . Biologie 101-921-78
   - . Microbiologie 101-942-78
   - . Biologie métabolique 101-943-78

   reste standard par rapport au 180.00 et 180.21;

4) C'est surtout dans ce bloc que nous pouvons apercevoir des différences importantes de pondération:

   . <u>Santé 180-101-75</u>
   180.00: 3-3-3
   180.21: 3-3-3
   180.00: 3-1-2 (le nôtre)

   Il y a une réduction de 3 à 1 dans les heures de laboratoire. Les heures de travail à la maison sont également réduites de 3 à 2. Nous vous rappelons que ces hypothèses de pondération ont été proposées par l'équipe de recherche du "contenu" et que chacun des cours est spécifiquement décrit dans l'annexe 4.

. <u>Maladie 180-201-75</u>

180.00: 3-4-2

180.21: 2-2-2

180.00: 2-2-2 (le nôtre)

Il y a statu quo par rapport au 180.21 et réduction d'heures de 3 à 2 (théorie) et de 4 à 2 (laboratoire ou stage). Le travail à la maison est standard.

. <u>Obstétrie 180-301-75</u>

180.00: 6-12-6

180.21: 3-6-3

180.00: 4-8-3 (le nôtre)

Il y a une réduction de 6 à 4 par rapport au 180.00 standard dans la théorie, et une réduction de 12 à 8 (stage); il y a une réduction de 3 à 4 (théorie) par rapport au 180.21 et une augmentation de 6 à 8 pour le stage. Le travail à la maison est standard par rapport au 180.21 et réduit de 6 à 3 par rapport au 180.00

. <u>Pédiatrie 180-401-75</u>

180.00: 6-12-6

180.21: 3-6-3

180.00: 4-8-3 (le nôtre)

Il y a une réduction de 6 à 4 par rapport au 180.00 standard dans la théorie et une réduction de 12 à 8 (stage); il y a une augmentation de 3 à 4 (théorie) par rapport au 180.21 et une augmentation de 6 à 8 (stage). Le travail à la maison est standard au 180.21 et réduit de 6 à 3 par rapport au 180.00.

. Psychiatrie 180-501-75

180.00: 3-15-6

180.21: 2-10-3

180.00: 3-10-3 (le nôtre)

Il y a statu quo des heures (théorie) du 180.00, mais une réduction de 15 à 10 (stage). Il y a augmentation de 2 à 3 par rapport au 180.21 (théorie) et statu quo dans les stages. Le travail à la maison est standard au 180.21 mais réduit de 6 à 3 par rapport au 180.00

. Médecine clinique 180-601-75

180.00: 6-20-6

180.21: 4-10-4

180.00: 5-13-4 (le nôtre)

Il y a réduction de 6 à 5 (théorie) par rapport au 180.00 standard ainsi que de 20 à 13 (stage). Il y a augmentation de 4 à 5 (théorie) par rapport au 180.21 et une augmentation de 10 à 13 (stage). Le travail à la maison est standard au 180.21 et réduit de 6 à 4 par rapport au 180.00

Les cours de spécialisation restent inchangés sauf le cours de "Problème social" où la pondération du 180.00 et 180.21: 2-2-3 passe à 2-1-2, soit une réduction de 2 à 1 (laboratoire; et le cours de "Sociologie de la famille" où la pondération 3-0-3 dans 180.00 et 180.21 passe à 2-0-2, soit une réduction de 3 à 2 (théorie), et 3 à 2 (travail à la maison).

Chacun de ces quatre blocs a ses propres exigences et doit être traité différemment en termes de pondération, i.e., les heures de formation théorique, les laboratoires ou stages, le travail recommandé par rapport aux acquis professionnels, le vécu et la motivation des étudiantes-adultes.

Nous constaterons donc que la pondération finale que nous avons choisie, en accord avec les autres équipes de recherche, et après consultation avec des personnes-ressources compétentes, est sensiblement la même que celle du programe 180.21. Cependant l'approche en diffère énormément étant donné notre ferme volonté de considérer prioritairement les acquis et le vécu de nos futures étudiantes.

En fait, tout en favorisant les acquis professionnels, nous avions également la préoccupation de ne pas tomber dans le piège d'un "programme à rabais" ou des "cours gratuits" parce que notre clientèle est adulte. Déjà que ces préjugés continuent d'exister dans les institutions de formation en général, nous sommes très conscients que nous ne pouvons en aucun cas être vulnérables à ce niveau, c'est pourquoi, tout au long de notre démarche, nous userons d'une "prudence opportune supportée par une démarche la plus empirique possible. Ce qui nous conduit à orienter nos hypothèses de programme comme ceci:

- Réduire le moins possible la théorie dans les cours reliés directement à la profession "d'infirmière".

- Evaluer méticuleusement la formation dispensée dans les stages, afin de répondre aux besoins réels des étudiantes qui ont 9.23 années d'expérience en milieu hospitalier et qui pourraient bénéficier de réductions d'heures de stages.

- Offrir des cours en formation générale et complémentaire qui tiendront compte du "vécu" des étudiantes tout en facilitant leur retour dans le milieu scolaire. Pour ce bloc de cours en particulier, nous avons essayé de satisfaire aux besoins parallèles (français correctif), aux questionnements (philosophie), aux désirs de réalisation, d'expression et de création (relation humaines et théâtre) des étudiantes adultes qui se sont inscrites à notre programme.

. <u>Voici les énoncés des 5 hypothèses</u>:

Suivant les pondérations et les contenus proposés, nous avons aménagé le programme 180.00 selon 5 modèles:(exemple 8)

- hypothèse I: 2 jours par semaine, commençant le 14 septembre

1981 au 16 juin 1984.
Durée: 2 ans et 10 mois.

- hypothèse II: Bloc A; 2 jours/semaine
Bloc B: 2 jours/semaine (théorie)
3 jours/semaine (stage)
Du 14 septembre 1981 au 17 mars 1984.
Durée: 2 ans et 6 mois.

- hypothèse III: Bloc A: 2 jours/semaine
Bloc B: 3 jours/semaine
Du 14 septembre 1981 au 14 décembre 1985.
Durée: 4 ans, 4 mois.

- hypothèse IV: 2 jours par semaine, étés libres
Du 14 septembre 1981 au 14 décembre 1985.
Durée: 4 ans, 4 mois.

- hypothèse V: Bloc A: 2 jours/semaine, étés libres
Bloc B: théorie (2 jours/semaine)
stage (3 jours/semaine).

Le programme comprend 1800 heures réparties en 8 sessions.

Les cours de français et philosophie se donnent aux quatre premières sessions ainsi que les cours complémentaires. Nous remarquerons que le cours de "physique # 111", du niveau secondaire est inclus dans la première session, afin de s'assurer que la majorité de nos étudiantes qui n'ont pas ce préalable, puissent l'obtenir à la fin de cette première session. Le cours sera un élément définitif de sélection. L'étudiante qui échoue à ce cours, ne pourra poursuivre sa formation au niveau collégial. Les étudiantes qui ont déjà passé ce cours avant n'auront pas à le reprendre.

Les cours de relations humaines orientés sur le fonctionnement en groupe est obligatoire pour toutes les candidates et il devra se donner en 30 heures. C'est le seul cours complémentaire où une réduction de 15 heures sera possible et pertinente. Ce cours sera offert durant toute la période de la première année, en début de chaque session, pour raffermir le groupe et donner une atmosphère d'apprentissage adaptée aux besoins des étudiantes.

Chaque hypothèse comporte ses avantages et inconvénients et nous les présentons en plus de 2 modèles pour les 2 premières sessions.(exemple 9)

LEGENDE:

BLOC A: Il comprend les cinq premières sessions, où aucun stage d'importance n'est à négocier.

BLOC B: Il comprend les trois dernières sessions. Pour ces cours de spécialisation, la partie pratique comporte plus d'heures que la partie théorique. Les heures passées en stages supervisés doivent être négociées de façon spéciale entre les parties impliquées: les hôpitaux, les étudiantes-adultes et les professeurs engagés.

T: Partie théorique.

S: Stages.

FRANCAIS	Titre du cours
111	Numéro du cours
2-1-2	

- 2 (premier chiffre): Nombre d'heures de leçons en classe
- 1 (deuxième chiffre): Nombre d'heures de laboratoire ou de stage
- 2 (troisième chiffre): Nombre d'heures de travail personnel

TOTAL/HEURES: Nombre d'heures par session pour lesquelles l'étudiant aura à se libérer pour assurer une disponibilité soit en classe soit en stage.

2.3.6 Les résutats de recherche de l'équipe de français

a) La composition de l'équipe:

Un professeur de français du département de formation générale, ainsi qu'une infirmière autorisée, du département de soins infirmiers travailleront en collaboration.

b) Le mandat:

Vérifier l'hypothèse de l'équipe du contenu du programme qui consiste à regrouper les cours de français (4 cours) en un bloc de 120 heures au lieu de 180 heures, tout en conservant les objectifs d'apprentissage des Cahiers de l'Enseignement Collégial, et en répondant aux besoins de la clientèle adulte.

Il faudra donc vérifier s'il est possible d'offrir un contenu de cours qui pourrait répondre à la fois aux normes de la D.G.E.C. tout en reconnaissant "de fait" certains acquis des étudiantes adultes.

Si oui, il faudra prodéder à une refonte du contenu avec les pondérations conséquentes.

Nous avons 12 objectifs spécifiques:

1- Analyser les cours pouvant faire partie du bloc français.

2- Déterminer les titres des 4 cours de français choisis pour le bloc français.

3- Déterminer les heures d'apprentissage pour chacun des cours.

4- Enumérer les thèmes reliés à la profession médicale.

5- Sélectionner des thèmes par rapport aux 4 cours choisis.

6- Réfléchir sur le "champ" affecté à chacun des cours.

7- Déterminer les thèmes de chacun des cours.

8- Déterminer le "champ" de chacun des cours.

9- Elaborer pour chacun des cours une méthodologie.

10- Elaborer pour chacun des cours une bibliographie.

11- Prévoir pour chacun des cours une évalution.

12- Faire la distribution des cours de français dans tout le programme 180.00.

c) Le choix des cours:

Nous choisirons les cours suivants: (22)

. Méthodologie du travail intellectuel (601-111-76)
. Français écrit (601-111-76)
. Théâtre (601-202-70)
. Roman (601-302-70)

(22) Consulter l'annexe 7

d) <u>Le contenu proposé pour chacun des cours choisis</u>.(23)

Il nous est donc possible de proposer des cours de français en 120 heures, tout en respectant et les objectifs de cours et les besoins des étudiantes.

2.3.7 <u>Les résultats de recherche de l'équipe de philosophie</u>:

a) La composition de l'équipe

Un professeur de philosophie, enseignant au département de Formation générale, section Philosophie, travaillera en collaboration avec une infirmière autorisée, enseignante au département de Techniques infirmières.

b) Le mandat: (24)

Regrouper les cours de philosophie (4 cours) en 1 bloc de 120 heures au lieu de 180 heures, tout en conservant les objectifs d'apprentissage des <u>Cahiers del'Enseignement Collégial,</u> et en répondant aux besoins de la clientèle adulte.

Il faudra donc vérifier s'il est possible d'offrir un contenu de cours qui pourrait répondre aux objectifs de ce cours, tout en reconnaissant "de fait" certains acquis des étudiantes adultes. Si oui, il faudra ici aussi procéder à une refonte du contenu avec les pondérations conséquentes.

(23) Ibid., annexe 7

(24) Consulter l'annexe 8

Les objectifs spécifiques seront les mêmes que pour l'équipe de français, mais appliqués à la philosophie.

c) Les choix de cours

Nous choisirons les cours suivants:
. Philosophie 101;
. Philosophie 201;
. Philosophie 301;
. Philosophie 401;

d) Le contenu proposé pour chacun des cours(25)

Il nous est donc possible de proposer des cours de philosophie en 120 heures, tout en respectant les normes de la D.G.E.C. et les besoins des étudiantes.

2.4. L'émergence de la notion générale "d'acquis expérientiels"

2.4.1 La réaction de l'O.I.I.Q. au projet de programme.

Suite à l'élaboration du programme 180.00, "adapté" pour les fins de notre mandat, nous décidons de commencer la prestation des cours au mois de septembre, tel que prévu. Les étudiantes ont choisi l'hypothèse I (2 jours semaines, sur 2 ans 10 mois) et les centres hospitaliers semblent prévilégier cette hypothèse à toute autre.

L'O.I.I.Q, informée du début des cours, demande à nous rencontrer pour discuter des nouvelles pondérations. Comme cette Corporation professionnelle est un intervenant majeur dans le dossier, nous avons voulu soumettre à son analyse les résultats de nos

(35) Consulter l'annexe 9

recherches afin de permettre le début des cours pour le mois de septembre. Des documents d'analyse et de synthèse avaient été expédiés à cette fin.

A notre grande surprise, l'O.I.I.Q. demande de retarder le début des cours afin de discuter au mois de novembre, ce "projet de programme" qui lui apparaît comme local et provisoire. L'Ordre considère que, comme l'indique notre mandat reçu de la D.G.E.C., si nous visons l'extension provinciale du programme et le changement de pondération, ce n'est plus un "projet de programme " mais bien un <u>nouveau programme</u> que nous avons élaboré. Par conséquent celui-ci devient provincial et à long terme, et l'O.I.I.Q. doit être impliquée dans la démanche.

Pour l'O.I.I.Q. la différence entre "projet de programme" et "nouveau programme" est majeure et fera toute la différence dans le type de collaboration qu'elle apportera à notre Cegep.

En effet, le projet de programme est plutôt local et provisoire et l'institution donne ses équivalences par le biais du D.S.P. et analyse l'expérimentation selon ses critères internes et n'a pas d'impact sur les politiques de formation de l'O.I.I.Q.

Quant au "nouveau programme", il prend une envergure provinciale et a une implication sérieuse sur les politiques de formation de l'O.I.I.Q.

Un nouveau programme implique la description de nouveaux objectifs d'apprentissage, de nouveaux contenus de cours, une clientèle spécifique et par conséquent de nouvelles pondérations. En plus, ce nou-

veau programme doit répondre à des besoins précis et généralisés au niveau provincial. L'expérimentation est sujette à des critères précis établis par la D.G.E.C. et l'O.I.I.Q., et peut être échelonnée sur plusieurs années. Un nouveau programme exige donc une concertation régulière des différents intervenants et demande des investissements humains et financiers importants, sans compter la période nécessaire de validation du programme qui peut être longue.

Il est donc évident que le choix de l'une ou l'autre hypothèse orientera notre dossier et ce, à long terme.

2.4.2 La recherche de solutions de rechange;

Plusieurs considérants doivent être jaugés avant de faire le choix de l'une ou l'autre hypothèse:

- Le mandat de la D.G.E.C.
- Les 63 candidates sélectionnées qui attendent depuis août 81 une formation en 180.00
- La spécificité de la clientèle d'infirmièresauxiliaires
- Les effectifs humains et les affectationsfinancières déjà investis dans ce dossier
- L'inexistence de programme de formation adapté aux besoins de cette clientèle
- Les acquis professionnels importants de cette clientèle.
- Les instruments de mesure inexistants pour évaluer ces acquis

- Le besoin "provincial" de cette clientèle
- Le caractère "andragogique" du programme que nous avons "adapté"
- L'accessibilité de notre programme à cette clientèle.

Nous rappelons à l'attention des responsables de l'O.I.I.Q. l'importance que nous accordons à l'approche andragogique depuis 1980 dans l'implantation de ce programme et que nous voulons dispenser à la clientèle des auxiliaires un programme de formation en Techniques Infirmières, où le vécu expérientiel sera reconnu en termes d'acquis scolaires. Il s'agit d'une première au Québec puisqu'en plus de s'en tenir au programme 180.00, au lieu du 180.21 et du 180.51, une démarche rigoureuse devrait nous permettre de nous doter des instruments pouvant traduire en termes d'acquis scolaires les expériences de travail de cette clientèle.

Nous espérons une volonté éclairée des différents intervenants (D.G.E.C., O.I.I.Q.) qui facilitera notre démarche laquelle, croyons-nous, répond enfin aux réels besoins de ces adultes.

2.4.3 Le deuxième mandat de la D.G.E.C.

Après de nombreuses discussions entre la D.G.E.C., l'O.I.I.Q. et le Cégep de St-Félicien, la D.G.E.C. nous accorde un deuxième mandat, complémentaire au premier:(26)

> (...)"Permettre au Service de l'Education des Adultes du Cegep de St-Félicien, de mener une étude visant à mettre au point une démarche andragogique qui permette de favoriser l'accès à la formation et aux objectifs du programme 180.00."

(26) Ruel, Claude, Le programme de Techniques Infirmières 180.00 à l'Education des Adultes au Collège de St-Félicien, attaché au développement des Collèges, Recherche et Développement, Direction Générale de l'enseignement Collégial. 07-12-81.

(...)L'intérêt de cette recherche et expérimentation est de permettre éventuellement à d'autres régions du Québec, en particulier les régions périphériques de répondre aux besoins de formation des clientèles qui auraient nécessité de nouvelles autorisations dudit programme (180.21).

L'équipe de travail du Collège devrait donc tenir compte des acquis académiques et expérientiels des adultes intéressés au programme 180.00 dont certaines pondérations devaient être modifiées, tout en visant la réalisation intégrale des objectifs du programme 180.00.

Voilà qui rejoint le mandat dont nous avions convenu avec le Collège."

Enfin, la 18 décembre 1981, M. Ruel fait parvenir une lettre au S.E.A. qui clarifiait ce mandat:(27)

(...)Nous convenons donc que le programme auquel seront inscrits les candidats et candidates est le programme officiel développé dans le réseau, soit le 180.00. De plus, les normes d'admission demeurent celles qui prévalent à l'enseignement régulier et qui sont retenues pour l'immatriculation de la part de l'O.I.I.Q. Ce programme fera l'objet d'une démarche bien spécifique et sera adapté à la clientèle sur la base de modalités locales dont l'objectif retenu sera l'atteinte de l'ensemble des objectifs visés par le programme des Techniques Infirmières (180.00) tels qu'ils apparaissent dans les annuaires de l'enseignement Collégial.

(27) Ruel, Claude, lettre du 18 décembre 1981, Direction Générale de l'enseignement collégial, Ministère de l'Education, Gouverment du Québec.

Afin de concrétiser l'approche andragogique visée et de bâtir certains outils d'évalution des acquis expérientiels, approche et outils qui seront dans un second temps transférables au plan provincial...

(...)Dans cette perspective, le Collège créera un "Comité Conseil" qui l'accompagnera dans cette démarche.(28)

A partir de ce mandat, le Cégep décide d'inscrire les étudiantes à compter de janvier 82, dans le programme 180.00. Nous favoriserons donc une approche andragogique pour les cours complémentaires et une forme de reconnaissance du "vécu" des étudiantes adultes dans les blocs de français et philosophie.

Nous allons appliquer la grille de cours de la première session telle que décrite dans l'hypothèse I, ainsi que les cours de la 2e et 3e session. Nous commencerons à aborder les cours soins infirmiers à la 4e session, soit la 2e année de cours. Durant la première année de formation, des agents de recherche devront travailler sur l'analyse des acquis dans les cours soins infirmiers et, principalement, dans les stages pratiques où l'on présume que l'étudiante possède le plus d'acquis comparativement à la théorie.

Comme nous supposons qu'il faudra créer des outils pour évaluer les acquis non scolaires, nous croyons opportun de donner d'abord aux étudiantes les cours obligatoires et complémentaires, ce qui les amènera progressivement vers

(28) Ibid. 27

leurs cours de spécialisation. Nous croyons également que l'acclimatation au milieu scolaire est favorisée avec des cours de base tels français correctif et relations humaines. Comme nous avons déjà déterminé toute la démarche pour les blocs français, philosophie, cours complémentaires et cours de biologie (statu quo), nous espérons que durant cette année de cours, nous pourrons bénificier d'un délai suffisant pour développer nos instruments de mesure pour la 2e année de cours.

2.4.4 <u>La formation d'un comité aviseur</u>

Afin d'assurer un suivi et une concertation constante des principaux intervenants, le S.E.A. décide de créer un "Comité aviseur en Techniques Infirmières 180.00 adaptées aux adultes".

Voici une brève description du Comité:

<u>Nom</u>: Comité aviseur pour l'implantation et le développement du programme 180.00 "adapté" aux infirmières auxiliaires du cégep de Saint-Félicien.

<u>Mandat</u>: Donner son avis et appuyer le cégep de Saint-Félicien (S.E.A.) dans l'implantation et le développement du programme 180.00 adapté à la clientèle adulte des infirmières auxiliaires.

<u>Puisque la spécificité de ce projet repose sur l'idée qu'il faut reconnaître les expériences de tra-</u>

vail et de vie des étudiantes adultes et les transposer en termes d'acquis scolaires, l'axe principal du mandat sera de superviser plus particulièrement:

1. la fabrication et l'application des outils de reconnaissance des expériences

2. l'encadrement des formateurs

3. le suivi des étudiants.

Voici les membres du comité:
Mlle. Claire Martin
Secteur de la formation professionnelle
O.I.I.Q.

Monsieur Claude Ruel
Service de Recherche et développement
D.G.E.C.

Monsieur André Beaudet
Service Recherche et développement
D.G.E.A.

* Mme Lili Vaillancourt
Service de l'éducation des Adultes
Cégep de Saint-Félicien.

Nous verrons ultérieurement l'influence et l'impact de ce comité sur l'orientation de notre recherche.

* Le lien entre le Cégep et le Comité sera fait par Mme. Lili Vaillancourt sous la supervision du coordonnateur de l'Education des adultes, Monsieur Jean-Pierre Bhérer.

2.5 Le début de la formation:

2.5.1. L'organisation de l'enseignement

Après les nombreuses séances d'information et la période de temps qui s'est écoulée entre la sélection des candidates et le début des cours (4 mois), il ne reste des 63 candidates admissibles que 30 candidates qui s'inscrivent officiellement.A Roberval et Dolbeau, surtout dans les hôpitaux, certaines informations circulent à l'effet que l'O.I.I.Q. refuserait d'immatriculer les étudiantes qui s'inscriraient dans le "programme de St-Félicien". Certaines rumeurs circulent également à l'effet que les auxilaires qui suivraient le programme se verraient enlever tous leurs droits, etc.

Certaines séances d'information, parce qu'elles faisaient double emploi avec celles données lors de l'entrevue de sélection avec l'étudiante, se sont avérées superflues.

Par ailleurs, il nous a été impossible de trouver un professeur de philosophie pour la première session. En effet, le "glaive" des cours à rabais commençait à s'abattre dans le cégep et nous avons dû engager un professeur de français à l'extérieur du personnel du cégep pour dispenser le cours "méthodologie du travail intellectuel". Nous reviendrons sur ces points.

Les étudiantes commencent donc leurs cours dans un local du cégep "régulier" et s'intègrent progressivement à l'institution.

2.5.2 L'encadrement des étudiantes:

Pour favoriser les échanges entre la conseillère pédagogique responsable du dossier et les étudiantes du groupe, nous convenons de faire élire 2 représentantes de groupe, une du secteur de Roberval et l'autre du secteur de Dolbeau. Ces représentantes ont pour mandat de recevoir les demandes des étudiantes et de les acheminer à la conseillère pédagogique.

Nonobstant ce mode de représentation, chaque étudiante peut, sur demande, rencontrer la conseillère pédagogique pour tout problème relatif aux locaux, au travail scolaire, où à des difficultés de parcours. Un lien quasi "amical" s'établit d'autant plus que nous cheminons ensemble depuis 1980...

2.5.3 La formation andragogique des formateurs:

Etant donné le caractère expérimental de notre programme et la priorité accordée aux acquis expérientiels, étant donné l'approche androgogique du programme, la spécificité des étudiantes et le lien progressif et continu des cours, nous avons demandé à chaque formateur de suivre une journée de formation en andragogie. Bien que les thèmes abordés aient été élémentaires, ils ont permis d'asurer une plus grande efficacité chez le formateur.(29)

1. Objectif général:
   Habiliter les formateurs à mieux jouer leur rôle auprès de leur(s) groupe(s) d'étudiantes adultes.

(29) Consulter les annexes 10-11-12

2. <u>Objectif spécifique</u>

En arriver à des concensus de groupe sur:

- les caractéristiques de l'étudiante adulte
- la motivation de l'étudiante adulte
- la disponibilité de l'étudiante adulte
- le cadre socio-affectif d'un cours aux adultes
- les attitudes des étudiantes adultes face aux cours.

3. <u>Contenu:</u>

3.1. Le contenu origine du document support intitulé:

"Eléments de pédagogie des cours aux adultes".

3.2 <u>Le contenu tient compte aussi du programme</u>. En plus de cette formation andragogique, il y avait aussi l'encadrement "standard" (rencontre des professeurs en groupe, les rencontres idividuelles, la correspondance, le téléphone, etc.)

2.5.4 <u>La "colloboration" des différents départements</u>

Comme nous l'avons déjà mentionné, il nous a été difficile d'obtenir une collaboration soutenue de certains départements. Tous nos formateurs pour la première session provenaient de l'extérieur du Cégep. Il en a été de même pour la 2^e session, où

nous avons dû modifier la grille-horaire de certains cours comme philosophie 101, philosophie 201 et sociologie de la famille. En fait, un seul professeur du régulier s'est impliqué dans toute la première année du programme. Il s'agissait d'un cours de biologie où la pondération était inchangée par rapport au programme 180.00 régulier.

Nous ne nous attarderons pas sur les pressions que les syndicats ont exercé sur les agents de recherche qui ont travaillé pour nous à l'été 81. Même les professeurs de l'extérieur trouvaient la situation difficile devant leurs confrères de travail. Le recrutement et l'engagement des professeurs pour chacune des sessions exigaient une bonne part de nos énergies. Nous verrons que toutes ces situations ont eu leur pendant aux Etats-Unis, où la démarche de reconnaissance des acquis en soins infirmiers existe au moins depuis 10 ans....

2.5.5 LA LIBERATION DES ETUDIANTES PAR LEUR CENTRE HOSPITALIERS

Quelle sorte de libération les différents groupes ont-ils obtenue et à quelles conditions ?
Nombre de personnes par groupe?

A) 15 personnes à temps complet - 6 personnes à temps partiel.
2 jours/semaine sans solde.
Horaires de travail: ils ont pu être modifiés grâce à la collaboration des confrères et consoeurs de travail et aussi à la compréhension de l'employeur

Congés statutaires; Ils peuvent être pris durant nos jours de cours
Vacances: elles peuvent être prises durant nos jours de cours. Ainsi comme on a 28 jours de vacances, on peut prendre 28 jours durant nos jours de cours.

B) 6 personnes (3 à temps complet - 3 à temps partiel).
2 jours/semaine sans solde.
Horaires de travail: ils ont pu être modifiés grâce aux confrères et consoeurs de travail.
Congés statutaires: ils peuvent être pris durant nos jours de cours.

Vacances: elles ne peuvent se prendre durant les jours de cours.

C) 3 personnes à temps partiel
Il n'y a aucun problème pour deux d'entre elles, cependant il y a eu modification de l'horaire de travail pour la troisième personne. Ces personnes ne perdent pas de salaire.

D) 3 personnes à temps partiel
Horaires de travail modifiés de sorte que ces personnes ne perdent pas de salaire.

E) 1 personne à temps complet
Aucune condition de la part de l'employeur.
La personne prend ses jours de cours à ses frais et elle doit trouver quelqu'un pour la remplacer à son travail.

F) 1 personne à temps complet
Modification de l'horaire de travail et, quelques fois, la personne est obligée de se libérer à ses frais.

G) Personne qui ne travaille pas
Aucun problème. Cette personne n'a pas répondu aux autres questions car elle n'avait aucun problème d'organisation.

Quelle a été la démarche entreprise afin d'obtenir cette libération?

A) 2 employées ont négocié avec le syndicat et l'employeur et, par après, le syndicat a signé une entente avec l'employeur.

B) Une rencontre avec l'employeur et une avec le avec le syndicat, puis une entente signée est intervenue entre le syndicat et l'employeur

C) Aucune entente. Les personnes doivent se débrouiller individuellement. Une personne a obtenu de ne pas remplacer les vacances durant l'été. La modification de la cédule de travail est acceptée si les personnes concernées acceptent.

D) Entente verbale avec l'employeur.

E) La personne concernée, après une rencontre avec son employeur, a obtenu son aval en autant qu'elle se trouve une remplaçante.

Quels sont les résultats obtenus et quel est le degré de satisfaction par rapport au type de libération? Pour combien de temps les personnes sont-elles libérées?

A) Les personnes sont satisfaites mais, si elles avaient pu être payées, elles auraient évidemment préférer celà (2 ans 8 mois ou la durée du cours).

B) Les personnes sont satisfaites. Bonne entente entre les confrères de travail (2 ans 10 mois, rien de plus).

C) Les personnes sont satisfaites (pour toute la durée du cours).

D) Entente verbale avec l'employeur.

E) La personne concernée a parlé à son employeur et celui-ci consent à ce qu'elle suive le cours en autant qu'elle voit à se trouver une remplaçante.

Aucune garantie n'a été donnée par l'employeur concernant l'engagement de ces infirmières une fois diplômées.

2.5.6 <u>Le comité aviseur: sa création</u>

A la première réunion du Comité aviseur, le 15 avril 1982 (30), les attentes de la D.G.E.A. seront:

(30) Consulter l'annexe 13

"Vérifier par une expérience de formation professionnelle, telle le programme 180.00, l'adaptabilité et l'applicabilité de la reconnaissance des acquis expérientiels par des outils propres au "Nursing".(31)

L'axe principal du mandat devra s'orienter autour du concept de la reconnaissance des acquis expérientiels des étudiantes adultes par rapport aux objectifs du programme 180.00. Pour ce faire, nous privilégions l'approche suivante:

- La fabrication et l'application des outils de
- reconnaissance expérientielle
- L'encadrement de formateurs
- Le suivi des étudiants.

Voilà ce qui balisera les orientations de la recherche sur la reconnaissance des acquis expérientiels en Nursing.

(31) Ibid. p.2

CHAPITRE 3

L'EXPERIENCE AMERICAINE ET CANADIENNE SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPERIENTIELS EN SOINS INFIRMIERS

A ce stade-ci de notre démarche la D.G.E.A. a joué un rôle déterminant en suggérant d'investiguer avec beaucoup de soins les expériences conduites aux Etats-Unis et dans d'autres provinces canadiennes. Ce chapitre en fera le compte rendu le plus fidèle possible.

3.1 <u>L'élaboration d'une bibliographie sélective des expériences et travaux existants en reconnaissance des acquis expérientiels en Soins infirmiers.</u>

Nous décidons d'élaborer un mandat spécifiquement orienté sur: l'élaboration d'une bibliographie sur la reconnaissance des acquis expérientiels: une bibliographie <u>sélective,</u> regroupant uniquement les travaux et les publications en Techniques infirmières.

De façon à faciliter cette recherche, nous travaillons en collaboration avec un agent de recherche qui est bilingue, infirmière diplômée, conseillère en orientation, avec une expérience pertinente en recherche.

Pour fin de réalisation de notre mandat, nous fixons trois (3) objectifs spécifiques:

- Faire l'inventaire des articles publiés sur le sujet de la reconnaissance des acquis expérientiels;

- Faire l'inventaire des thèses publiés sur le même sujet;

- Retenir les documents jugés pertinents à notre expérience.

3.1.1 La méthodologie de recherche:

La méthode de travail que nous utilisons est la suivante:

a) Baliser le champ de travail de sorte que soient bien identifiés notre objectif général et nos objectifs spécifiques;

b) Décrire les étapes de réalisation pour atteindre chacun des objectifs;

c) Définir les actions à mener pour réaliser chacune des étapes de réalisation;

d) Etablir un échéancier. (32)

Pour respecter notre mandat de "transférabilité de notre recherche au niveau provincial", nous construisons un manuel-guide comprenant l'objectif à atteindre, le processus suivi pour l'atteindre, les résultats obtenus et, enfin, les recommandations. Ce manuel-guide en cours d'élaboration tient compte des personnes ressources contactées, des obstacles et des difficultés rencontrées ainsi que des instruments tout au long du processus de recherche.

25: Le tiré à part "Bibliographie sélective en reconnaissance des acquis expérientiels en nursing"

Enfin un cahier des recommandations est soumis par l'agent de recherche. On y fait mention des priorités, des implications financières et de l'échéancier.

3.1.2 <u>L'inventaire des articles et thèses publiés sur le sujet.</u>

Pour éviter au lecteur certains aspects fastidieux de la démarche préconisée, nous utilisons les informations essentielles tirées du manuel-guide.

M. André Beaudet de la D.G.E.A. nous a remis un inventaire que nous avons classé et dont nous avons récupéré les articles jugés pertinents au sujet.

Pour compléter ce premier inventaire, nous avons utilisé le systène E.R.I.C. où nous avons utilisé les descripteurs suivants:

. Experiential learning
. Evaluation
. Measurement technics
. Measures
. Evaluation.

En combinant ces différents descripteurs nous obtenons la somme de 155 références. De ces 155 références, 74 sont retenues comme pertinentes soit 47%.

Ces références sont classées par auteur en vue d'une bibliographie.

Une étudiante en politiques et administration scolaire (2e cycle) à l'Université Laval nous fournit un inven-

taire ERIC du Ministère de l'Education, identifiant les références spécifiques aux instruments d'évaluation, et une copie des articles non récupérables par micro-fiches. (EJ)

Nous communiquons avec Mme Anita Palsgrove du CAEL (Coopérative Assessment of Experiential Learning) pour qu'elle nous expédie leurs publications. Elle nous enrichit de deux références majeures;

- Dr Patrick O'Reagan
  Contining Education Division
  Khode Island College

- M. George Allan
  Academic vice-président
  Ramdon College
  Larnia, Ontario.

Monsieur O'Reagan est spécialiste en porte-folio et M. Allan est l'agent de liaison canadien pour CAEL.

Nous réussissons à rejoindre le Dr Stuart du Rhode Island College qui remplaçait M. O'Reagan et, se montrant très collaborateur, il a sensiblement aidé à l'avancement de notre recherche. Il nous a informés que son Collège dispense une formation de 45 heures aux étudiants désireux de se monter un porte-folio. Un livret intitulé "HANDBOOK FOR PORTEFOLIO WORKSHOP-INSTRUCTOR" est utilisé comme guide pour ce cours. Il a aimablement offert ses services, comme consultant, pour l'implantation de ce cours dans notre institution.

Pour sa part, M. Allan nous a référé à Par Kirby de l'Ecole des infirmières du Ramdon College qui a travaillé activement à l'évaluation des acquis expérientiels. D'autres références pertinentes nous ont aussi été données. (33)

De toutes ces informations, nous avons élaboré une bibliographie sélective sur la reconnaissance des acquis expérientiels en Techniques Infirmières. (34)

Cette bibliographie ne se veut pas exhaustive. Elle comprend uniquement les documents convenants à notre recherche.

3.2 L'inventaire et le répertoire de tous les outils pertinents à notre recherche.

3.2.1 La sélection des documents jugés opportuns en regard des outils d'évaluation.

Des 74 documents inventoriés, 64 documents furent retenus ainsi que 5 articles provenant de revues et/ou de périodiques. (35)

3.2.2 La mission au "REGENTS EXTERNAL DEGREES IN NURSING", à l'University of the state of new york. (R.E.X.)

Suite aux informations reçues, nous croyons que le R.E.X. semble répondre aux interrogations de départ quant à une démarche structurée en reconnaissance des acquis expérientiels. Ce programme, en plus des Tech-

33: Consulter l'annexe 15, p. 6,
34: Le tiré à part "Bibliographie sélective en reconnaissance des acquis expérientiels en nursing"
35: Le tiré à part "Bilbiographie sélective en reconnaissance des acquis expérientiels en nursing"

niques Infirmières, offre 25 tests dans les domaines comme les affaires et les langues. Nous soumettons une démande de mission de 3 jours dans la région d'Albany, pour:

- procéder à l'inventaire des pratiques américaines en matière d'évaluation des acquis expérientiels en soins infirmiers;

- indentifier les outils adaptables (examens, tests, laboratoires, etc.) pour le programme 180.00;

D'autre part une personne-ressource nous est proposée par M. André Beaudet de la D.G.E.A. Il s'agit de:

Mme carrie B. Lenburg
Coordonnatrice
Regents External Degrees in Nursing
University of the State of New York
Albany, New York.

Notre mission est subventionnée par le Service de Recherche et Développement de la D.G.E.A. et notre équipe québécoise est composée de:

- Mme Marie-Thérèse Choquette: O.I.I.Q.
- Mme Marie Lamoureux: agent de recherche pour le mandat I du Cégep de St-Félicien
- Mme Lili Vaillancourt: Conseillère Pédagogique, responsable du dossier au S.E.A. du Cégep de St-Félicien.

Cette mission s'effectue le 7-8-9 décembre 82 et permet de visiter 3 institutions:

- R.E.X.
- HUDSON VALLEY COMMUNITY COLLEGE
- MARIA COLLEGE.

Les 2 autres institutions nous ont été proposées par Mme Lenburg elle-même comme représentant une institution publique (HUDSON VALLEY) et une institution privée (MARIA COLLEGE) où la démarche de reconnaissance des acquis n'est pas appliquée de la même façon. (36)

Nous avons constaté, lors de cette mission, l'ampleur qu'a pris la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels aux Etats-Unis où les implications financières, humaines et administratives sont fabuleuses, d'autant plus que l'origine de cette démarche pour le R.E.X. remonte à plus de 10 ans. Les outils d'évaluation sont très sophistiqués pour certaines (R.E.X.), jusqu'à l'utilisation de vidéo, console, salle d'observation etc., et très simples (questionnaires-maison) pour d'autres. Cette mission non seulement nous aura permis de vérifier que la reconnaissance des acquis expérientiels est faisable, mais qu'elle se fait selon une démarche scientifiquement prouvée et revalidée systématiquement, et qu'elle est rentable et supportée par des institutions majeures de formation publiques ou non.

36: Consulter "Exemples de certains instruments de mesure"

Nul doute que cette mission s'est avérée essentielle dans notre recherche en Techniques Infirmières, d'autant plus que la majorité des programmes de formation en soins infirmiers sont similaires aux nôtres et que les instruments de mesure développés ont été validés scientifiquement et sont utilisés depuis plusieurs années.

3.2.3 La vérification de ce qui se fait actuellement au Québec et au Canada en reconnaissance des acquis expérientiels.

Nous avons écrit aux différentes associations provinciales d'infirmières autorisées, leur demandant si une école ou un collège de leur province ne mènerait pas une expérience similaire à la nôtre. Nous avons reçu quelques réponses.

- Pour le Collège Algonquin à Ottawa, Mme Marthe Sandier nous informe de l'expérience de son Collège où 6 R.N.A. (registred nursing assistant) sont actuellement inscrites et aucune modification de programme ne leur est accordée. On procède à un test au début du semestre et un à la fin car on attend de vérifier la quantité d'apprentissage assimilé avant de faire une évaluation quelconque d'acquis. L'étudiant peut être exempté de certains stages pratiques, à la condition de passer avec succès un examen pratique. Cette expérience nous semble un peu trop timide pour être retenue.

- Pour le "HUMBER COLLEGE" à Rexdale, Ontario, Mme Jocelyne HEZEKIAH nous informe de son expérience qui se résume comme ceci:

Le collège a 500 étudiantes infirmières, 60 infirmières auxiliaires et 440 pour la science (équivalent de notre DEC), 220 de ces étudiantes sont des adultes (mature learners). La politique du Collège est la suivante: toute étudiante infirmière auxiliaire qui désire poursuivre au niveau de la licence, se voit automatiquement accorder une reconnaissance d'acquis pour le premier cours d'introduction aux soins infirmiers (laboratoire & théorie) (lab 8h/sem X 16 sem = 128 heures) (théorie 5h/sem X 16 sem = 80 heures) pour un total de 208 heures. Cette reconnaissance automatique des acquis est ainsi faite parce qu'il s'est avéré pour eux inutile de vérifier ces apprentissages, le résultat d'évaluation antérieure s'avérant constamment positif (25 à 30% des étudiants en profitent). Il y a aussi possibilité de traiter sur une même base tous les autres cours du programme.

Pour les cours théoriques il suffit de réussir les examens finals des matières concernées. La cote de passage exigée est la même qu'au régulier. Pour les cours "laboratoire" (stage pratique), l'étudiante subit une évaluation pratique de 3 à 5 jours avec des clients. De 15 à 20% des étudiantes adultes profitent de cette possibilité. Il n'est cependant pas possible d'uniformiser cette politique pour tous les cours du programme puisque le Collège exige qu'un étudiant ait suivi au moins un semestre de cours pour sanctionner un diplôme. La reconnaissance d'acquis académiques se fait également en confrontant le contenu des cours prétendus équivalents. Les pièces justificatives sont bien sûr exigées. Jocelyne Hezekiah a publié un article sur

cette expérience dans le "Canadian Nurse" 1975, article qui s'intitule: "The latter concept". Un autre point d'importance mérite notre attention: le programme de ce collège, se modifie en adoptant l'approche globale en nursing (total nursing), utilisant une adaptation du "Roy Model of Nursing". Pour intégrer cette modification au programme de reconnaissance d'acquis, le collège donne aux étudiants qui "mettent à défi" les cours ou à qui on attribue automatiquement la reconnaissance d'acquis, un atelier de travail de 2 jours sur cette nouvelle approche en soins infirmiers.

- Pour le "MOHAWK COLLEGE, HAMILTON, Mme Betty Mcinnes, nous informe que son Collège a mis en place depuis 2 ans un programme autodidacte, par approche modulaire, basé en grande partie sur le modèle de Carrie Lenburg.

Elle n'accepte la reconnaissance d'acquis expérientiels que pour les habilités seulement, et non pour la théorie. Tout le programme commence d'abord par ce qu'ils appellent du "cognitive mapping". Cette technique permet d'établir le mode ou le style d'apprentissage des étudiants afin d'être en mesure d'individualiser de la façon la plus optimale, le programme des étudiants. Sur cette technique elle nous a fourni la référence suivante qui leur fut essentielle et précieuse:

Oakland Community college
Bloomshield Hill
2480 Opdyke road
Michigan 48013
Mrs Skip Walker
Testing Center
313-647-6200 (appel direct)
ou 313-476-9400 ext. 431 ou 432.

Dans le collège à Sudbury, Mme Pat Hang, nour informe que son collège admet à son programme une dizaine d'étudiantes ayant une expérience de travail comme infirmière auxiliaire. Lorsque ces étudiantes ont une 12e année, elle doivent suivre un cours de biologie avant leur admission. Si elles n'ont pas leur 12e année, elles doivent suivre un cours de biologie, de chimie, de mathématique et d'anglais ou français. Lorsque ces cours sont réussis, elles obtiennent une garantie de reconnaissance d'acquis pour le premier cours de base en soins infirmiers, et uniquement pour celui-ci. C'est un cours de 120 heures, 4 crédits, 12h/semaine. L'outil d'évaluation utilisé est un stage pratique de 2 semaines en milieu hospitalier où l'étudiante est observée par l'enseignante clinique sur des points bien précis (lit, bain, transfert de patients, signes vitaux, ingérat/excrétat, test d'acétone, communication). Presque toutes les étudiantes exploitent cette possibilité et en profitent avec succès. Cette reconnaissance ne les handicape en rien au terme de leur formation qu'elles complètent d'ailleurs avec succès. Cette expérience dure depuis 7 ans. Si une étudiante a une expé-

rience pertinente dans une spécialité, on ne lui reconnaîtra pas d'acquis avec une dispense de cours, mais on élargira le programme du cours pour lui permettre d'effectuer, dans le cadre du stage, d'autres apprentissages que ceux prévus.

- Au "KELSEY INSTITUTE OF APPLIED ARTS AND SCIENCES", en Saskatoon, Saskatchewan, Mme M. Montgomery nous a expliqué que son programme est en application depuis 1972 et environ 200 étudiantes en ont profité. Elle applique le principe du "bridging semestre". Les infirmières auxiliaires ayant un minimum d'un an d'expérience se voient attribuer automatiquement 1 semestre en termes de reconnaissance d'acquis, ce qui réduit de 20 à 15 mois leur formation. Durant leur premier semestre (donc le 2ième du programme régulier) ces étudiantes ont également des classes spéciales qui couvrent la matière régulière du 2e semestre du programme standard. En plus, elles doivent compléter la formation théorique et pratique qui est susceptible de leur manquer à cause de la reconnaissance d'acquis qu'on leur a accordée.

  Par la suite elles suivent le programme régulier. Leur taux de succès, comparable à celui des étudiantes régulières, tient plus de leur motivation que du type de programme auquel elles participent. Mme Montgomery doit nous faire parvenir une description plus détaillée de son programme et ne connaît aucune autre institution faisant de la reconnaissance d'acquis. Elle recrute beaucoup d'étudiantes venant de la côte ouest et de l'Ontario.

- Enfin, au "DOUGLAS COLLEGE DIPLOMA NURSING PROGRAM" à New Wetminster, Colombie Britannique, Mme Mary Fenster, directrice, nous informe que son institution fait de la reconnaissance des acquis depuis 1976. Elle utilise le principe du "comman core" où étudiantes infirmières et étudiantes auxiliaires ont le même programme durant leur première année. Donc l'infirmière auxiliaire désirant faire son cours d'infirmière entre en deuxième année en autant qu'elle remplit les conditions suivantes:

  - avoir 2 cours optionnels en psychologie, en sociologie;

  - réussir 2 examens en nursing (qui couvrent le contenu de la première année);

  - réussir un examen de biologie, d'anglais, d'arithmétique et de premiers soins;

  - avoir au moins 1 an à temps plein ou l'équivalence à temps partiel d'une expérience en soins directs avec des patients pour une période couvrant les trois dernières années;

  - avoir effectué, sur une base autodidacte, l'apprentissage de certaines habilités techniques spécifiques à la profession d'infirmière. ex.: pansements, lavements, injections et habileté à l'évaluation;

  - participer à un programme de 2 semaines à temps plein où l'on présente l'approche globale en

soins infirmiers, la communication, le calcul des fractions, et les techniques de rédaction d'examens.

Après 6 ans d'expérience en reconnaissance d'acquis Mary Fewster conclue que:

- la plus grande difficulté des auxiliaires est d'adopter une attitude d'infirmière et de prise de décision;

- cette expérience de reconnaissance des acquis est globalement positive quoique certains ajustements s'imposent. Mary Fewster croit que le fait que les étudiantes adultes s'intègrent au cours régulier lors de la deuxième année facilite grandement l'intégration et est bénéfique aux deux groupes;

- il faudrait exiger dans la refonte du programme plus de préalables en biologie et en pharmacologie; des matières qui seraient préparées de façon autodidacte;

- il serait opportun de construire des "study guide" permettant une évaluation plus judicieuse pour les étudiantes;

- il conviendrait d'ajuster la reconnaissance d'acquis en accordant 2 semestres plutôt que 3 en équivalence d'expérience.

- La cote de passage aux examens provinciaux est de 100%. Son école compte 160 étudiantes régulières et 40 infirmières auxiliaires ainsi que 32 infirmières psychiatriques.

Pour ce qui est des documents et/ou thèses publiés sur le sujet au Québec, M. André Beaudet a écrit un document comprenant des notions essentielles. (37) Madame Lucie Héon, étudiante à l'Université Laval, devrait produire un document sur les expériences américaines en ce qui regarde la reconnaissance des acquis. Mme Marthe Sansregret, conseillère andragogique au Cégep John Abbott, a produit un rapport de recherche sur la reconnaissance des acquis expérientiels des femmes aux Etats-Unis.

3.3 Un essai de compréhension de la littérature répertoriée pour mieux situer la démarche américaine.

En référant aux documents et/ou articles retenus comme pertinents à notre recherche, il nous est nécessaire, avant de choisir une démarche de reconnaissance des acquis expérientiels applicables ou adaptable à notre projet, de situer la démarche américaine et, partant, de mieux comprendre le fonctionnement de ces modèles.

37: La reconnaissance des acquis, Québec, Direction Générale de l'Education des Adultes, 1982, 26p.

Nous avons divisé notre documentation en 5 catégories:

- Les documents CAEL et les rapports de recherche qui s'y rattachent;
- Les documents sur le Regents External Degrees (R.E.X.);
- Les textes U.S.A.;
- Les textes du Canada;
- Les autres -

Toute la littérature recensée concerne la dimension de "l'apprentissage expérientiel" qui remet en cause l'éducation traditionnelle et ses moyens pour apprendre.

3.3.1 L'explication de deux notions

a) Expérience:

Il y a cette vieille considération, à savoir que l'expérience est le meilleur enseignant. Certains auteurs ont voulu intégrer les résultats à des apprentissages qui découlent de l'expérience. Voilà une question pertinente qui a fait l'objet de beaucoup de recherches.

b) Apprentissage:

Cette notion a pris de l'ampleur à la lumière des théories de l'apprentissage et des moyens d'enseignement offerts, notamment l'enseignement individualisé.

Le focus est mis sur ce qui est appris, ce qui est acquis, le résultat, plutôt que sur la façon dont la personne a appris.

Comme l'apprentissage est conçu en fonction de toute une vie, il y a de la place pour plusieurs formes de reconnaissance et pour différents moyens d'apprendre.

3.3.2 Un bref historique:

En 1973, le rapport américain de la commission sur l'étude non traditionnelle Diversity by the Design recommande:

"New devices and techniques should be perfected to measure the outcomes of many types of non-traditional study and to assess, the educative effect of mark experience and community service". (38)

Ce même rapport ajoute que nous sommes arrivés à un stade de développement éducatif où beaucoup de ce qu'une personne apprend, ou peut apprendre, ne fait pas du tout partie du système d'éducation formel.

Dans la même année, the Cooperative Assessment of Experiential Learning (CAEL) est créée en réponse directe au besoin de développer des procédures de reconnaissance et d'évaluation.

Il y a donc plusieurs avenues qui sont proposées afin d'accomoder les adultes dans l'obtention d'un diplôme de niveau post-secondaire. Et incidemment la création

34: Stevens, Mary A., A STRATEGY TO GAIN FACULTY ACCEPTANCE OF AND PARTICIPATION IN THE GRANTING OF CREDIT FOR PRIOR, NON-SPONSORED LEARNING AT BLACK HAWK COLLEGE, 1977, PRACTICUM, NOVA UNIVERSITY, 101p.

d'un tel organisme nous fait déduire que les pratiques traditionnelles ne rencontrent plus nos connaissances actuelles des processus d'apprentissage et ne permettent plus de composer d'une façon équitable avec les adultes.

3.3.3 Deux institutions retenues pour notre recherche:

a) CAEL: COOPERATIVE ASSESSMENT OF EXPERIENTIAL LEARNING.

Le but poursuivi par CAEL est de développer des méthodes, procédures et techniques pour évaluer l'apprentissage découlant de diverses expériences.

C'est "l'Education testing Service" qui a commencé ce projet auprès de 200 institutions aux Etats-Unis. Durant la période de 1974 à 1977, on s'est affairé à développer de nouvelles façons de mesurer les connaissances et les habiletés acquises dans une démarche d'apprentissage non-traditionnelle (i.e. non scolaire). On s'oriente plutôt vers la reconnaissance de ce qu'on possède déjà et, par là même, vers un processus d'évaluation de ces acquis, plutôt que vers l'adaptation ou la création de programmes de formation. La reconnaissance des acquis se fonde sur de grands principes que des institutions ont développés en collaboration. Pour les étudiants et pour les instructeurs les lignes directrices apportent des orientations. Pour les institutions, en regard de l'évaluation des acquis expérientiels, elles encadrent la reconnaissance des acquis dans une démarche rigoureuse et sérieuse. Nous essaierons d'apporter un peu plus d'informations sur ce modèle dans le point 3.4.

b) R.E.X. (Regents External Degrees in Nursing)

Cette institution s'inscrit dans une optique de diversification des moyens pour l'obtention d'un diplôme de qualité.

Elle garantie donc l'atteinte des niveaux scolaires par la passation d'examens de performance ou autres procédures d'évaluation.

La fonction du REX face au soins infirmiers est d'évaluer si une personne a maîtrisé la théorie et la pratique lui conférant les compétences requises pour l'exercice de la profession d'infirmière.

C'est une institution d'évaluation et non une institution d'enseignement. Ce point est très important si l'on veut comprendre les documents qui proviennent de cette institution

La méthode d'évaluation globale de la compétence professionnelle appliquée par le R.E.X. permet à un individu d'obtenir la reconnaissance de ses études ou expériences antérieures et le rend éligible à la certification. On propose à l'étudiant des "guides d'études" et une documentation appropriée pour se préparer aux tests.

Quant aux instruments de mesure, dans la plupart des états, il y a des services d'évaluation indépendants. Il y a donc plusieurs instruments de mesure, par exemple le C.L.E.P. (College Level Examination Program). Celui-ci a été développé pour faciliter l'attribution de crédits suite aux apprentissages non scolaires variés comme les expériences de travail en industrie ou en affaire, les lectures personnelles, le bénévolat, etc... En fait, l'école n'est perçue que comme une situation d'apprentissage parmi tant d'autres.

Dans la littérature américaine, 2 termes reviennent constamment: "Prior learning" et "Sponsored Learning".

Voici un tableau explicatif de ces deux concepts.

TABLEAU VI: DEUX THEMES DE LA LITTERATURE AMERICAINE.

EXPERIENTIAL LEARNING

- Grand thème de la littérature américaine (on parle aussi d'éducation non-traditionnelle, d'apprentissage en dehors de l'école).
- Selon C.A.E.L.

  Apprentissage qui survient en dehors de la classe et qui met l'emphase sur la performance plutôt que sur la compréhension théorique.

- Thème qui se subdivise en 2 secteurs distincts.

Prior Learning
Acquis antérieurs

- Procédures qui permettent de reconnaître et d'accorder des crédits pour les expériences antérieures à la formation.
- Exemple: l'infirmière-auxiliaire qui s'inscrit en Techniques infirmières et veut se faire reconnaître son expérience de travail.
- Aux U.S.A. CAEL propose une démarche générale pour implanter un tel système dans une institution. Cet organisme suggère aussi des instruments de mesure pour vérifier des acquis.

Sponsored Learning
Apprentissage pratique

- Programmes où les expériences de travail sont organisées et supervisées par le Collège.
- Ce sont tous les moyens autres que la classe traditionnelle pour apprendre.
- Exemple: stages pratiques au cégep. L'Université de Sherbrooke a développé un tel système.
- C.A.E.L. (U.S.A.) propose une démarche pour ce secteur aussi.
- Regents External Degree également.

3.4 Un essai de compréhension de deux modèles en reconnaissance des acquis.

Nous employons sciemment le mot "essai", car la description des modèles du C.A.E.L. et du porte-folio est complexe et demanderait une analyse plus en profondeur.

Mais il nous faut tout de même expliquer le mieux possible différents modèles les plus susceptibles de répondre aux objectifs de notre expérience. Nous tenons quand même à informer notre lecteur du caractère non exhaustif des analyses que nous nous sommes permis de faire pour les fins de notre recherche. Nous sommes certains que d'autres publications québécoises viendront compléter les informations que nous avons modestement dépouillées.

3.4.1 Le modèle C.A.E.L.

Nous présentons donc, dans le tableau 5, les étapes de reconnaissance de l'expérience de travail.

a) L'expérience de travail.

10 étapes seraient requises pour l'institution, 5 pour l'étudiant. 3 activités seraient conjointes.

TABLEAU VII: DIX ETAPES POUR LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE DE TRAVAIL: MODELE C.A.E.L.

INSTITUTION

1. Identifier les occupations où il est possible de faire de la reconnaissance.

   Exemple: Techniques infirmières

2. Identifier les compétences pour chacune des spécialités en collaboration avec un comité d'experts.

3. Constituer un inventaire de tâches en collaboration avec le comité d'experts.
   (C'est un instrument qui a une fonction descriptive).

4. Développer des objectifs de comportement pour chaque cours.

5. Traduire ces objectifs de comportements pour chaque cours.

6. Développer les instruments de mesure et les rendre opérationnels.

7. Etablir les standards, les critères de performance.

Critères communs pour comparer le diagramme et l'expérience de l'étudiante.

Analyse de tâches

1. Identifier
2. vérifier
3. articuler

Etapes à franchir avant de construire les instruments de mesure.

ETUDIANTE

1. Formuler une demande de reconnaissance de ses expériences.

2. Remplir l'inventaire de tâches pourra faire partie du portefolio.

3. Passer une entrevue avec le directeur de département.
   a) vérifier l'information donnée dans l'inventaire de tâches;
   b) clarifier l'information s'il y a lieu;
   c) explorer les buts éducationnels et le programme de formation;
   d) définir les buts éducationnels.

4. Vérifier les expériences antérieures.
   a) auprès de l'employeur, voir si les expériences sont réelles;
   b) vérifier les performances réalisées;
   c) moyens: documents,
      visite à l'employeur
      téléphone
      grille de tâche
      etc.

5. Relier les expériences significatives et pertinentes au programme de cours.

ETAPES DE RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE DE TRAVAIL: MODEL C.A.E.L. (suite)

INSTITUTION

ETUDIANTE

Activités conjointes

1. Relier les expériences significatives et pertinentes au programme de cours.

2. Faire passer le test oral
   . éliminer celles qui n'ont aucune connaissance ou habileté.

3. Mesurer la compétence par:

   a. un test oral

   ou

   b. un test écrit

   ou

   c. un test de performance

   d. une cotation d'emploi.

   objectif: mesurer le niveau de connaissance et de compétence (niveau et profondeur, qualité).

   note: la combinaison de ces mesures est plus utile que l'utilisation d'une seule.

8. Appliquer les critères de performance à ceux de l'étudiant.

9. Reconnaître les crédits.

10. Transcrire les résultats:
    .établir les procédures pour acheminer les notes (quoi et comment).

b) La description des étapes:

1. IDENTIFIER LES CHAMPS OCCUPATIONNELS POSSIBLES:

- La priorité peut-être accordée aux programmes où il y a une croissance possible d'emploi.

- La priorité pourrait être donnée là où cette démarche est économiquement faisable:

  1- quand les ressources financières sont disponibles;
  2- quand il y a une situation convenante pour mesurer les habiletés et les compétences;
  3- quand il y a un volume potentiel suffisant de candidats;
  4- quand il y a des évaluateurs entraînés.

2. IDENTIFIER LES COMPÉTENCES:

- Spécifier en détail les apprentissages;

- Faire une revue des résultats d'analyse de tâches;

- Préciser, grâce à l'institution, les compétences avec un comité d'experts (les professeurs du département d'enseignement).

3. DÉVELOPPER L'INVENTAIRE DE TÂCHES:

- Définir les compétences qui sont typiques. Cette étape sert de base pour:

  1. définir les résultats escomptés d'un cours;
  2. identifier les compétences de l'étudiant;
  3. développer les instruments de mesure et les procédures qui serviront à évaluer et à mesurer les compétences de l'étudiante.

- Produire la liste de toutes les tâches significatives où doit évoluer l'employée.

- Colliger les documents relatifs à:

  la description de tâches
  l'inventaire de tâches
  au manuel de formation
  aux praticiens
  aux professeurs
  la corporation
  la classification canadienne des occupations.

- Faire des catégories significatives par rapport aux tâches.

4. UTILISER L'INVENTAIRE DE TÂCHES:

- il permet à l'étudiante de décrire la nature et l'étendue de ses expériences de travail;

- il lui permet de préciser comment elle se comporte dans chacune des tâches;

- il permet d'indiquer le temps passé;

- il est un prélude à l'entrevue;

- il lui permet de mettre l'accent sur les expériences de travail;

- il favorise une démarche générale de départ pour décrire ce qui a été fait.

Ensuite, l'évaluation du travail requiert l'expertise d'un spécialiste de la matière à enseigner.

Habituellement, un professeur du département est responsable d'interviewer l'étudiante et de superviser la procédure d'évaluation.

5. VÉRIFIER LES EXPÉRIENCES DE L'ÉTUDIANTE:

- Chez l'employeur. Voici les moyens:

  1. certificat de pratique
     licence professionnelle

  2. employeur via: -téléphone -entrevue -lettre

- Performance de tâches spécifiques:

  1. Procéder à une revue détaillée de toutes les tâches et confirmer chacune d'elle;

2. Demander à l'employeur de remplir l'inventaire de tâches;

Note: C'est un moyen d'aller chercher de l'information relative à la performance réalisée.

6. RELIER LES COMPÉTENCES AU PROGRAMME DE FORMATION.

- Voir comment les expériences antérieures et nouvelles sont en lien avec les objectifs de formation.

7. MESURER LES COMPÉTENCES.

- Mesurer les acquis qui ont été identifiés, vérifiés et reliés aux objectifs éducationnels.

- Considérer les techniques à utiliser.

Note: C'est le coeur du processus, aussi il convient d'utiliser plus d'une technique, ce qui permet de mieux se fier aux résultats.

1. test oral:

. il peut faire partie de l'entrevue initiale;

. c'est une entrevue hautement structurée pour mesurer le niveau de connaissance dans un champ donné;

. il offre la possibilité de vérifier si une évaluation plus en profondeur est souhaitable;

. si l'étudiante semble suffisamment compétente, le processus de mesure se poursuit par une investigation plus en profondeur.

2. test écrit

. examen papier - crayon.

. examen objectif.

3. test de performance:

. il peut être un échantillon de travail (laboratoire), ou un test de performance.

* ces types d'examen ont un haut degré de fia bilité pour mesurer les habiletés. Par contre il sont très coûteux et exigent:

+ une équipe d'évaluateurs,
+ un équipement spécialisé,
+ des fiches d'observation,
+ un temps de passation assez long.

4. cotation de performance:

. au niveau du travail en soins infirmiers par exemple, les attitudes sont

aussi importantes que les habiletés cognitives et les manipulations; aussi doit-on veiller à évaluer cet aspect.

. c'est une évaluation systématique du travailleur par son superviseur ou une personne qualifiée;

. la cotation est utilisée lorsqu'il est difficile d'obtenir des mesures objectives de la compétence individuelle;

. la cotation peut se faire par:

  . rang
  . échelle de cotation
  . liste de procédure (comportement pauvre - fort)

8. ETABLIR LES STANDARDS, LES CRITÈRES:

- L'évaluation de l'expérience n'est pas conclue lorsque la mesure des résultats est obtenue.

- La mesure place l'étudiant sur un continuum qualitatif (pauvre - excellent) ou quantitatif (0-100).

- La mesure n'indique pas quel point sur le continuum représente un niveau de performance acceptable qui mérite une reconnaissance de crédits de niveau collégial.

Note: Le standard est une définition d'un niveau acceptable de performance, qui doit être établi pour guider la décision sur le nombre de crédits à accorder à l'étudiant.

- Les critères ne réfèrent pas à la consistance ou la fidélité des instruments de mesure.

- Les standards ou critères: ils ne sont rien d'autre qu'un consensus général comme base de comparaison. Cependant une mise en garde s'impose: l'établissement d'un standard est une démarche qui fait partie du processus de mesure. Or le processus de mesure implique la cueillette de données pertinentes au sujet de l'étudiant et l'établissement de critères est essentiellement le développement de lignes de conduite, lesquelles servent de balises pour savoir comment les données seront évaluées.

Nous pouvons considérer deux approches pour le développement des standards:

1. Norm-Referenced:

   . une méthode traditionnelle qui implique une comparaison de l'apprentissage de l'étudiant avec une norme de groupe bien définie;

. le standard indique si l'étudiant est au-dessus ou en-dessous de la norme.

2. Criterion-referenced:

. on établit des standards pour la compétence occupationnelle;

. on fait intervenir le jugement d'un expert sur ce qui constitue une performance satisfaisante;

. cela implique de spécifier en termes absolus ce qu'une étudiante doit connaître et ce qu'elle doit être capable de faire dans le but de démontrer sa compétence sur un sujet particulier;

. un comité composé de membres de la faculté et d'experts de l'extérieur, semble le groupe idéal pour donner un jugement sur la qualité et le niveau d'apprentissage hors campus. Voici le rôle de ce comité:

- Mettre sur papier les orientations et les critères spécifiques pour évaluer les résultats de mesure.

- Interviewer l'étudiante sur ses expériences passées et ses buts éducationnels, revoir le porte

folio et les résultats de mesure de sa compétence.

- Evaluer la compétence de l'étudiante afinde déterminer la reconnaissance de crédits de niveau collégial à accorder.

9. RECONNAÎTRE LES CRÉDITS.

- L'heure / crédit est la norme de négociation acceptée en éducation.

- L'obtention d'un diplôme est souvent en termes de crédits et non de niveau de connaissance.

- Pour la reconnaissance de l'expérience de travail, il s'agit d'accorder des crédits en fonction de capacités, de compétences.

- Il est important d'établir une proportion d'heures / crédits de reconnaissance:
  -- prior
  -- sponsored,

  par rapport au nombre total de crédits pour l'obtention du diplôme.

10. TRANSCRIRE LES RÉSULTATS.

- Etablir les procédures pour acheminer les notes.

c) Les considérations particulières sur le modèle CAEL.

1. OBJECTIFS DE CE MODELE:

Aider le collège à:

- Identifier les aptitudes spécifiques et les connaissances d'une occupation;

- Définir les résultats d'apprentissage;

- Traduire ces expériences de travail en crédits.

2. AVANTAGES DE CE MODELE:

- Modèle complet face à:

 1. l'organisation
 2. le format
 3. l'intelligibilité des théories, idées, concepts, modèles, exemples.

- Modèle utilisé en tout ou en partie par la plupart des institutions (six institutions). Celles-ci utilisent l'inventaire de tâches comme départ dans la démarche d'évaluation.

- L'inventaire de tâches:

 1. c'est un instrument d'information utile qui décrit bien les expériences;

 2. il fournit une information authentique.

3. DIFFICULTES RENCONTREES:

- Les programmes ne sont pas basés sur des notions claires de compétence. Il ne sont développés qu'en termes d'objectifs de comportement, de résultats, de produit final. Leur mise en place demande beaucoup de temps et d'énergie.

- D'autres difficultés ont trait à l'implantation de toute la démarche à l'intérieur de l'institution:

  1. la résistance du département à consacrer du temps pour conduire l'évaluation individuelle, d'où l'importance d'assurer une rémunération pour ce travail.

  2. la mesure des compétences fait partie intégrante du processus d'enseignement et, pour le professeur, cela fait partie de sa tâche, mais n'est pas admis par tous.

  3. la résistance de l'institution devant la démarche globale de reconnaissance.

4. QUESTIONS FACE AUX ETAPES DE LA DEMARCHE:

Quelle est l'importance des étapes préliminaires (identification, vérification, articulation) à l'évaluation des connaissances et de la performance de l'étudiante?

- D'une part l'étudiante a besoin de support pour identifier ses compétences acquises à travers ses expériences de travail, d'autre part elle ignore ce qu'est l'apprentissage de niveau collégial et elle éprouve de la difficulté à verbaliser sur ses apprentissages dans son expérience de travail.

- Comme l'évaluation individuelle est coûteuse, une procédure par étapes est économique à la longue parce qu'elle permet de préciser les apprentissages et de voir s'il y a lieu de passer au travers des autres étapes.

- Les résistances de l'institution vont diminuer face à sa crainte du contrôle de la qualité du diplôme si elle se rend compte que l'évaluation est une procédure rigoureuse et bien articulée.

- Avant l'identification des compétences et l'inventaire des tâches, c'est le point de départ pour être en mesure de procéder à une mesure équitable des apprentissages.

5. LES COÛTS:

Les phases initiales elles-mêmes ne sont pas coûteuses, ce sont les étapes suivantes qui nécessitent des investissements importants:

- Le développement de la liste des tâches et des compétences et le développement des instruments de mesure.

- Les efforts et le temps exigés pour identifier les activités importantes qui sont particulières à chaque zone de travail;

- Les coûts financiers eux-mêmes.

6. LES INSTRUMENTS DE MESURE

- Les tâches sélectionnées pour les tests de performances doivent être déterminées à partir des objectifs de performance qui proviennent de l'analyse de tâches.

- Les conditions appropriées de "testing", incluant outils, équipements, matériel requis pour tâches spécifiques, doivent être fournies.

- Les instructions sur la façon dont sera évaluée la performance doivent être détaillées.

- Il est important d'établir un protocole spécifique pour la passation du test.

- <u>Il faut établir et spécifier les objectifs de performance:</u>

  1. Spécifier le comportement attendu par l'étudiant;

  2. Spécifier ce que l'étudiant sera capable de faire.

- <u>Il y a 3 caractéristiques essentielles doivent être considérées:</u>

1. <u>identifier</u> ce que l'étudiant sera capable de faire à la fin du cours;

2. <u>décrire</u> les conditions dans lesquelles le comportement est attendu;

3. <u>décrire</u> le <u>niveau</u> de performance terminal:

   - qualité
   - quantité
   - temps.

3.4.2 Le modèle du portefolio

a) Une définition:

1. DE LA PART DE L'ÉTUDIANT:

C'est une communication écrite au sujet d'une demande de reconnaissance d'apprentissage à partir des expériences de vie.

2. DE LA PART DE L'INSTITUTION:

C'est une technique générale pour:
- recueillir de l'information;
- analyser les buts éducationnels de l'adulte;
- évaluer différents types d'apprentissage par différents experts afin d'obtenir un jugement sur le nombre de crédits à accorder.

3. GLOBALEMENT:

- L'évaluation est un processus.

- L'évaluation est un processus d'apprentissage.

- Franchir toutes les étapes, c'est une source d'apprentissage:

  1. pour avoir une meilleure conscience de soi;
  2. pour identifier ses forces et faiblesses;
  3. pour préciser les zones où il faut mettre l'accent.

b) Les considérations générales:

1. C'est une démarche davantage utilisée pour des programmes de formation générale.

2. La plupart des institutions offrent un support à l'adulte dans la construction de portefolio:
   soit par des entrevues individuelles;
   soit par l'inscription à un séminaire;
   soit une combinaison des deux.

3. Une constatation: plus le portefolio est élaboré de façon minutieuse, plus les démarches subséquentes s'effectuent rapidement à l'intérieur des programmes d'études.

4. C'est le département ou la faculté, selon le cas, qui est responsable de l'évaluation du candidat.

5. C'est le comité ou la personne désignée par la faculté (ou le département) pour procéder à l'évaluation qui décide des techniques d'évaluation à utiliser.

6. Cette démarche est certainement très utile dans un processus de reconnaissance des apprentissages qui originent:

   - du travail;
   - d'activités sociales, communautaires, professionnelles ou syndicales;
   - de travail à la maison;
   - de hobbies... etc.

7. Les difficultés rencontrées proviennent de:

   1. l'établissement des normes et des critères;
   2. du développement des compétences;
   3. l'aspect financier.

c) Le portefolio: une documentation de l'expérience de l'étudiant. Le contenu pour le candidat sera:

1. **BUTS ÉDUCATIFS:**

   - Ce que l'on souhaite atteindre?

   - Comment les acquis antérieurs supportent-ils ces buts et la demande de reconnaissance?

2. **RÉSUMÉ:**

   - L'éducation formelle antérieure.

   - Les expériences passées au travail.

   - Les hobbies.

   - Les activités.

3. **DESCRIPTION DES EXPÉRIENCES:**

   Elle se fait en fonction des cours pour lesquels on croit pouvoir recevoir des crédits.

   - Faire la liste des expériences de travail.

   - Indiquer les apprentissages significatifs.

- Vérifier si l'on n'a pas des expériences connexes qui auraient contribué à l'acquisition d'expériences.

- Indiquer dans chaque expérience:
  1. ce que l'on sait;
  2. ce que l'on est capable de faire;
  3. un groupe de connaissances acquises;
  4. jusqu'où on peut l'appliquer,
  5. quelles aptitudes spécifiques a-t-on acquises;
  6. les valeurs et les attitudes nécessaires.

- Décrire comment on a appris ce que l'on sait.

- Décrire comment on a appris à appliquer ce que l'on sait.

4. Une documentation qui fournit la preuve des expériences.

   - Certificat.

   - Lettres de recommandation.

   - Articles de journaux.

   - Description de tâches.

   - Syllabus de cours.

- Rapport d'examens.

- Résultat militaire.

- Licences.

- Lettres de vérification:

  1. d'une personne qui a observé le candidat directement;

  2. où la personne-référence fournit les commentaires pour chaque expérience;

  3. où elle fournit les informations sur l'aspect quantitatif et qualitatif;

  4. ou la personne-référence doit indiquer le lien qu'elle a avec le candidat;

  5. le contenu de la lettre en fonction d'une <u>vérification.</u>

3.5 Le modèle de développement CAEL.

Après la lecture du document nous serons en mesure de:

1. Déterminer le nombre et le nom des programmes où l'évaluation est possible.

2. Développer une liste de compétences pour chacune des occupations.

3. Déterminer ce que l'étudiant a appris comme résultat de ses expériences de travail.

4. Vérifier la nature et l'étendue des expériences de travail.

5. Spécifier les objectifs d'apprentissage des programmes.

6. Spécifier avec l'étudiant ses buts éducationnels et les relier au programme de formation.

7. Développer et administrer des mesures de compétences.

8. Evaluer les résultats des mesures en développant des normes et des standards.

9. Décider du nombre et de la nature des crédits accordés.

3.5.1 <u>Les suggestions pour l'implantation de CAEL dans notre Cégep:</u>

1. Impliquer de façon appropriée les membres de l'équipe (administrateurs - professionnels - professeurs) dans la planification et l'implantation.

2. Ne pas refuser à l'étudiant l'opportunité de faire évaluer ses expériences. Les crédits sont accordés pour les résultats des apprentissages et non pour l'expérience en soi.

3. Déterminer comment le coût de l'évaluation sera assumé.

4. Rémunérer les membres du département pour le temps passé à développer des instruments d'évaluation et à superviser des évaluations individualisées.

5. Publiciser le programme d'évaluation des expériences.

6. Avoir la liste des compétences de chaque cours pour chaque département qui participe.

7. Préciser à l'étudiant ses compétences et le référer au département approprié pour poursuivre la démarche d'évaluation.

8. Vérifier les buts de l'étudiant avant de poursuivre la démarche générale d'évaluation.

9. S'assurer que les compétences sont en relation avec les buts éducationnels.

10. Ne pas évaluer l'étudiant par une entrevue fortuite.

11. Entraîner le personnel du département dans le processus d'évaluation et les encourager à développer un schéma de références commun pour accorder des crédits.

12. Mesurer les compétences en tenant compte des différents aspects de celles-ci et en utilisant 2 ou plusieurs instruments de mesure.

13. Etablir des standards réalistes pour accorder des crédits, en évitant une trop grande sévérité.

14. Veiller à la validité et la crédibilité de l'évaluation (Démarche générale).

3.5.2 Le financement de la démarche globale:

Le financement de ce modèle s'applique toujours à la démarche globale et non à la construction des instruments de mesure exclusivement.

Pour cerner davantage les différentes expériences en reconnaissance des acquis, nous avons développé un tableau où les différents thèmes pouvant se retrouver dans l'article sont identifiés par un "X". Consulter le tiré à part construit à cet effet.

Enfin, pour compléter ce 3e chapitre, voici en bref notre mission au R.E.X. (Regents External Degrees), Albany N.Y. Cette mission d'une durée de 3 jours (du 7 au 9 décembre 1982) nous aura permis de réaliser le premier mandat de cette deuxième étape soit d'analyser par le biais de 3 institutions différentes (le R.E.X., institution indépendante; le Maria College, institution privée; le Hudson Community College, institution publique); l'application et la création d'un processus de reconnaissance des acquis et scolaires et expérientiels en soins infirmiers.

Nous pouvons constater, après quelques semaines de recherche, la pertinence de cette mission dans notre projet.

En effet, nous avons pu évaluer les dimensions qu'a pu développer la reconnaissance des acquis scolaire et expérientiel en soins infirmiers aux Etats-Unis. Il est impressionnant de constater que la reconnaissance des acquis s'applique depuis 10 ans au R.E.X., par exemple, et ce, avec des moyens très sophistiqués.

Mme Lenburg pour sa part, nous a reçus avec toute la disponibilité et la présence que demandait cette mission. Elle a même débordé son rôle pour en faire une mission basée sur des relations humaines chaleureuses et amicales.

L'organisation des rencontres avec chaque institution ainsi que l'horaire préparé conjointement avec le Cégep de St-Félicien furent respectés soigneusement pour maximiser l'efficacité et l'impact de cette mission.

Nous avons pu vérifier également la pertinence de la composition de l'équipe québécoise à savoir: Madame Thérèse Choquette de l'O.I.I.Q, secteur de la formation professionnelle, Mme Marie Lamoureux, l'agent de recherche engagée pour la première phase et la deuxiè-me étape, et enfin Mme Lili Vaillancourt conseillère pédagogique au Cégep de St-Félicien, initiatrice de ce projet du 180.00.

En effet, la complémentarité de l'agent de recherche et de la coordonnatrice du projet faisaient foi de la qualité du travail déjà en cours et à poursuivre: la participation de l'O.I.I.Q. (même si à certains moments elle apparaissait ambigue face au projet St-Félicien en termes de support), rendait plus crédible auprès de nos intervenants le projet "provincial", et enfin, les possibilités de discussion et d'analyse immédiates après chaque journée, stimulées par la motivation et l'intérêt de chaque participante de l'équipe québécoise pour ce dossier, et plus particulièrement pour la reconnaissance des acquis.

Nul doute que cette mission s'avérait essentielle dans notre démarche de reconnaissance des acquis en soins infirmiers tant au niveau de notre processus qu'au niveau de l'impact "provincial" des résultats obtenus.

CHAPITRE 4

L'APPLICATION DE LA DEMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPERIENTIELS AU CEGEP DE ST-FELICIEN

Nous verrons donc pour ce dernier chapitre comment nous avons décidé des grandes orientations que devaient prendre cette démarche pour en arriver à une application concrète selon un processus méthodologique.

4.1 <u>La conception d'une démarche de reconnaissance des acquis expérientiels:</u>

4.1.1 <u>Les buts</u>:

Il est important de préciser pourquoi une institution décide de faire de la reconnaissance.

Dans la littérature américaine nous retrouvons des raisons telles que:

a) faciliter l'accès à l'éducation aux adultes qui travaillent et qui ont des responsabilités familiales;

b) aller chercher des clientèles nouvelles.

4.1.2 <u>Les orientations:</u>

Dans la littérature américaine nous retrouvons des énoncés tels:

a) l'institution croit à l'apprentissage expérientiel et décide de mettre l'accent sur cet aspect de l'éducation;

b) l'accent est mis aussi sur la compétence comme fin de l'éducation;

c) ce qui est important, c'est le résultat, le produit final, les apprentissages acquis à travers les expériences de vie;

d) l'accent porte sur le résultat plutôt que sur la façon dont la personne a acquis ses expériences;

e) il y a des apprentissages à travers les expériences vécues. il est possible de les reconnaître si l'adulte peut faire la preuve qu'il possède une compétence;

f) l'institution ne reconnaît pas l'expérience en soi mais les apprentissages reliés à ces expériences;

g) il est possible de relier ces apprentissages à des contenus de cours de programme de formation;

h) il est possible de reconnaître des apprentissages expérientiels reliés aux objectifs éducationnels des adultes;

i) il est possible de diversifier les moyens d'apprentissage, d'offrir des moyens autres que la classe traditionnelle.

En regard de ces considération, il convient que l'institution mette au clair ses croyances et ses valeurs dans ce domaine car une telle démarche amène l'institution à préciser son mandat, sa mission, ses objectifs, ses priorités.

4.1.3 <u>Quelques questions relatives à l'établissement d'une telle démarche:</u>

- Implanter l'évaluation de l'apprentissage expérientiel exige beaucoup plus que simplement développer des instruments de mesure pour mesurer les apprentissages.

- Implanter une démarche d'évaluation de l'apprentissage expérientiel, c'est impliquer toute une institution dans le "faire" et "comment faire".

- Comme telle, l'évaluation prend place dans un cadre académique, et il est nécessaire de travailler à la clarification d'une démarche et de voir à l'insérer de façon intégrée à la structure actuelle de l'institution.

  Une fois la décision prise quant au choix d'une démarche, il est important de prévoir des mécanismes d'implantation.

- Cette démarche ne peut exister d'une façon isolée et elle ne peut perdurer si elle n'est pas intégrée dans une institution aux procédures académiques existantes, à ses politiques et aux gens qui y travaillent. Il faut y intégrer un processus d'évaluation et ne pas craindre un niveau élevé de critiques que ce processus risque de déclencher.

4.1.4 <u>Les questions à se poser:</u>

a) Est-ce que l'institution décide de tenir compte de l'apprentissage expérientiel?

b) Si oui, dans quel secteur?

. <u>Le secteur des acquis antérieurs</u>

. <u>Le secteur de personnalisation</u> de formation (il faut identifier ici les moyens autres que la classe traditionnelle pour apprendre)

c) Dans quels programmes de formation faire de la reconnaissance?

d) A l'intérieur des programmes de formation pour quels cours cela est-il possible?

e) De quels types d'apprentissage veut-elle tenir compte?

Ceux qui découlent...

1. des expériences de travail rémunéré,

2. des expériences de participation à du travail volontaire dans les organismes communautaires, professionnels, syndicaux,

3. des expériences de travail à la maison,

4. des expériences venant des loisirs,

5. des expériences dans l'armée, la milice, etc...

f) Quel sera le nombre de crédits qu'elle accordera à partir d'une telle démarche (quelle proportion par rapport au nombre total des crédits requis pour le programme)?

g) Est-ce que la reconnaissance des apprentissages se fera uniquement en fonction des buts éducationnels et des contenus de cours?
Est-ce qu'on peut tenir compte d'expériences pertinentes mais non-connexes aux objectifs éducatifs?

h) Quelles seront les procédures pour la reconnaissance?

i) Quels seront les coûts? Qui les assumera?

Enfin la liste n'est certes pas complète mais elle donne quand même un bon aperçu de ce dont il faut penser. Bien sûr il y a toute la série de questions face au développement et à l'implantation.

CONCLUSION:

Maintenant que nous connaissons mieux les modèles d'évaluation américains et que nous comprenons davantage le fonctionnement de ces modèles nous sommes davantage en mesure d'envisager les conséquences rattachées à l'organisation d'une telle démarche pour notre institution.

Il reste donc à prendre la décision: si oui ou non, nous nous impliquons dans une telle démarche.

Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?

Si la réponse est oui, la prochaine étape est l'identification du modèle approprié à l'institution.

Par la suite, il nous faudra franchir les étapes de développement et d'implantation.

4.2 L'application de notre démarche de reconnaissance des acquis expérientiels:

4.2.1 L'implication du Cégep:

Depuis 1980, nous avons vu que le dossier était sous la responsabilité de la conseillère pédagogique, responsable du secteur "santé" au S.E.A. du Cégep.

Devant l'importance que prend de plus en plus le dossier pour le Ministère de l'Education et vu l'originalité de la démarche au Québec, l'administration du Cégep décide:

"Compte tenu de l'importance du dossier, la responsabilité du dossier passe de l'adjoint au S.E.A. au Directeur des services pédagogiques, et, au lieu d'être un dossier d'un secteur, il devient un dossier du Cégep... Le dossier sera rattaché administrativement au groupe de Recherche et Développement des Services éducatifs du Cégep."(39)

39: Procès-verbal d'une réunion du Comité Nursing tenu le 23 juin 1983, p. 2

4.2.2 <u>Les 10 étapes de recherche pour appliquer la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels dans les 6 cours de soins infirmiers</u> (180-101 à 180-601)

1. Elaborer les objectifs généraux et spécifiques des cours.

2. Elaborer le "guide d'études".

3. Se doter des instruments de mesure applicables à chacun des cours.

4. Etablir les standards et/ou les critères de l'évaluation des acquis: performances par rapport aux objectifs des cours.

5. Concevoir et/ou rassembler le matériel requis pour l'application de l'évaluation des acquis dans chacun des cours.

6. Elaborer le contenu de formation à l'intention des instructeurs affectés à l'évaluation des acquis pour les cours concernés.

7. Préparer le matériel pour l'utilisation des instruments de mesure dans chaque cours.

8. Evaluer les résultats de la performance pour la reconnaissance des acquis dans chacun des cours.

9. Attribuer les crédits (heures/cours) selon l'évaluation des acquis dans ces cours;

10. Elaborer le profil de formation individualisé ou de groupe pour chaque cours.

N.B. Ces étapes très détaillées ont été appliquée exclusivement aux productions du cours 180-101. A l'usage, il s'est avéré utile de regrouper certaines étapes. (ex.: 5 et 7) Les étapes ont été élaborées à partir du modèle CAEL où nous avons sélectionné ce qui nous semblait le plus pertinent à notre recherche. Nous avons quand même apporté un caractère particulier à cette démarche, car nous nous sommes inspirés également d'autres expériences (REX par exemple) où nous avons récupéré ce qui nous semblait le plus près de notre orientation.

4.2.3 Les mandats:

a) Le processus méthodologique de la recherche:

Afin de bien structurer notre recherche, nous avons proposé un proceusus méthodologique à la fois simple et efficace:

1. Le plan d'action global:

Les mandats originent d'un plan d'action global divisé en 4 étapes majeures; chaque étape correspondant à des phases importantes du dossier pilote 1980:

- Etape 1: Adaptation du programme 180.00, pour une clientèle adulte d'infirmières auxiliaires avec expérience de travail.

- Etape 2: Elaboration de la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels en Techniques infirmières 180.00.

- Etape 3: Application du processus d'évaluation des acquis expérientiels dans la démarche de reconnaissance des acquis expériuntiels.

- Etape 4: Evaluation de l'expérience de reconnaissance des acquis expérientiels en 180.00 et analyse en vue d'une transférabilité provinciale.

2. Les mandats:

Les mandats sont progressifs et successifs dans chacune des étapes et sont réalisés par différents agents de recherche du Cégep et de l'extérieur.

Les mandats découlent directement du plan d'action global et sont élaborés par la coordonnatrice du dossier, mais ils peuvent être supervisés par différentes personnes-ressources.

3. Le Plan de travail:

Pour donner suite aux mandats déterminés dans le plan d'action global, la responsable du dossier définit son plan de travail global en termes de:

- objectif général
- objectifs spécifiques
- échéancier.

Le plan de travail est remis à la responsable de l'encadrement des agents de recherche choisis pour le dit mandat.

4. Le plan de travail spécifique:

Après que le plan de travail global ait été remis à la responsable de l'encadrement, celle-ci détermine avec ses "agents de recherche" un plan de travail spécifique. Ce plan de travail spécifique doit comprendre: (40)

. les objectifs spécifiques
. les étapes de réalisation
. les actions à mener
. l'échéancier

Le plan de travail spécifique doit être acheminé à la coordonnatrice du dossier, une semaine après la réception du mandat (plan de travail global).

Une fois l'acceptation du plan de travail spécifique décidée par la coordonnatrice du dossier, la responsable de l'encadrement se charge de le faire respecter.

5. Manuel-guide:(41)

Le manuel-guide est un instrument majeur dans la recherche puisqu'il présente tout le processus suivi pour l'atteinte des objectifs, et ce, en cours de réalisation du travail. Il doit comprendre:

40: Voir l'exemple # 10

41: Voir l'exemple # 11

OBJECTIFS SPECIFIQUES	PROCESSUS	RESULTATS	RECOMMANDATIONS

Le manuel-guide est fait par les agents de recherche qui doivent minitieusement inscrire tous les obstacles rencontrés ainsi que les résultats obtenus. Le manuel-guide est remis en même temps que les résultats.

6. Tableau de recommandations:

Ce tableau comprend toutes les recommandations du manuel-guide en termes de:

RECOMMANDATIONS	PRIORITES	IMPLICATIONS FINANCIERES	ECHEANCIER

Ce tableau devient ainsi une forme d'analyse des résultats obtenus.

7. REMISE DES RÉSULTATS:

Les résultats du mandat (production, plan de travail spécifique, manuel-guide, tableau de recommandations) doivent être remis à la responsable du dossier à la date précisée dans l'échéancier du plan global.

On doit y voir apparaître les noms des agents de recherche, la date du mandat (début et fin) ainsi que le nom de celui ou celle qui a fait l'encadrement.

Les documents dactylographiés et complétés seront remis dans des délais raisonnables aux agents de recherche.

4.2.4 <u>Les objectifs généraux et spécifiques de chacune des étapes de la démarche:</u>

Pour bien comprendre l'application de chacune des étapes de la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels dans les 6 cours de soins infirmiers (180-101 à 180-601), nous présentons:

. L'objectif général

. Les objectifs spécifiques

de chacune des étapes qui font référence à un mandat particulier pour chacun des cours; pour simplifier notre présentation, nous proposons comme exemple le cours 101.

a) Etape 1: <u>Elaborer les objectifs généraux et spécifiques des cours 180-101</u>

MANDAT: Définir les objectifs des cours 180-101, en vue de la fabrication des instruments de mesure pour la reconnaissance des acquis expérientiels en soins infirmiers.

OBJECTIF GENERAL

Elaborer les objectifs généraux et spécifiques du cours 180-101, en vue de la fabrication des instruments de mesure.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A. Identifier les objectifs généraux et spécifiques de la théorie du cours soins infirmiers 180-101.

B. Décrire les objectifs généraux et spécifiques de la théorie des techniques du laboratoire 180-101.

C. Décrire les objectifs généraux et spécifiques des techniques du laboratoire 180-101.

D. Présenter la bibliographie utilisée pour ce mandat.

b) Etape 2: Elaborer le "guide d'études" pour l'étudiant des cours.

Mandat: Elaborer le "guide d'études" de l'étudiant du cours 180-101

OBJECTIF GENERAL

A partir des objectifs généraux et spécifiques, élaborer le "guide d'études" dans le but de fabriquer les instruments de mesure et de constituer un outil de préparation à l'évaluation de ses acquis.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A. Développer le contenu de la "théorie 101".

B. Développer tout le contenu de la "théorie/laboratoire 101".

C. Développer les "techniques" du laboratoire.

D. Elaborer une "bibliographie" pertinente sur "101".

c) Etape 3: Elaborer les instruments de mesure applicables au cours

Mandat: Elaborer des instruments de mesure en soins infirmiers 180-101

OBJECTIF GENERAL

A partir des objectifs généraux et spécifiques du cours Nursing 101 (mandat 3), élaborer les instruments de mesure pour la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels dans ce cours: Nursing 101.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A- Décider de l'opportunité d'évaluer les acquis par unité de cours ou pour la globalité du cours.

B. Identifier les instruments de mesure "pertinents" à soins infirmiers 101.

C. Sélectionner les instruments de mesure applicables au cours 101.

D. Ajuster les instruments de mesure sélectionnés aux objectifs généraux et spécifiques.

E. Concevoir les instruments de mesure.

F. Valider les instruments de mesure.

G. Analyser les résultats obtenus.

d) Etape 4: <u>Etablir les standards et/ou les critères de l'évaluation des acquis: performance par rapport au cours.</u>

Mandat: Etablir les standards et/ou les critères de l'évaluation des acquis: performance par rapport au cours 180-101.

OBJECTIF GENERAL

A partir des objectifs généraux et spécifiques du cours 101 et de l'expérience des étudiantes (cf. questionnaire), établir les standards et/ou les critères d'évaluation des acquis.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A. Identifier la "performance" acceptable qui mérite une reconnaissance d'acquis en théorie 101.

B. Identifier la "performance" acceptable qui mérite une reconnaissance d'acquis en théorie du laboratoire 101.

C. Identifier la "performance" acceptable qui mérite une reconnaissance d'acquis en laboratoire 101.

D. Etablir dans A-B-C, les critères et/ou standards de cette "performance acceptable".

E. Faire la concordance entre la "performance" attendue et les heures/cours attribuées en Nursing 101.

F. Elaborer des fiches de "performances attendues" pour l'étudiante.

e) Etape 5: <u>Concevoir et/ou rassembler le matériel requis pour l'application des acquis dans le cours</u>.

Mandat: Concevoir et/ou rassembler le matériel requis pour l'application de l'évaluation des acquis en soins infirmiers 101.

OBJECTIF GENERAL

A partir des instruments de mesure et de la "performance acceptable", concevoir et/ou rassembler le matériel requis pour l'application de l'évaluation des acquis en Nursing 101.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A. Elaborer le "guide de l'instructeur" pour l'évaluateur et/ou l'instructeur responsable des instruments de mesure en 101.

B. Elaborer le "guide de l'étudiante" en lui indiquant le "quoi" et le "comment" de son évaluation.

C. Préparer un "nécessaire" pour l'instructeur et l'étudiante.

D. Préparer les fiches de cotation pour chaque instrument de mesure en 101.

f) Etape 6: Elaborer le contenu de la formation à l'intention des instructeurs désignés pour l'évaluation des acquis pour le cours

Mandat: Elaborer le contenu de la formation à l'intention des instructeurs en soins infirmiers 101

OBJECTIF GENERAL

En tenant compte des objectifs du cours soins infirmiers 180-101 et des instruments de mesure élaborés pour l'application du processus des acquis expérientiels, outiller les instructeurs et les habiliter à l'utilisation des instruments de mesure.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A. Brosser un portrait-type de l'instructeur et/ou évaluateur pour chaque instrument de mesure développé en soins infirmiers 101; tout en prenant en considération:

1. La connaissance du cours 101
2. L'expérience de travail en 101 (milieu de travail)
3. La connaissance du processus de "reconnaissance des acquis expérientiels"
4. La disponibilité

5. La capacité d'objectivité
6. La connaissance de la clientèle adulte.

B. Sélectionner un ou des instructeurs au département et en milieu de travail.

C. Engager les personnes sélectionnées.

D. Préparer une session intensive de formation sur:

1. La démarche de reconnaissance des acquis expérientiels.
2. Le rôle des instruments de mesure dans cette démarche.
3. Les instruments de mesure spécifiques au cours soins infirmiers 101.
4. Le rôle de l'instructeur.
5. Le processus d'évaluation des résultats.
6. Le processus de <u>reconnaissance</u> des acquis suite aux résultats obtenus.

E. Donner la session de formation.

F. S'assurer de la validité et de la fidélité de l'évaluation par les instructeurs (mécanismes de contrôle de l'objectivité).

g) Etape 7: <u>Préparer le matériel pour l'utilisation des instruments de mesure dans ce cours</u>.

<u>Mandat</u>: Préparer le matériel pour l'utilisation des instruments de mesure en soins infirmiers 101.

OBJECTIF GENERAL

A partir des instruments de mesure élaborés pour le cours soins infirmiers 101, préparer le matériel nécessaire à l'utilisation de ces instruments de mesure.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A. Préparer le nombre de "guide de l'étudiant" requis pour le groupe et les instructeurs.

B. Préparer le nombre de "guide de l'instructeur" requis pour les instructeurs.

C. Préparer le nombre de "guide d'études" requis pour les étudiantes.

D. S'assurer d'un nombre suffisant "d'instruments de mesure" pour les étudiantes et les instructeurs.

E. S'assurer de la disponibilité des locaux (ex.:laboratoires)

F. S'assurer que l'équipement requis en laboratoire pour chaque instrument de mesure, et pour les étudiantes, et pour les instructeurs est en place.

G. Vérifier la quantité et la qualité des fiches d'évaluation pour les instructeurs.

H. Vérifier la quantité et la qualité des fiches de résultats de "performance acceptable".

I. S'assurer de la présence des instructeurs.

J. S'assurer de la présence des étudiantes.

h) Etape 8: <u>Evaluer les résultats de la performance pour la reconnaissance des acquis dans ce cours</u>.

<u>Mandat</u>: Evaluer les résultats de la performance en 101, pour la reconnaissance des acquis

OBJECTIF GENERAL

A partir des résultats obtenus par les fiches d'évaluation, évaluer l'expérience et/ou les acquis démontrés selon les cotations de performance.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

	QUI
A. Compiler les fiches d'évaluation en 101 en fonction de chaque instrument de mesure.	Instructeurs
B. Analyser les résultats à partir des cotations de performance obtenus en 101 au moyen de chaque instrument de mesure.	Instructeurs
C. Déterminer les acquis selon les cotations de performance.	Instructeurs
D. Remettre ces résultats aux étudiantes.	Instructeurs

i) Etape 9: <u>Attribuer les crédits (heures/cours) selon l'évaluation des acquis dans ce cours.</u>

Mandat: Attribuer les crédits/heures/cours selon l'évaluation des acquis en 101.

OBJECTIF GENERAL

A partir de l'évaluation des résultats obtenus en 101, traduire les acquis en crédits/heures/cours correspondants.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

	QUI	ECHEANCIER
A. Faire l'adéquation entre les résultats obtenus et le standard de "performance acceptable".	Instructeurs	Dès qu'une étudiante a terminé ses tests
B. Selon cette adéquation, faire la correspondance en 101.	Instructeurs et la coordonnatrice.	
C. Attribuer les heures/cours reconnus.	D.S.E.	
D. Remettre cette reconnaissance officielle à l'étudiante.	Cégep	

j) Etape 10: <u>Elaborer le profil de formation individualisé ou de groupe pour le cours:</u>

<u>Mandat</u>: Elaborer le "profil de formation" individualisé ou de groupe en soins infirmiers 101

OBJECTIF GENERAL

A partir des objectifs du cours 101 et de l'attribution des heures/cours selon la reconnaissance des acquis, élaborer le "profil de formation" individualisé et/ou de groupe qui éliminera l'écart entre ce que l'étudiante...

sait et

ce qu'elle devrait savoir

formation

OBJECTIFS SPECIFIQUES

		QUI
A.	Analyser les heures/cours reconnus pour chaque étudiante en concordance avec les objectifs du cours 101.	*Instructeurs
B.	Identifier l'<u>écart</u> entre ce qu'elle sait et ce qu'elle devrait savoir (acquis par rapport aux objectifs).	*Instructeurs
C.	Etablir pour cet écart, un "profil de formation" individualisé.	*Instructeurs
D.	Remettre le "profil de formation" individualisé à l'étudiante.	*Instructeurs Coordonnatrice du département

CONCLUSION

Le système traditionnel d'éducation privilégie et favorise un cheminement de formation linéaire et à plein temps. Dans sa forme actuelle, ce système ne répond pas adéquatement au besoin de formation de toute une clientèle adulte qui, dans un esprit de retour aux études, et ce, sans duplication, sans gaspillage de temps, argent ni ressources personnelles, désire voir ses apprentissages reconnus.

C'est pourquoi l'idée de la reconnaissance de l'apprentissage par l'expérience s'est rapidement développée autour du principe suivant: nous devons reconnaître en tant qu'institution d'enseignement, qu'il existe d'autres types d'apprentissage aussi valables que ceux de l'enseignement formel pour acquérir des compétences et des connaissances.

Ce principe étant énoncé, nous avons essayé de tracer le cadre d'un système de reconnaissance de l'apprentissage antérieur.

Mais avant d'aborder toute la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels, phénomène nouveau au Québec, s'il en est, il nous a fallu bien identifier au préalable, les étapes majeures qui nous ont amenés à considérer cette démarche comme prioritaire dans nos objectifs de recherche. Nous avons longuement démontré que les infirmières auxiliaires possédaient une grande détermination pour que soit reconnue leur expérience de travail. Elles ont demandé à notre institution que leur retour aux études soit favorisé (DEC en techniques infirmières) et ce, en accréditant les acquis pour lesquels elles ont fait la preuve qu'elles avaient atteint les objectifs des cours d'une part, et en développant un processus d'apprentissage adapté à leur conditions de vie (disponibilité, responsabilités, valeurs, temps, maturité)

d'autre part. Ces adultes possédant une compétence professionnelle tiennent à la voir reconnaire comme situation d'apprentissage à "évaluer" et ce, dans un souci d'équité et de justice sociale. Ce besoin de formation exprimé par une clientèle spécifique a influencé notre démarche d'application de programme.

Nous rappelons à notre lecteur que le concept de "reconnaissance des acquis expérientiels" n'est apparu qu'après évolution de nos "conditions andragogiques" et de nos intuitions de recherche, plutôt que de l'évidence d'une démarche déhjà existante, scientifique, bien articulée et financièrement rentable. Egalement le fait que cette recherche ait débuté au service de l'éducation des aultes et que, pendant un an et demi, toute la formation et la recherche aient été pour la responsabilité de ce service, peut expliquer la volonté ferme de poursuivre ce dossier et de répondre avec toutes nos énergies professionnelles aux besoins précis d'une clientèle qui semble être ignorée du réseau collégial. Au Québec, en effet, il n'existe aucun programme de formation afapté aux besoins des infirmières auxiliaires avec expérience de travail et plus encore, aucun mécanisme de reconnaissance et d'évaluation des acquis professionnels. Durant toute cette démarche, les contraintes et les conjonctures rencontrées sont de tailles. Elles ne seront pas à négliger pour une démarche de reconnaissance des acquis expérientiels. Enumérons-en quelques-unes:

- Les difficultés financières:
  La recherche dans ce domaine étant pratiquement inexistante au Québec, elle demanderait des investissements importants surtout pour la création des instruments de mesure, leur validdation, leur application (instructeurs, lieux fonctionnels), que l'élaboration de toute la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels dans son ensemble (identification des aptitudes spécifiques et les connaissances d'une occupation, définition des résultats de l'apprentissage, traduction des expériences de travail en crédits); le développement des tâches

et des compétences ainsi que l'identification des activités importantes qui sont particulières à chaque zone de travail sont des étapes assez dispendieuses.

- Les difficultés administratives:
D'autres difficultés concernent l'implantation de toute la démarche à l'intérieur de l'institution. En effet, nous avons une façon traditionnelle d'aborder l'évaluation, soit en processus de formation, soit à la fin de la formation pour sanctionner l'apprentissage reçu. Nous avons également une démarche "d'équivalence" qui reconnaît un ou des cours de même niveau d'études s'ils sont similaires à celui ou ceux que l'on veut voir reconnaître. Egalement on pourrait voir une résistance de certains départements à consacrer du temps pour conduire une évaluation individuelle. Par contre, nous savons fort bien, que la résistance de l'institution pourra diminuer si la démarche de reconnaissance des acquis est formelle, logique, rigoureuse.

- Le rôle des corporations professionnelles:
Encore ici la résistance pourrait s'expliquer par le rôle important que joue ces corporations en ce qui a trait à la protection du public. C'est pourquoi nous n'insisterons jamais assez sur la crédibilité indéfectible qu'a pris la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels depuis au moins une décennie et ce, sous différents champs professionnels. Il nous faudra donc appliquer cette démarche au Québec de façon très rigoureuse et avec la collaboration des intervenants majeurs comme les corporations professionnelles.

- Le rôle du ministère de l'Education:
La DIGEC et la DGEA ont contribué, par leur support financier et professionnel, à déclencher l'opération de la mise en place de la reconnaissance des acquis expérientiels dans notre ins-

titution. Il sera primordial d'accentuer davantage les relations entre ces différentes directions du ministère et les corporations professionnelles concernées, et ce, en vue de faciliter l'orientation de la démarche de reconnaissance des acquis professionnels dans un champ professionnel précis.

- Les rôles des différents départements du Cégep:
  Pour notre part, les départements ont refusé de s'impliquer en ce qui touche la formation, stipulant leurs insécurités et leurs craintes par rapport à cette nouvelle démarche. Ce qui nous a causé de réels problèmes de recrûtement de formateurs. Nous savons qu'aux Etats-Unis, des situations similaires se sont produites.

- Le rôle des centre hospitaliers:
  Nous avons vu également comment un besoin exprimé par les infirmières auxiliaires n'était pas perçu comme un "besoin interne" des institutions parce que non identifié par eux dans leurs plans de formation. N'oublions pas les administrations des centres hospitaliers qui acceptent la libération des employés en autant qu'il n'y ait aucune implication financière pour l'institution.

En regard de toutes les interrogations que nous avions sur la reconnaissance des acquis expérientiels, particulièrement appliquée aux Etats-Unis, nous pouvons dire que les documents répertoriés et leur analyse ont jeté de la lumière sur l'orientation de notre démarche régionale en reconnaissance des acquis expérientiels appliqués en techniques infirmières.

Le modèle CAEL, par sa démarche globale, nous semble offrir des possibilités concrètes d'applications.

Notre mission au R.E.X. nous a convaincus de la nécessité d'appliquer la démarche de reconnaissance à notre formation professionnelle (techniques infirmières).

Nous avons constaté également, qu'avant de parler d'instruments de mesure, instruments qui font partie de l'étape "d'évaluation des acquis", il faut s'interroger sur une démarche globale de reconnaissance des acquis, démarche qui détermine l'étape d'évaluation des acquis.

Nous avons également présenté la complexité et la diversité des modèles de reconnaissance des acquis expérientiels en Nursing aux Etats-Unis.

Nous avons également mentionné la situation des programmes de formation standard en Techniques Infirmières offerts dans nos institutions scolaires et le rôle très important de l'O.I.I.Q. dans cette profession traditionnelle.

Ce premier rapport se voulant avant tout un éclairage sur les premières démarches pour développer la reconnaissance des acquis expérientiels en soins infirmiers, nous laissons le soin aux prochains rapports de répondre aux questions suivantes:

- Quelles sont les habilités et les connaissances qui sont pertinentes en regard du titre tant convoité (infirmière diplômée)?

- Comment l'adulte pourra-t-il faire la preuve qu'il possède les acquis, et le fait même transférables, dans un programme de formation standard?

- Comment faire cette correspondance entre les acquis expérientiels (travail rémunéré) et les objectifs d'apprentissage du programme 180.00?

- Comment identifier les acquis à reconnaître pour fin de reconnaissance officielle?

- Comment se doter de méthodes et d'outils efficaces pour évaluer les acquis expérientiels?

Nous voulons terminer sur notre conviction que la reconnaissance des acquis expérientiels c'est de permettre à quiconque de "faire la preuve", faire le "challenge" de ses connaissances et habiletés en regard du titre convoité.

Notre système éducatif devra développer sa propre politique de reconnaissance des apprentissages antérieurs et pour ce faire, se doter de méthodes et d'outils efficaces autant pour évaluer les acquis de travail que de vie et ce, dans un esprit d'équité et de justice sociale. En justice, un devoir ne peut correspondre qu'à un droit. Le droit à l'éducation est bien reconnu..., le droit à sa réputation aussi, mais sur quel droit se fonde ledevoir d'évaluer les personnes...?
Comparativement à la reconnaissance traditionnelle qui englobe le processus même de la formation (modes d'évaluation intégrée), la reconnaissance des acquis expérientiels évalue les résultats et non le processus d'apprentissage i.e. se fonde l'évaluation sommative. Celle-ci se substitue donc en tout ou en partie à laformation.

Seule une démarche scientifique rendra crédible la reconnaissance des acquis expérientiels et permettra à des adultes de plus en plus nombreux, de faire connaître dans notre système éducatif une expérience de travail et de vie qui a nourri notre qualité de vie collective québécoise.

BIBLIOGRAPHIE

- Beaudet, André, La reconnaissance des acquis, Québec, Gouvernement du Québec, 1982, 26 p.

- Beaudet, André et Chantal Leclerc. La reconnaissance des acquis en éducation des adultes et la condition féminine, Québec, Gouvernement du Québec, 1982, 28 p.

- Editeur officiel du Québec, Code des professions, Québec, Editeur officiel du Québec, 1979, 53 p.

- Ministère de l'Education, Guide de la coordination, ISBN 2-550-06157-8, Québec, Gouvernement du Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, direction des affaires éducatives, août 1983, 89 p.

- Ministère de l'Education, Le développement de l'enseignement professionnel dans le réseau des Cégeps, ISBN 2-550-05846-1, Québec, Gouvernement du Québec, direction générale de l'enseignement collégial, service de la recherche et du développement, décembre 1982, 483 p.

- Ordres des infirmières et infirmiers du Québec, L'organisation professionnelle, Montréal, (s.d.), 32 p.

- Sansregret, Marthe, La reconnaissance des acquis expérientiels des femmes aux Etats-Unis, Cégep John Abbott et la direction générale de l'éducation des adultes, 1983, 298 p.

Annexe I

180.00 TECHNIQUES INFIRMIERES

Préalables du secondaire:
physique 422 ou 432 ou 442 ou 452
chimie 442 ou 462

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'élève doit au terme de sa formation personnelle et professionnelle être capable d'assumer les responsabilités inhérentes à l'exercice de sa profession, tel que défini dans la Loi des infirmiers(es); Loi, 273 Section VIII, art 36-37:

36 - Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour but d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale.

37 - L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire.

Pour atteindre ce but, le programme doit rendre l'élève capable de:

- identifier les éléments de connaissances concernant les phénomènes biologiques, biochimiques, psychologiques et sociologiques de l'être humain;

- considérer la santé comme une "adaptation dynamique" aux facteurs d'environnement qui influencent le développement et le comportement de l'être humain;
- établir une relation d'aide en intensifiant la qualité de l'observation et de la communication;
- être un agent de promotion de santé individuelle et communautaire;
- contribuer aux méthodes de diagnostic;
- identifier le processus de perturbations de l'organisme;
- intégrer les connaissances acquises pour comprendre les problèmes de santé;
- préciser les principes de soins infirmiers;
- exécuter la démarche nursing en regard de la prévention, du traitement et de la réadaptation. (Planifier, appliquer, évaluer les soins);
- coopérer avec les membres de l'équipe de santé.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmier et l'infirmière travaillent en collaboration avec l'équipe des professionnels de la santé dans les établissements du réseau des Affaires sociales (Centre hospitalier, Centre d'accueil, Centre local des services communautaires) et autres organismes (Croix-Rouge, Service de santé industrielle, etc.). L'infirmier et l'infirmière sont susceptibles de travailler de jour, de soir et de nuit.

Après l'évaluation, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec décerne le droit de pratique à l'élève qui a obtenu le D.E.C. L'Ordre des infirmières et infirmiers utilise ce droit de pratique pour fins de réciprocité (reconnaisance de l'infirmier et infirmière à l'extérieur du Québec).

L'infirmier et l'infirmière peuvent se perfectionner aux niveaux post-collégial et universitaire.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2
101-943-77	BIOLOGIE METABOLIQUE	2-2-2
180-101-75	PROFESSION INFIRMIERE ET SANTE	3-3-2
180-201-75	PROFESSION INFIRMIERE ET MALADIE	3-4-2
180-301-75	SOINS INFIRMIERS OBSTETRICAUX	6-12-6
180-401-75	SOINS INFIRMIERS PEDIATRIQUES	6-12-6
180-501-75	SOINS INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES	3-15-6
180-601-75	SOINS MEDICO-CHIRURGICAUX	6-20-6
180-990-74	NUTRITION NORMALE	2-0-1
350-205-77	PSYCHOGENESE: LE DEVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3
350-305-77	PSYCHOGENESE: LE DEVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3
388-211-77	PROBLEMES SOCIAUX	2-2-3

Annexe II

TECHNIQUES INFIRMIERES, 180.21

Programme s'adressant aux finissants du secondaire professionnel: infirmiers et infirmières auxiliaires.

Ce nouveau programme, destiné aux finissants du programme professionnel correspondant au niveau secondaire, s'adressera à une clientèle limitée puisque l'objectif de professionalisation de la majorité des étudiants de ce niveau, comme c'est le cas au nôtre, est d'accéder, au terme de leurs études, au marché du travail. C'est dans une perspective de continuité entre le niveau secondaire et le niveau collégial et d'accessibilité aux études professionnelles de niveau collégial, que ce programme fut élaboré.

C'est donc à partir des attentes des étudiants du secondaire inscrits à l'Association professionnelle des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec, étudiants répartis dans les différentes commissions scolaires régionales offrant le programme que nous avons analysé, et en collaboration avec l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec qui s'est développé ce nouveau programme. L'objectif était de déterminer des sites d'implantation pour 1977/1978.

Précisons immédiatement que la clientèle inscrite au secondaire dans le programme "infirmier auxiliaire" fut analysée après avoir fixé à 20% le <u>taux d'abandon</u> des étudiants entre le début et la fin des études, et à 10% le <u>taux maximum de passage</u> entre le secondaire professionnel et le secteur correspondant au niveau collégial.

Tenant à assurer l'accessibilité à ces programmes selon les grandes régions du Québec, la situation géographique des collèges désignés a été considérée et les critères suivants ont permis de les déterminer:

1- <u>la qualité des ressources humaines</u> en place dans le département des techniques infirmières:

a) qualification
b) expérience
(ce critère fut pondéré à 40%)

2- <u>la qualité des milieux de stages;</u>

(ce critère fut pondéré à 30%)

3- <u>la qualité des milieux de stages;</u>

(ce critère fut pondéré à 15%)

4- <u>les résultats obtenus</u> dans les cinq dernières années aux examens <u>"d'admission à l'exercice de la profession"</u>, de l'O.I.I.Q.

(ce critère fut pondéré à 15%)

Les pondérations avaient simplement pour but de préciser l'importance relative des critères utilisés.

Au terme de l'analyse, voici les quatre collèges qui sont désignés pour implanter ce nouveau programme:

1- le Collège de Limoilou;

2- le <u>Collège de Chicoutimi</u> du Collège régional du Saguenay/Lac St-Jean;

3- le <u>Collège de Sherbrooke;</u>

4- le <u>Collège Bois-de-Boulogne.</u>

Nous tiendrons compte pour les cinq prochaines années des mouvements de clientèles ainsi que de l'expérimentation qui sera faite de ce nouveau programme, et, au terme de cette période, nous réajusterons, s'il y a lieu, pour l'automne 1982, le nombre de collèges autorisés à offrir ce programme.

TECHNIQUES INFIRMIERES
PROGRAMME 180.21

CE PROGRAMME DE PASSAGE EN TECHNIQUES INFIRMIERES est destiné aux infirmiers et infirmières auxiliaires désirant obtenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en Techniques infirmières.

Ce programme à temps partiel est offert au Service de l'Education aux Adultes, Collège de Chicoutimi.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre détenteur d'un certificat de fin d'études secondaires (secondaire V) dans le programme d'infirmiers et infirmières auxiliaires.

PREALABLE REQUIS:

* Physique 422 ou 432 ou 442 ou 452 ou 522 ou 552

* Chimie 422 ou 432 ou 442 ou 462 ou 522 ou 552

OU

- Etre détenteur d'un diplôme de gardes-malades et infirmiers auxiliaires d'une école reconnue de gardes-malades et infirmiers auxiliaires de la Province de Québec. Dans ce cas, la formation préalable suivante est exigée:

  11e année scientifique
  ou
  10e année scientifique ou 11e année générale avec en plus, la réussite des cours suivants:

  Algèbre 131
  Sciences 132
  * Physique 141
  * Chimie 141 ou 151

* Les étudiants qui n'ont pas l'un et/ou l'autre de ces préalables, devront suivre le cours de Chimie 202-111-73 et/ou le cours de Physique 203-111-74, à l'intérieur du programme 180.21.

- Etre membre en règle de la Corporation professionnelle des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec.

- Avoir acquis une expérience d'au moins 2 ans comme auxiliaire dans le domaine des soins.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme en techniques infirmières a été élaboré dans le but de permettre aux adultes (infirmiers ou infirmières auxiliaires) ayant complété leurs études de niveau secondaire, d'obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC).

L'étudiant doit, au terme de sa formation personnelle et professionnelle, être capable d'assumer les responsabilités inhérentes à l'exercice de sa profession, tel que défini dans la Loi des infirmiers (ères); Loi, 273 section VIII, art. 36-37:

- Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour but d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale.

- L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession, renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire.

Pour atteindre ce but, le programme doit rendre l'adulte capable de: identifier les éléments de connaissance concernant les phénomènes biologiques, biochimiques, psychologiques et sociologiques de l'être humain; considérer la santé comme une "adaptation dynamique" aux facteurs d'environnement qui influencent le développement et le comportement de l'être humain; établir une relation d'aide en intensifiant la qualité de l'observation et de la communication; être un agent de promotion de santé individuelle et communautaire; contribuer aux méthodes de diagnostic; identifier les processus de perturbation de l'organisme; intégrer les connaissances acquises pour comprendre les problèmes de santé; exécuter la démarche nursing en regard de la prévention, du traitement et de la réadaptation (planifier, appliquer, évaluer les soins); coopérer avec les membres de l'équipe de santé.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmier travaille en collaboration avec l'équipe des professionnels de la,santé dans les établissements du réseau des Affaires sociales (Centre hospitalier, Centre d'accueil, Centre local des services communautaires) et autres organismes (Croix-Rouge, Service de santé industrielle, etc.). L'infirmier est suceptible de travailler de jour, de soir et de nuit.

Après l'évaluation, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec décerne le droit de pratique à l'adulte qui a obtenu le diplôme d'études Collégiales (DEC). L'Ordre des infirmières et infirmiers utilise ce droit de pratique pour fins de réciprocité (reconnaissance de l'infirmier à l'extérieur du Québec).

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux gardes-malades auxiliaires, infirmiers auxiliaires et auxiliaires en nursing d'obtenir un certificat d'études collégiales en "Techniques infirmières", par un programme qui tient compte de leur formation et de leur expérience antérieures.

FORMATION PREALABLE

1. 11e année scientifique réussie

ou

10e année scientifique ou 11e année générale réussie avec, en plus, la réussite des prérequis suivants:

Algèbre	131
Sciences	132
Physique	141
Chimie	141 et 151.

2. Diplôme officiel d'une école reconnue * et bulletin cumulatif des cours théoriques et cliniques suivis, attestant des études d'une durée de 12 à 24 mois, comme garde-malade auxiliaire, infirmier auxiliaire ou auxiliaire en nursing francophone ou anglophone.

ou

Permis de travail d'une association reconnue ** et bulletin cumulatif des cours théoriques et cliniques suivis dans une école reconnue *, attestant des études d'une durée de 12 à 24 mois, comme garde-malade auxiliaire, infirmier auxiliaire ou auxiliaire en nursing francophone ou anglophone.

* Voir annexe I
** Voir Annexe II

CRITERES ADMISSIBILITE

1. a) Après la réussite de 12 mois d'études: avoir été employé comme auxiliaire en nursing francophone ou anglophone, durant une période d'au moins 30 mois ou l'équivalent en jours ouvrables travaillés et ce, au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date de l'inscription au programme.

b) Après la réussite de 18 mois d'études: avoir été employé comme auxiliaire en nursing francophone ou anglophone, durant une période d'au moins 24 mois ou l'équivalent en jours ouvrables travaillés et ce, au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date de l'inscription au programme.

c) Après la réussite de 24 mois d'études: avoir été employé comme garde-malade auxiliaire ou infirmier auxiliaire durant une période d'au moins 18 mois ou l'équivalent en jours ouvrables travaillés et ce, au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date de l'inscription au programme.

2. S'inscrire à temps plein pour les trois sessions consécutives.

Note. Ne sont pas admissibles:

1. Les gardes-bébés et les puéricultrices, même si elles ont complété un programme de recyclage leur donnant droit au statut d'auxiliaire.

2. Les infirmier(e)s-auxiliaires formé(e)s dans les Commissions Scolaires Régionales.

136

CONTENU DU PROGRAMME

PREMIERE SESSION

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2
101-943-78	BIOLOGIE METABOLIQUE	2-2-2
180-921-75	CONCEPT DE LA SANTE	5-5-5
180-922-75	CONCEPT DE LA MALADIE	1-1-1
350-901-77	LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3

DEUXIEME SESSION

101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
180-923-75	SOINS INFIRMIERS OBSTETRICAUX	5-6-5
180-924-75	SOINS INFIRMIERS PEDIATRIQUES	4-6-4
388-211-77	PROBLEMES SOCIAUX	2-2-3

TROISIEME SESSION

180-925-75	SOINS INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES	3-12-3
180-926-75	SOINS INFIRMIERS MEDICO-CHIRURGICAUX	6-6-6
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3

CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

(qui n'apparaissent pas dans les Cahiers de l'Enseignement collégial mais qui ont été approuvés par la DGEC).

180-921-75 CONCEPT DE LA SANTE 5-5-5

Pour les objectifs, contenu et bibliographie, voir le cours 180-101-75 dans le Cahier 01 de l'Enseignement collégial, le contenu est identique, ce n'est que la pondération qui diffère.

180-922-75 CONCEPT DE LA MALADIE 1-1-1

Pour les objectifs, contenu et bibliographie, voir le cours 180-201-75 dans le Cahier 01 de l'Enseignement collégial, le contenu est identique, ce n'est que la pondération qui diffère.

137

180-923-75 SOINS INFIRMIERS OBSTETRICAUX 5-6-5

Pour les objectifs, contenu et bibliographie, voir le cours 180-301-75 dans le Cahier 01 de l'Enseignement collégial, le contenu est identique, ce n'est que la pondération qui diffère.

180-924-75 SOINS INFIRMIERS PEDIATRIQUES 4-6-4

Pour les objectifs, contenu et bibliographie, voir le cours 180-401-75 dans le Cahier 01 de l'Enseignement collégial, le contenu est identique, ce n'est que la pondération qui diffère.

180-925-75 SOINS INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES 3-12-3

Pour les objectifs, contenu et bibliographie, voir le cours 180-501-75 dans le Cahier 01 de l'Enseignement collégial, le contenu est identique, ce n'est que la pondération qui diffère.

180-926-75 SOINS INFIRMIERS MEDICO-CHIRURGICAUX 6-6-6

Pour les objectifs, contenu et bibliographie, voir le cours 180-601-75 dans le Cahier 01 de l'Enseignement collégial, le contenu est identique, ce n'est que la pondération qui diffère.

ANNEXE 4

CEGEP DE ST-FELICIEN

1105, Boul. Hamel, St-Félicien
GOW 2NO - C.P. 5000
Tél.: (418) 679-5411

SERVICE DE L'EDUCATION DES ADULTES

Le 6 avril 1981.

Monsieur Claude Ruel
Direction Générale de l'Enseignement Collégial
Service de la Recherche et du Développement
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet: Demande d'autorisation
Programme 180.21

Monsieur,

Par la présente, le Service de l'Education des Adultes du Cégep de St-Félicien vous transmet une demande officielle d'autorisation afin de dispenser dès septembre 81, le programme 180.21 (D.E.C. en Techniques Infirmières).

Cette demande fait suite à une étude de besoins dans notre milieu, en collaboration avec le Département des Techniques Infirmières de notre Cégep.

En effet, des démarches auprès des groupes concernés ainsi que des rencontres régulières, nous auront convaincu de la pertinence et la nécessité de ce programme de formation sur notre territoire.

Le Cégep de St-Félicien de par sa position géographique au Lac St-Jean ainsi que l'excellence de son programme régulier en Techniques Infirmières, offre le maximum d'éléments pour garantir le succès de cette formation.

Convaincu que vous saurez traiter cette demande avec toute l'attention requise, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lili Vaillancourt

Lili Vaillancourt
Conseillère Pédagogique.

df/

C.C. M.Jean-Pierre Bhérer,
Coordonnateur, S.E.A.

ANNEXE 5

Lili Vaillancourt, C.P.

PLAN DE TRAVAIL 80 - 81

Techniques Infirmières 180.00

Juillet- Août- Sept. 81

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATIONS
1. S'intrumenter pour l'analyse des dossiers	1.1 Constituer une liste de personnes-ressources pour la consultation	1.1.1 Mettre à jour la liste déjà fournie.	15. J.	C.	
	1.2 Fabriquer une fiche d'identification.	1.2.1 Vérifier les modèles existants. 1.2.2 Créer ou modifier une nouvelle fiche d'identification.	14 A.M. J. 14 P.M. J.	C.S.	
	1.3 Fabriquer une fiche d'étude de dossier	1.3.1 Vérifier les fiches existantes. 1.3.2 Créer ou modifier une nouvelle fiche d'étude de dossier.	14 14	C.S. C.S.	
	1.4 Fabriquer des listes de catégories (A.B.C. pour chaque secteur: - Chibougamau - Roberval - Dolbeau	1.4.1 Colliger les listes des candidats par secteurs. 1.4.2 Faire un lexique explicatif des catégories A.B.C.	14 14	C.S. C.S.	
	1.5 Reclasser les dossiers par lettre alphabétique pour chacun des secteurs.	1.5.1 Etablir l'identification des 3 secteurs et reclasser les dossiers.	14 - 15	L.C.S	
	1.6 Etablir la liste des pièces nécessaires à l'étude du dossier.	1.6.1 Faire la liste à partir des cahiers d'équivalence 1.6.2 A partir des critères exigés du programme 180.00	14 14	C.S. C.S.	
	1.7 Vérifier et dresser une liste des pièces manquantes des dossiers incomplets.	1.7.1 Vérifier tous les dossiers et la 1 ère liste d'identification. 1.7.2 Dresser une liste des dossiers manquants. 1.7.3 Dresser une liste des dossiers incomplets.	15 15 15	C.S. C.S. C.S.	
	1.8 Concevoir un formulaire d'admission.		15	L.	
	1.9 Prévoir un formulaire de désistement			L.	

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATIONS
2. Etablir les critères de sélection.	2.1 Par les pré-requis exigés par 180.00 et la D.G.E.C. 2.2 Scolarité 2.3 Expérience	2.1.1 Liste de candidates par catégories: 2.2.2 Catégories: A: Admissible 2.2.3 B: "sous conditions" C: Cas à l'étude D: Non admissible pour 81-82.	17	C.S.L.	
* Voir documentation annexée.	2.4 Motivation et intérêt.	2.2.4 Par la préparation de l'entrevue (voir #4)			
3. Pré-sélectionner un groupe de plus ou moins 30 étudiantes par secteur géographique: Chibougamau Roberval Dolbeau.	3.1 Classer les étudiants par catégorie ABCD	3.1.1 Procéder à l'évaluation des dossiers à partir des instruments fournis dans l'objectif 1.		C.L.	
		3.1.2 Consulter des personnes-ressources pour les cas litigieux.		C.S.	
		3.1.3 Classement provisoire des candidates selon les catégories pré-identifiées.		C.S.	
	3.2 Dresser une liste de candidates potentielles à l'entrevue.	3.2.1 Pré-sélection de la catégorie A plus addition des candidates potentielles de catégorie B et C pour compléter les groupes.		C.S.L.	
4. Sélectionner un groupe de 20 étudiants par secteur géographique: Chibougamau Roberval Dolbeau	4.1 Entrevue des candidates pré-sélectionnées	4.1.1 Planification et organisation des jours d'entrevues par secteur.		L.S.C.	
		4.1.2 Convocation téléphonique de la candidate pour l'entrevue.		C.S.C.	
		4.1.3 Fabrication de modèle d'entrevue (questions, rôle des interviewers, durée, lieu) grille l'évaluation.		C.S.L.	
		4.1.4 Passation des entrevues.		C.S.L.	

Techniques Infirmières 180.00

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATION
	4.2 Evaluation des informations recueillies en entrevues en fonction de la sélection finale.	4.2.1 Sélection finale des candidates. 4.2.2 Elaboration d'une liste d'attente.		C.S.L. C.S.L.	
5. Former un groupe de 20 étudiantes dans chacun des secteurs géographiques: Chibougamau Roberval	5.1 Etablissement de la liste officielle des groupes. 5.2 Rencontre de ces groupes pour la préparation du programme 180.00	5.1.1 Communication avec les candidates pour les informer par le formulaire, de leur acceptation ou refus, ou qu'elles sont sur une liste d'attente. 5.1.2 Confirmation par les candidates de leur statut d'étudiantes par l'inscription.	L.S.	L.	
6. Produire un rapport d'évaluation			C.S.		

ANNEXE 6

Lili Vaillancourt, C.P. | PLAN DE TRAVAIL 80 - 81 | Juillet- Août- Sept. 81

PROGRAMME 180.00 | GRILLE DE COURS

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATIONS
1. Procéder à l'énumération de tous les instruments nécessaires à l'analyse du programme	1.1 A partir des instruments déjà existants	1.1.1 Cahiers de l'enseignement collégial 1.1.2 Expériences antérieures (180.21) 1.1.3 Consultation à la bibliothèque 1.1.4 Vérification à la bibliothèque	17	C.A.	
	1.2 Identification des instruments manquants	1.2.1 Consultation de personnes-ressources 1.2.2 Recherche en bibliothèque:	20	C.A.	
2. Etudier les instruments en rapport avec la grille générale	2.1 Lecture et analyse	2.1.1 Consultation de personnes-ressources 2.1.2 Recherche en bibliothèque:	20	C.A.	
	2.2 Décision et orientation de la démarche de la grille	2.2.1 Par concertation	20	C.A.	
3. Déterminer les critères de distribution de cours dans la grille générale	3.1 Par les objectifs d'apprentissage andragogique	3.1.1 Par une liste prioritaire des objectifs d'apprentissage andragogique 3.1.2 Par une sélection des objectifs retenus pour 180.00	21	C.A.	
	3.2 Par les objectifs d'apprentissage du programme 180.00	3.2.1 Par une liste élaborée d'après les Cahier de l'enseignement collégial 3.2.2 Vérification de tous les objectifs décrits	21	C.A.	

PROGRAMME 180.00 — GRILLE DE COURS

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATIONS
4. Construire un devis provisoire de la grille générale du programme 180.00	4.1 Division par années (81-82, 82-83, 83-84)	4.1.1 En fonction du programme au régulier: temps plein = 3 ans Adultes: 3 ans = Temps partiel sur 3 sessions / an ou 9 sessions	22	C.A.	
	4.2	4.2.1 1 année = 3 sessions 3 années= 9 sessions	22	C.A.	
	4.3 Division des sessions par cours	4.3.1 Selon l'objectif # 3	23	C.A.	
	4.4 Division des cours par semaine (15 semaines par session)	4.4.1 Selon le rythme d'apprentissage minime de + ou - 15 heures/ semaine et 1 ou 2 jours pleins par semaine	23	C.A.	
5. Vérifier l'applicabilité du devis provisoire	5.1 Rencontres avec les autres équipes de travail	5.1.1 Proposition et discution des devis 5.1.2 Décision à prendre selon les devis	24	E.C.A.	
	5.2 Selon les modifications apportées pour réajustement	5.2.1 Correction des points en litige 5.2.2 Modification de la grille	24	C.A.	
6. Construire le devis final de la grille générale du programme 180.00	6.1 Selon l'objectif # 5	6.1.1 Selon l'objectif #5	27	C.A.	

PROGRAMME 180.00

GRILLE DE COURS

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATIONS
7. Construire 9 devis provisoires des sessions de cours	7.1 Division de chaque devis selon les contenus de cours et leur numéro	7.1.1 En fonction de tous les cours décris par les cahiers de l'enseignement collégial 7.1.2 En fonction de l'objectif # 3	28 - 29		
	7.2 Titre	7.2.1 En fonction de tous les cours décrits par les cahiers de l'enseignement collégial 7.2.2 En fonction de l'objectif # 3	28 - 29		
	7.3 Pondération	7.3.1 En fonction de tous les cours décrits par les cahiers de l'enseignement collégial 7.3.2 En fonctioon de l'objectif # 3	28 - 29		
	7.4 Nombre d'heures total	7.4.1 En fonction de tous les cours décrits par les cahiers de l'enseignement collégial 7.4.2 En fonction de l'objectif # 3	28 - 29		
	7.5 Horaire proposé	7.5.1 En fonction de tous les cours décrits par les cahiers de l'enseignement collégial 7.5.2 En fonction de l'objectif #3	28 - 29		
8. Vérifier l'applicabilité des devis	8.1 Rencontres avec les autres équipes de travail	8.1.1	29		
	8.2 Modifications pour réajustements	8.2.1	29		

PROGRAMME 180.00

GRILLE DE COURS

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATIONS
9. Construire les 9 devis finaux	9.1 Selon l'objectif # 5	9.1.1 Selon l'objectif # 5	30		
10. Faire une évaluation finale	10.1 Document écrit	10.1.1	31		

FRANCAIS (LANGUE ET LITTERATURE) 601

1. Méthodologie du travail intellectuel (601-111-76)

1.1 Le champ

Ce cours de méthodologie se veut une initiation au travail intellectuel. Il vise à fournir à une catégorie particulière d'étudiants, admis à un programme d'études en raison de leur expérience de travail plutôt que de cours pré-requis académiques, les éléments de méthodologie du travail intellectuel indispensables à la conduite d'études sérieuses; dans cet esprit, les acquis qu'il pourra susciter seront les garants de la continuité de la séquence.

1.2 Contenu commun

1.2.1 Permettre à l'étudiant de renouer de façon progressive avec le monde de la connaissance en général et les exigences d'une démarche intellectuelle rigoureuse.

1.2.2 Faciliter l'apprentissage intellectuel de façon à en tirer le meilleur profit possible grâce à une utilisation rationnelle des différents outils intellectuels.

1.2.3 Développer le goût pour la recherche et la curiosité intellectuelles.

1.3 Contenus suggérés

Le éléments de contenus suggérés relèvent d'une pratique déjà connue; en ce sens, la liberté laissée au professeur,- si grande soit-elle, demeure toute relative, compte tenu justement des exigences propres à certains des objectifs particuliers. Cependant, il pourrait s'avérer intéressant que professeurs et étudiants puissent se concerter de façon à préciser l'ordre de ces priorités en égard au vécu de l'étudiant.

1.3.1 Eléments de contenu

1.3.2 Note de cours

- disposition
- contenus
- exercices

1.3.3 Techniques de lecture
- résumé
- compte rendu
- synthèse

1.3.4 Bibliothèque
- systèmes de cotation
- instruments de la bibliothèque: catalogues, index,
- ouvrages de référence.

1.3.5 Elaboration d'un travail de recherche
- rédaction de fiches bibliographiques
- formulation d'une hypothèse et choix d'un sujet
- constitution d'une documentation préliminaire
- établissement du plan provisoire

1.3.6 Travail de recherche
- fiches documentaires; lectures approfondies
- fiches de thèmes
- plan détaillé

1.3.7 Présentation du travail de recherche
- rédaction
- présentation matérielle

1.3.8 Techniques de recherche
- questionnaire
- entrevue

1.3.9 Autres
- préparation des examens
- travail en équipe
- exposés et séminaires

1.4 Indications méthodologiques

Ces indications ne sont là qu'à titre de suggestions. A notre avis, le professeur demeure entièrement responsable de la méthodologie qu'il entend utiliser compte tenu du groupe qu'il rencontre.

Nous croyons cependant que professeurs et étudiants auraient intérêt à se concerter pour l'élaboration d'une ou

de méthodes pédagogiques tenant compte à la fois, et des objectifs proposés par le professeur et des attentes réelles des étudiants.

- exposés magistraux
- pour certains des éléments de contenu, compte-rendus comparatifs
- travaux d'équipe et/ou individuels
- pour certains des éléments de contenu, courts exercices d'analyse et de synthèse
- exposés oraux
- etc.

1.5 Evaluation

Considérant les objectifs poursuivis dans le cadre du cours, professeurs et étudiants auraient avantage à déterminer ensemble les mécanismes d'évaluation susceptible de leur convenir.

A titre de suggestion, les points suivants, en tout ou en partie, pourraient constituer une base d'évaluation: la présence au cours, une participation active et soutenue à ces derniers ainsi qu'aux travaux d'équipe, etc. Dans cet esprit, l'auto-évaluation et l'évaluation par le groupe pourraient être envisagées.

Toutefois, lorsque viendra le moment de s'entendre sur la formule d'évaluation, cette dernière devra prendre en considération les objectifs d'ordre pédagogique et d'ordre cognitif proposés.

1.6 Eléments bibliographiques

Méthodologie du travail intellectuel et françai écrit.

. Le petit Robert I; dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.
. Grammaire française; Jean-Marie Laurence Guérin, Montréal, 1976.
. Précis de grammaire française; Maurice Grevisse, Etiditions Duculot.

- Le bon usage; Maurice Grevisse, Editions Duculot.
- Ortho.; dictionnaire orthographique et grammatical, Editions Sociales, Paris, 1976.
- Les accords parfaits; Editions F. Nathan, Paris et Montréal, 1978.
- Le nouveau Bescherelle; Editions Hurtubise, Montréal, 1972.
- Guide alphabétique des difficultés du français; Henri Bénac, Hachette, 1978.
- Guide de l'expression écrite; Henri Bénac, Hachette, 1976.
- Guide de conjugaison française; Henri Bénac et Pierre Burney, Hachette, 1975.
- Savoir accorder le participe passé; Maurice Grevisse, Editions Duculot, 1975.
- Fautes de grammaire et d'orthographe; Jean-Claude Bertrand, Editions De Vecchi, Paris, 1978, 283p.
- Problèmes de langage au Québec et ailleurs; Louis-Paul Béguin, Editions de l'Aurore, Montréal, 1973.
- Les verbes; Jacques Laurin, Editions de l'Homme, Montréal, 1971.
- Améliorez votre français; Jacques Laurin, Editions de l'Homme, Montréal 1970.
- Corrigeons nos anglicismes; Jacques Laurin, Editions de l'Homme, Montréal, 1975.
- Les anglicismes au Québec; Gilles Colpron, beauchemin, Montréal, 1970.
- Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada; Editions Pédagogia, Montréal, 1967.
- Les clés du vocabulaire; L. Prouveyrat, Hatier, Paris, 1975 (2 tomes).
- Parlez mieux, écrivez mieux; Sélection du reader's Digest, Montréal, 1976.
- Lexique des termes médicaux; Cégep de St-Félicien.
- Trouvez le mot juste; André Rougerie, Hatier, Paris,
- Le compte rendu de lecture; Christian Géray, Hatier, Paris, 1977.
- Le résumé de texte; Marcel Boret et Jean Peyrot, Chotard et associés éditeurs, Paris, 1969.
- La rédaction d'affaires; Henri Thilliez, Chotard et associés éditeurs, Paris, 1972.

- <u>Les techniques de l'expression écrite;</u> A. et O. Bianconi et A. Vidal, Editions E. Privat, Toulouse, 1978.
- <u>Manuel d'initiation à la méthodologie du travail intellectuel;</u> Gérald-G. Caza, Sherbrooke, 1975.
- <u>Initiation à la recherche;</u> Lionel Dion, Pédagogia, Montréal, 1971.
- <u>Comment faire une recherche;</u> Thérèse Fobi, Fides, Montréal, 1975.
- <u>Le travail intellectuel;</u> Jean Guitton, Aubier, Paris, 1951.
- <u>Méthodologie du travail intellectuel;</u> Fernand Houde, Beauchemin, Montréal, 1972.
- <u>Normes de présentation des mémoires et travaux d'étudiants;</u> Roch Meynard, Infoduc, Montréal, 1973.
- <u>Les chemins du savoir</u> (la bibliothèque, la documentation, les habitudes de travail); Marcel Migneault, La Pocatière, Société du stage en bibliothéconomie, 1974-75.
- <u>Guide pour la préparation et la présentation des travaux de recherche et des rapports de laboratoire;</u> Réjean Ouellet, Cap Rouge, séminaire Saint-Augustin, 1977.
- <u>Les étapes de la rédaction d'un travail en bibliothèque;</u> Raymond Boucher, et Marcel Migneault, Société de stage en bibliothéconomie, La Pocatière, 1978, 96p.
- <u>Guide de présentation des travaux et de la ponctuation;</u> Cégep de St-Félicien, 1977.

FRANCAIS 601-111-76

2. Français écrit

2.1 <u>Le champ</u>

Le premier cours de cette séquence a pu permettre à l'étudiant de renouer d'une façon rationnelle avec les exigences du travail intellectuel. Le deuxième veut lui fournir l'occasion d'une confrontation plus coutumière avec les réalités lexicale et syntaxiques de la communication par l'intermédiaire du texte écrit.

En bref, les objectifs généraux du cours pourraient être formulés de la façon suivante:

- Assurer à l'étudiant une maîtrise en français écrit qui lui permette de s'adapter aux exigences de sa vie étudiante et professionnelle.
- Susciter chez lui la volonté et le goût de bien écrire le français.
- Faire en sorte qu'il puisse développer l'autonomie nécessaire à la résolution de ses pricipaux problèmes de français écrit.

2.2 <u>Contenu commun</u>

2.2.1 Les problèmes de langue et de syntaxe.
2.2.2 La rédaction de textes structurés et intelligible.

2.3 <u>Contenus suggérés</u>

Il ne peut être ici question de procéder à une nomenclature détaillée d'objectifs spécifiques qui pourraient s'avérer fort nombreux; en fait, ceux-ci varient en fonction des besoins manifestés par la clientèle visée; ils doivent également tenir compte des difficultés propres à chacune des personnes.

Il va sans dire que le programme élaboré par le professeur devra prendre en considération les problèmes généraux de grammaire (les mécanismes de la phrase, la ponctuation, les problèmes orthographiques, etc.) et de vocabulaire (la sémantique, la stylistique).

Il nous semble par ailleurs souhaitable que le maître puisse travailler en insistant sur le point suivant: accorder la priorité à la rédaction de textes par l'intermédiaire desquels l'étudiant peut exercer ses capacités d'analyse et de synthèse.

2.4 <u>Indications méthodologiques</u>

A noter que les indications méthodologiques qui suivent ne sont là qu'à titre de suggestions. Professeurs et étudiants devraient s'entendre pour l'élaboration d'une ou de quelques méthodes pédagogiques tenant à la fois compte des

objectifs proposés par le professeur et des attentes réelles des étudiants.

- Production de textes (compte rendu, résumé, rapport, ...)
- Corrections - explications systématiques à l'aide du dictionnaire et de la grammaire.
- Dictées avec progression dans les difficultés.
- Travaux d'équipe et/ou individuels.

2.5 Evaluation

Professeurs et étudiants veilleront à déterminer le mécanismes et les formes d'évaluation à utiliser compte tenu de l'ensemble des objectifs proposés.

Comme dans le cours précédent, considérant que tout le travail à réaliser se fait en classe, lors des rencontres, la présence et une participation active aux débats pourraient constituer une base appréciable d'évaluation.

2.6 Eléments bibliographiques

Voir éléments bibliographiques en 1.6

THEATRE 601-202-701

3. Le théâtre comme phénomème socio-culturel, jeu et langage.

3.1 Le champ

Nul cours plus que celui-ci ne nous a paru autant susceptible de faire redécouvrir à l'étudiant auquel il s'adresse une dimension de lui-même que l'habitude estompe: le sens de la fête; fête au sens premier du terme, c'est-à-dire cérémonie de transition entre deux mondes, façon nouvelle d'appréhender ce qui se passe en soi et autour de soi.

Transition également à un deuxième niveau; pour l'étudiant, passage d'une langue qui permet de lire le monde, à une parole, elle, capable de la dire, partant de le recréer.

Ce cours se veut donc une initiation technique et pratique aux réalités du jeu dramatique et du théâtre. S'il désire, dans les limites d'une partie plus théorique, accorder une place à l'acquisition par l'étudiant des notions essentielles à sa conpréhension comme genre, il vise surtout une application pratique par l'intermédiaire du jeu théâtral lui-même. Il devrait par la même occasion amener l'étudiant à pouvoir exercer son sens critique.

3.2 Contenu commun

3.2.1 Le théâtre par rapport aux autres genres littéraires.
3.2.2 Les principaux genres dramatiques.
3.2.3 Initiation au fonctionnemnt d'un drame, d'une comédie, etc.
3.2.4 Atelier d'expression dramatique permettant une expérience théâtrale vécue de l'intérieur.

3.3 Contenus suggérés

Il serait souhaitable que la démarche du cours soit axée sur l'expérimentation théâtrale proprement dite, selon l'esprit qui la définit en début de texte.

A l'intérieur de ce cadre, professeurs et étudiants ont tout liberté d'adopter les thèmes les plus près de leurs préoccupations.

3.3.1 Approche de la notion d'espace.
3.3.2 La douceur.
3.3.3 Le geste, le mouvement.
3.3.4 La parole.
3.3.5 Le groupe.
3.3.6 Le jeu scénique.

3.4 Indications méthodologiques

La partie théorique visée par certains des objectifs généraux de ce cours ne nous semble pas pouvoir être abordée autrement que de façon traditionnelle. Par contre, étant

donné qu'à l'article des contenus suggérés, nous insistons plus particulièrement sur l'expérimentation théâtrale, une méthodologie faisant appel à une participation active des étudiants nous paraît indiquée.

De toute façon, faute d'unanimité relativement aux suggestions suivantes, professeurs et étudiants devraient pouvoir s'entendre pour l'élaboration d'une ou de quelques méthodes pédagogiques tenant à la fois compte des objectifs proposés par le professeur et des attentes réelles des étudiants.

- Exposée magistraux et semi-magistraux.
- Visionnement, analyse et critique de documents audio-visuels.
- Séminaires, discussions, tables rondes à partir de courts textes, de documents audio-visuels, d'expériences personnelles.
- Travaux d'équipe et/ou individuels.
- Ateliers d'expression.
- Journal de bord.
- Critique d'une pièce de théâtre.

3.5 Evaluation

Professeurs et étudiants veilleront à déterminer les mécanismes et les formes d'évaluation à utiliser compte tenu de l'ensemble des objectifs proposés dans le cours.

Considérant que tout le travail à réaliser se fait en classe, lors des rencontres, la présence et une participation active aux débats pourraient constituer une base appréciée d'évaluation.

3.6 Elements bibliographiques

. Histoire de théâtre; V. Pandolfi, Marabout Université, Viviers, 1964, (5 tomes).
. La formation de l'acteur; C. Stanislavski, Petite Biliothèque Payot # 45, Paris, 1968.
. L'art du comédien; A. Villiers, P.V.F., Que sais-je? #600, Paris 1968.

. L'univers du théâtre; Girard, Ouellet et Rigault, P.V.F., Littératures modernes # 13, Paris 1978.
. Techniques du théâtre; Philippe Vantienghen, Coll. Que sais-je?, Paris P.V.F., 1960, 128 p.
. La comédie; P. Voltz, Coll. U., Paris, Collin, 1964, 480 p.
. La tragédie; J. Morel, Coll. U., Paris, Collin, 1964, 368 p.
. Le drame; M. Liouvre, Coll. U., Paris, Collin, 1963, 240 p.
. Le théatre; J. Guiloineau, Coll. Idéologies et Sociétés, Larousse, Paris, 1978.
. Le théâtre; L. Descaves, Coll. Notes et Maximes, Paris, Hachette, 1963, 176 p.
. Le théâtre et son double; Anthonin Artaud, Coll. Idées, Paris, Gallimard, 1966, 246 p.
. Le théâtre québécois; Godin et Mailhot, Coll. HMH, Montréal, 1970, 231 p.
. Notes et contre-notes; Eugène Ionesco, Coll. Idées, Paris, Gallimard, 1966.
. Le rire ou essai de définition sur le comique; Henri Bergson, P.V.F., Paris 1958, 157 p.

4. Le roman

4.1 Le champ

Le genre romanesque (roman, récit, conte, nouvelle) constitue sans aucun doute la forme littéraire la plus populaire et la mieux adaptée à un des besoins de tout temps essentiel à l'homme: la fabulation (c'est-à-dire créer des récits pour recréer et/ou interpréter le monde: sublimatives par l'imaginaire). Nous nous attarderons d'abord à cet aspect en essayant de montrer quelles métamorphoses il a su emprunter au fil de l'histoire.

Il s'agira par la suite de tenter un discours plus critique visant à maîtriser les notions techniques essentielles à la compréhension du genre lui-même; cela devrait normalement

mener l'étudiant à la fois à une lecture - connaissance du monde par le biais du romancier et aussi à une lecture - connaissance de la sensibilité du créateur.

Cette démarche pourvu qu'elle soit entreprise en considération des attentes de l'étudiant, en plus de fournir à ce dernier les moyens de diversifier sa vision du monde, devrait aussi affiner son sens critique.

4.2 Contenu commun

4.2.1 Connaître l'évolution du genre romanesque à travers l'histoire.
4.2.2 Etre en mesure d'apprécier la relation monde - romancier - oeuvre romanesque - lecteur - monde.

4.3 Contenus suggérés

Chaque contenu peut être développé et étudié à l'intérieur d'un seul cours; plusieurs contenus peuvent aussi constituer un cours. Sur ce point, le professeur, selon ses goûts et aptitudes, peut privilégier soit une approche plus générale de la matière ou encore opter pour une étude plus détaillée d'un ou de quelques contenus suggérés.

4.3.1 Qu'est-ce que le genre romanesque (roman, récit, conte, nouvelle)
4.3.2 Ses origines, son évolution.
4.3.3 Les sortes de roman.
4.3.4 Le roman, un rapport aux autres genres littéraires.
4.3.5 Les notions techniques du roman.
4.3.6 Le roman toute une vision du monde.
4.3.7 Les rapports analogiques entre l'art romanesque et les autres formes d'expression artistique (cinéma, peinture, architecture, musique).

4.4 Indications méthodologiques

A noter que les indications méthodologique qui suivent ne sont là qu'à titre de suggestions. A notre avis, le professeur demeure entièrement responsable de la méthodologie

qu'il entend utiliser en regard du groupe qu'il rencontre.

Nous croyons cependant que professeurs et étudiants auraient intérêt à se concerter pour l'élaboration d'une ou de méthodes pédagogiques tenant compte à la fois et des objectifs proposés par le professeur et des attentes réelles des étudiants.

- Exposés magistraux.
- Compte rendu de lectures / résumés d'oeuvres.
- Séminaires, discussions à partir d'un ou de plusieurs romans.
- Travaux d'équipe et/ou individuels.

4.5 Evaluation

Professeurs et étudiants veilleront à bien déterminer ensemble quels sont les mécanismes et les formes d'évaluation qu'ils entendent employer et ce, compte tenu des objectifs poursuivis dans le cadre du cours.

Considérant que tout le travail à effectuer pour la réussite de ce cours se fait en classe, lors des rencontres, une présence assidue et une bonne participation seraient de mise et pourraient constituer une bonne base d'évaluation. En ce sens, l'auto-évaluation personnelle et/ou de groupe serait une perspective intéressante à envisager.

Toutefois, lorsque viendra le moment de s'entendre sur la formule d'évaluation, celle-ci devra prendre en considération les objectifs d'ordre pédagogique et d'ordre cognitif proposés.

4.6 Eléments bibliographiques

. Histoire du roman moderne; R.M. Albérès, Paris, Albin Michel, 1962.
. Métamorphoses du roman; R.M. Albérès, Paris, Albin Michel, 1972.
. L'univers du roman; Bourneuf et Ouellet, S.V.P., Paris, P.V.P., 1972.

. Le roman; Georges Jean, Seuil, Coll. Peuples et Cultures.
. Le roman jusqu'à la révolution; Jean Lemoine, Coll. U.
. Le roman depuis la révolution; Jean Lemoine, Coll. U.
. Pour un nouveau roman; Alain Robe-Orillet, Coll. Idées.
. Clefs pour la littérature; Jean Totel, Seghers.
. Littérature et langages; Fernand Nathan, Vol. 3
. Le roman historique; Georges Lukacs, Librairie Payot, Paris, 1972, 407 p.
. Le roman policier; Boileau - Narcejal, P.V.F., 1975, 128 p.
. Mythologie du roman policier; Francis Lacassier, Coll. 10-18, 1974, (2 tomes).
. Essais sur le roman; Michel Butor, Coll. Idées, 1969, 184 p.
. Le récit fantastique; Irène Bessière, Larousse Univerité, Paris, 1974, 256 p.
. L'oeuvre et ses techniques; Guy Michaud, Paris, 1957, 271 p.

ANNEXE 8

Lili Vaillancourt, C.P.

PLAN DE TRAVAIL 80 - 81

Juillet- Août- Sept. 81

BLOC PHILOSOPHIE

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATIONS
1. Faire une réflexion recherche sur les titres des 4 cours	1.1 Utilisation des cahiers de l'enseignement collégial	1.1.1 Cahiers I et II, 80 - 81 1.1.2 Anciens cahiers de l'enseignement collégial	14 - 15	G.C.	
2. Déterminer les titres des cours de philosophie	2.1 Utilisation des cahiers de l'enseignement collégial	2.1.1 Cahiers I et II, 80 - 81 2.1.2 Anciens cahiers de l'enseignement collégial	15	G.C.	
3. Déterminer les heures d'apprentissage pour chacun des cours	3.1 Utilisation des cahiers de l'enseignement collégial	3.1.1 Cahiers I et II, 80 - 81	16	G.C.*	
	3.2 Le profil de l'étudiant	3.2.1 En concertation avec le c.o.* et sa collaboration	16		
	3.3 Les méthodes pédagogiques	3.3.1 Selon les plans de cours existants pour le programme régulier	16		
4. Sélectionner des thèmes philosophiques reliés à la profession médicale	4.1 Selon les résultats de réflexion de la personne-ressource	4.1.1 Faire une liste des thèmes suggérés	17 - 20	C.	
	4.2 Etude du projet du département	4.2.1 Dégager les points pertinents pour notre étude	17 - 20	G.C.	
	4.3 Recherche bibliographique	4.3.1 Dégager les points pertinents pour notre étude	17 - 20	G.C.	

* c.o.: conseiller en orientation

annexe 8 (suite)

Lili Vaillancourt, C.P.

PLAN DE TRAVAIL 80 - 81

Juillet- Août- Sept. 81

BLOC PHILOSOPHIE

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATIONS
5. Choisir les thèmes en fonction des 4 titres de cours	5.1 Consultation/ discussion	5.1.1 Rencontre des autres équipes de travail	21	G.C.	
	5.2 Recherche sur l'applicabilité des thèmes par rapport aux cours philosophiques	5.2.1 Par regroupement de thèmes et par rapport aux heures de formation	22	G.C.	
6. Réfléchir sur le "champ" affecté à chacun des cours	6.1 Elaboration d'une démarche progressive selon chacun des titres de cours	6.1.1 Document d'analyse suite à la réflexion	23	G.C.	
7. Déterminer les "thèmes" suggérés" de chacun des cours	7.1 Sélection de thèmes en 5 en fonction des champs proposés en 6	7.1.1 Document	24 - 27		
8. Déterminer le "champ" de chacun des cours	8.1 Elaboration d'une démarche progressive selon chacun des titres de cours	8.1.1 Document provisoire	28		
	8.2 Sélection des thèmes en 5 en fonction des champs proposés en 6				
9. Suggérer une méthodologie	9.1 Elaboration d'une démarche progressive selon chacun des titres de cours	9.1.1 Document provisoire	29		

Lili Vaillancourt, C.P. | PLAN DE TRAVAIL 80 - 81 | Juillet- Août- Sept. 81

BLOC PHILOSOPHIE

OBJECTIF SPECIFIQUE	MOYENS	ETAPES DE REALISATION	ECHEANCIER	QUI	OBSERVATIONS
	9.2 Sélection des thèmes en 3 en fonction des champs proposés en 6				
10. Suggérer une bibliographie	10.1 Par les lectures effectuées antérieurement	10.1.1 Document provisoire	30		
11. Suggérer une évaluation	11.1 Selon les résultats attendus	11.1.1 Document provisoire	30		
12. Distribuer les cours de philosophie dans tout le programme 180.00	12.1 En concertation avec les autre équipes de travail	12.1.1 Elaboration du programme final (document exhaustif)	31 j.		
13. Faire un rapport d'évaluation	13.1 Par l'analyse	13.1.1 Document	3 août		

PHILOSOPHIE 340-101-81

1. Introduction au projet philosophie

1.1 Le champ

Ce premier cours commun de la séquence philosophique se veut avant tout une initiation au projet philosophique. Mais avant de réaliser ce projet, il faut tout d'abord définir clairement ce qu'est la philosophie et le philosophe et quel est son objet propre d'étude. Une bonne maîtrise de la méthode philosophique saura nous éclairer à ce sujet.

En bref, l'objectif général de ce cours consiste à fournir à l'étudiant les instruments et les mécanismes de la pensée qui lui permettront d'acquérir une meilleure définition de la discipline philosophique et son application au niveau du quotidien.

En terme de préparation pour les prochains cours, un objectif intéressant à réaliser serait d'amener l'étudiant à l'élaboration d'une bonne méthodologie de travail.

1.2 Contenu commun

1.2.1 Introduction à la philosophie.
1.2.2 La connaissance philosophique.
1.2.3 Introduction au travail intellectuel et à la recherche.

1.3 Contenus suggérés

Chaque contenu peut être développé et étudié à l'intérieur d'un seul cours; plusieurs contenus peuvent aussi constituer un cours. Sur ce point, le professeur, selon ses goûts et aptitudes, peut privilégier soit une approche plus générale de la démarche philosophique ou encore opter pour une étude plus détaillé d'un ou de quelques contenus suggérés.

1.3.1 Qu'est-ce que la philosophie? Définition, rôle, statut, etc.

1.3.2 Origines et fondements de la philosophie.

1.3.3 Caractéristiques propres au discours philosophique.

1.3.4 Différents niveaux du discours (affectifs, philosophiques, scientifiques, éthiques, etc.).

1.3.5 Etudes de méthodes scientifiques, de leur mode et de leurs lois en comparaison avec la méthode philosophique.

1.3.6 Etude du rapport du sujet connaissant et de l'objet connu.

1.3.7 Nature et validité de la connaissance.

1.3.8 Apprentissage du raisonnement, instruments, mécanismes et lois de la pensée.

1.3.9 Fournir à l'étudiant un guide et une bonne méthodologie de recherche.

1.4 <u>Indications méthodologiques</u>

A noter que les indications méthodologiques qui suivent ne sont là qu'à titre de suggestions. A notre avis, le professeur demeure entièrement responsable de la méthodologie qu'il entend utiliser en regard du groupe qu'il rencontre.

Nous croyons cependant, que progesseurs et étudiants auraient intérêt à se concerter pour l'élaboration d'une ou de méthodes pédagogiques tenant compte à la fois et des objectifs proposés par le professeur, et des attentes réelles des étudiants.

- exposés magistraux et semi-magistraux.
- séminaire, discussion à partir de cours textes.
- lecture dirigée de choix de textes.
- travaux d'équipe et/ou individuels.
- rédaction d'un court essai philosophique.

1.5 <u>Evaluation</u>

Professeurs et étudiants veilleront à bien déterminer ensemble quels sont les mécanismes et les formes d'évaluation qu'ils entendent employer et ce, conte-tenu des objectifs poursuivis dans le cadre du cours.

Considérant que la majorité du travail à effectuer pour la réussite de ce cours se fait en classe, lors des rencontres, une présence assidue et une bonne participation seraient de mise et pourraient constituer une bonne base d'évaluation. En ce sens, l'auto-évaluation personnelle et/ou de groupe serait une perspective intéressante à envisager.

Toutefois, lorsque viendra le moment de s'entendre sur la formule d'évaluation, celle-ci devra prendre en considération les objectifs d'ordre pédagogique et d'ordre cognitif proposés.

1.6 Eléments bibliographiques

Blanché, R. — "Introduction à la logique contemporaine"; Ed. Collin, France.

Bochensky, J.M. — "Vers la pensée philosophique"; Société d'éditions internationales.

Camerlain, M. et Forcier, P. — "La philosophie et la connaissance"; Coll. Sarp, Guérin, Mtl. 1977.

Chevalier, J. — "Histoire de la pensée"; Flammation.

Descartes, René — "Discours de la méthode"; Ed. Bordus, Paris, 1967.

Dopp, Joseph — "Notions de logique formelle"; P.U.F., Paris, 1967.

En coll. — "Outils pour penser"; Collège d'Ahunstic, 1976.

En coll. — "Pourquoi la philosophie"; P.U.Q., 1970.

Fourastie, Jean — "Les conditions de l'esprit scientifique"; Coll. Idées, 1966.

Huisman, D. et Vergez, A. — "La logique"; Fernand Nathan, 1965.

Huisman, Denis — "La philosophie en bandes dessinées"; Hachette, Paris, 1977.

Jaspers, Karl	"Introduction à la philosophie"; Plan, Paris, 1966.
Jaspers, Karl	"Introduction à la méthode philosophique"; Payot, Paris, 1966.
Piaget, Jean	"Sagesse et illusion de la philosophie"; P.U.F., Paris, 1968.
Politzer, Georges	"Principes élémentaires de philosophie"; Ed. Sociales, Paris, 1972.
Roure, Marie-Louise	"Eléments de logique contemporaine"; P.U.F., Paris 1967.
Smith, V. Edward	"Eléments de logique"; C.C.P. 1966.
Tricot, U.	"Traité de logique formelle"; Vrin, Paris, 1966.
Vialatoux, J.	"L'intention philosophique"; P.U.F., Paris, 1967.

Dictionnaires:

Lalonde, Jolivet, Foulquié, Larousse, Seghers, etc.

PHILOSOPHIE 340-201-81

2. L'homme et sa conception du monde

2.1 Le champ

Le cours de philosophie 201 a pour objectif premier de parfaire l'étude du projet philosophique amorcé dans le premier cours. Il s'agit de développer certaines capacités intellectuelles telles la compréhension, l'analyse et la synthèse et ce, en vue d'en arriver à un bon esprit critique.

Du côté philosophique, le cours 201 se propose d'introduire à la problématique d'interprétation et de transformation du monde et de la nature dans ses aspects historiques et dans ses aspects actuels. Il serait aussi intéressant de mettre l'accent sur la place et le rôle qu'occupent et ce, dans un univers culturel bien précis, les sciences et les techniques bio-médicales. Nous croyons, en effet, que ce champ précis d'activité serait particulièrement susceptible d'éveiller l'intérêt des étudiants concernés.

2.2 Contenu commun

2.2.1 Approche historique des différentes conceptions du monde.

2.2.2 Identifier les inter-relations entre l'homme et la nature, l'homme et la culture et entre la nature et la culture.

2.2.3 Re-situer l'univers des sciences et des techniques bio-médicales par rapport à sa propre conception du monde.

2.3 Contenus suggérés

Chaque contenu peut être développé et étudié à l'intérieur d'un seul cours; plusieurs contenus peuvent aussi constituer un cours. Professeurs et étudiants veilleront à se concerter afin de déterminer quel (s) contenu (s) répondrait davantage aux attentes du groupe concerné.

2.3.1 Vision mythique, vision grecque, vision chrétienne, vision matérialiste, etc.

2.3.2 Le monde évolutif.

2.3.3 Action de l'homme sur la nature (travail, technique, l'art, etc.)

2.3.4 Inter-relations de l'homme et de son milieu.

2.3.5 Ecologisme.

2.3.6 Progrès humain et progrès technique.

2.3.7 Etude des relations entre la médecine et les disciplines connexes (biologie, techniques infirmières, techniques médicales, etc.)

2.3.8 La science médicale et ses techniques, un nouveau mythe?

2.3.9 La pratique médicale comme profession et comme institution.

2.3.10 Pour une philosophie du "nursing".

2.4 Indications méthodologiques

A noter que les indications méthodologiques qui suivent ne sont là qu'à titre de suggestions. Professeurs et étudiants devraient s'entendre pour l'élaboration d'une ou de quelques méthodes pédagogiques tenant à la fois compte des objectifs proposés par le professeur et des attentes réelles des étudiants.

- exposés magistraux et semi-magistraux.
- lecture dirigée et analyse de textes philosophiques.
- visionnement, analyse et critique de documents audio-visuels.
- séminaire, discussion, table ronde à partir de courts textes, de documents audio-visuels, d'expériences personnelles, etc.
- travaux d'équipe et/ou individuels.

2.5 Evaluation

Professeurs et étudiants veilleront à déterminer les mécanismes et les formes d'évaluation à utiliser compte-tenu de l'ensemble des objectifs proposés dans le cours 201.

Comme dans le cours précédent (101), considérant que la majorité du travail à réaliser se fait en classe, lors des rencontres, la présence et une participation active aux débats pourraient constituer une base appréciable d'évaluation.

2.6 Eléments bibliographiques et filmographiques

Adam, Evelyne	"Etre infirmière!; Ed. H.R.W., Mtl., 1979.
Auzias, J.M.	"La vie et les techniques"; Coll. S.U.P.
Axelos, K.	"Max penseur de la techniques"; Ed. Minuit, 1969.
Boisvert, Cécile	"La planification des soins infirmiers"; Renouveau pédagogique, Mtl., 1973.
Brun, J.	"Les présocratiques"; Que sais-je? # 1319, Paris.
Dournes, J.	"L'homme et son mythe"; Aubier - Montaigne, Paris, 1978.
Dubos, René	"Mirage de la santé"; Ed. Denoïl, Paris, 1961.
Einstein, Albert	"Comment Je vois le monde"; Ed. Flammarion.
En coll.	"En finir avec l'aliénation"; Revue Esprit, mai 1966.
Eliade, M.	"Aspect du mythe"; Aubier - Montaigne, Paris, 1978.
Eliade, M.	"Le sacré et le profane"; Coll. Idées # 76, Paris.
Freidmann, G.	"Où va le travail humain"; Coll. Idées, Paris.
Henderson, Virginia	"Principes fondamentaux des coins infirmiers"; Genève, Suisse, 1969.
Illich, Y.	"Némesis médicale"; Ed. du Seuil, 1975.
Illich, Y.	"Une société sans école"; Ed. du Seuil, 1971.

Monnière, D. — "Le trust de la foi"; Ed. Québec / Amérique, 1978.

Moscovici, S. — "Essai sur l'histoire humaine de la nature"; Flammarion, 1968.

Paré, J. — "La médecine, opium du peuple"; McLean, Juillet 1975.

Ruffiré, Jacques — "De la biologie à la culture"; Flammarion, Paris, 1976.

Spengler, O. — "L'homme et la techniques"; Coll. Idées, Paris, 1958.

Toffler, A. — "La 3ieme vague"; ?

Thuillier, P. — "Comment se constituent les théories scientifiques"; dans la Recherche, Juin 1971, # 13

Villedieu, P. — "Demain, la santé"; Québec Science, 1976.

Vogel, J. — "Des progrès médicaux qui font question"; Inf. catholique internationale, 15 oct. 1973.

Voilquin, J. — "Les penseurs grecs avant Socrate"; G.F., Paris, 1964.

Werner, Charles — "La philosophie grecque"; Payot, 1968.

"Livres d'histoire"; (Emission télévisées)

PHILOSOPHIE 340-301-81

3. La philosophie et l'homme

3.1 Le champ

Ce troisième cours de la séquence philosophique veut aider l'étudiant à poser cette question centrale de la problématique de la condition humaine: "Qu'est-ce que l'homme?"

Le but visé par ce cours est double. Il s'agit dans un premier temps, d'amener l'étudiant à réagir au fait que sa propre définition de l'homme en tant qu'individu, se rattache à une conception générale de l'homme puis, dans un se-

cond temps, lui permettre de situer parmi les différentes représentations que l'homme se fait de l'homme (philosophiques, scientifiques, religieuses, sociales, etc.)

Du côté académique, certaines habiletés intellectuelles devraient être plus particulièrement mise en pratique comme dans les cours précédents: problématisation, compréhension, analyse, synthèse et critique. A ces dernières vient s'ajouter la valorisation, c'est-à-dire la capacité de poser des jugements de valeur plus concrets, plus personnels et mieux fondés sur l'expérience, sur la pratique.

3.2 <u>Contenu commun</u>

3.2.1 Différents modèles de conception de l'homme.
3.2.2 Poser une problématique de la condition humaine qui tienne compte de l'une ou des trois dimensions suivantes: biologique, psychique, sociale et culturelle.

3.3 <u>Contenus suggérés</u>

Chaque contenu peut être étudié et développé à l'intérieur d'un seul cours: plusieurs contenus peuvent aussi constituer un cours. Nous recommandons cependant d'aborder les thèmes suggérés, lorsque ces derniers s'y prêtent, en fonction du secteur d'activité du groupe concerné.

Professeurs et étudiants veilleront à se concerter pour déterminer le ou les contenus se rapprochant le plus de leurs préoccupations.

3.3.1 Comportement animal et humain.
3.3.2 L'homme, fruit de l'évolution?
3.3.3 L'homme, une créature de Dieu?
3.3.4 La corporéité.
3.3.5 La vie, l'organisme, la santé, etc.
3.3.6 Désirs et besoins.
3.3.7 Le conscient et l'inconscient.
3.3.8 Le problème de la liberté et de l'engagement.
3.3.9 La vieillesse, la souffrance, la mort, etc.

3.3.10 La vieillesse, la souffrance, la mort, etc.

3.4 Indications méthodologiques

Etant donné que les deux derniers cours de la séquence font appel davantage et surtout à la dimension socio-affective et à l'autonomie de pensée de l'étudiant, nous suggérons une méthodologie plus souple, mais plus active par contre, et qui exigerait une implication plus directe et plus concrète des personnes impliquées.

A titre de suggestion:

- présentation magistrale suivi d'une discussion à partir d'un thème convenu (présentation par le professeur, un étudiant, une personne - ressource, etc.)
- table ronde à partir du visionnement de documents audio-visuels, d'émissions télévisées, de films, etc.
- réalisation d'un court projet philosophique en équipe et/ou individuelle et présentation au professeur et/ou au groupe.
- lecture dirigée d'un volume ou d'un choix de textes abordant l'un ou l'autre des contenus suggérés.

3.5 Evaluation

Selon la méthodologie privilégiée, professeurs et étudiants veilleront à déterminer les formes d'évaluation possibles. Comme nous insistons davantage dans ce cours sur l'implication et l'engagement personnel, nous croyons qu'une participation active serait un critère important.

3.6 Eléments bibliographiques et filmographiques

Berthéra, T.	"Le corps a ses raison"; Seuil 1976.
Bettleheim, B.	"Le coeur conscient"; L.G.P. Laforêt, 1977.
Brun, I.	"La conscience et l'inconscient"; Coll. textes et documents philosophiques.

Collectif de Boston — "Notre corps, nous-même";

Conseil du Statut de la femme — "Essais sur la santé des femmes";

Dubos, R. — "De l'animal à l'homme"; Denoïl, Paris, 1961.

Dubos, R. — "Choisir d'être humain"; Denoïl, Paris, 1974.

Dumont, F. — "Le lieu de l'homme"; H.M.H., Montréal, 1968.

Ehrenwich, D. — "Soccières, sages-femmes, infirmières"; Remue-ménage, Paris, 1976

Falconnet, G. — "La fabrication des mâles"; coll. Points Actuels, 1975.

Freud, S. — "Introduction à la psychanalyse"; Paris, 1962.

Groulx, Benoîte — "Ainsi soit-elle"; Paris, 1975.

Huxley, J. — "Comportement rituel chez l'homme et l'animal"; Gallimard, Paris, 1971.

Lorenz, K. — "Essai sur le comportement animal et humain"; Seuil, Paris, 1970.

Lowen, A. — "Le corps bafoué"; Ed. du jour, Paris, 1977.

Lowen, A. — "Lecture et langage du corps"; St-Yves, Paris, 1977

Maison, L. — "Les enfants sauvages"; Paris 1964.

Marx, K. — "Oeuvres choisies"; Idées # 41 - 109, Paris.

Maslow, A.H. — "Vers une psychologie de l'être"; Paris, 1972.

Montagie, A. — "Les premiers âges de l'homme"; Marabout, 1974.

Morin, E. — "Le paradigme perdu"; Ed. Seuil, 1973.

Morris, D. — "Le singe nu"; Grasset, Paris, 1968.

Orgel, E.L.	<u>"Les origines de la vie";</u> Ed. Québec / Amérique, 1976.
Rogers, C.	<u>"Liberté pour apprendre";</u> Ed. Dunod, Paris, 1972.
Rostand, J.	<u>"L'homme";</u> Coll. Idées, Paris, 1962.
St-Arnaud, P.	<u>"La personne humaine";</u> Ed. de l'homme, 1974.
Sartre, J.-P.	<u>"L'existentialisme est un humanisme";</u> Paris, Nagel, 1964.
Skinner, B.F.	<u>"Par-delà la liberté et la dignité";</u> Laffont, Paris 1972.
Skinner, B.F.	<u>"La liberté de l'homme, prisonnière de son environnement";</u> Sc. et avenir, oct. 73, # 20.
Thibault, D.	<u>"La femme et la santé";</u> Conseil du Statut de la femme, mai 1975.
Watts, A.	<u>"Matière à réflexion";</u> Denoïl, Gonthier, 1968.

<u>"L'enfant sauvage";</u> François Truffant, 1969.
<u>"Aux frontières du connu";</u>

4. Ethique et politique

4.1 Le champ

Les cours proposés dans ce champ ont trait aux problèmes éthiques, sociaux et politiques. Cette recherche peut se faire à partir de différents points de vue: la moralité, la philosophie des valeurs, la philosophie sociale et politique, etc.

Elaborer le cours de philosophie 401, sous forme d'un atelier de réflexion sur les valeurs et les conduites s'avèrerait une approche particulièrement intéressante. Ceci aurait l'avantage de compléter les objectifs poursuivis dans les cours précédents et permettrait aussi de concrétiser l'objectif visé dès le départ de la séquence soit: la réalisation d'un projet philosophique.

Si la philosophie a pour rôle de servir d'appui à une pratique de transformation du monde, il faut dès lors savoir transformer la théorie en action critique, en action pratique. C'est là, à notre humble avis, un des buts premiers de la philosophie à savoir devenir une pratique éclairée quotidienne.

4.2 Contenu commun

4.2.1 Réflexion sur la philosophie des valeurs.
4.2.2 Atelier de réflexion des conduites et des situations porteuses de valeurs.

4.3 Contenus suggérés

Les contenus suggérés ci-dessous ne sont là qu'à titre de suggestion pour stimuler l'élaboration d'un projet philosophique. Les étudiants devraient veiller eux-mêmes, à déterminer le choix du thème à concrétiser.

4.3.1 Réflexion sur la notion de "valeur".

4.3.2 Elaboration et interprétation de son échelle de valeurs.
4.3.3 Les idéologies.
4.3.4 L'Etat.
4.3. Le pouvoir.
4.3.6 L'éducation.
4.3.7 La sexualité.
4.3.8 L'euthanasie.
4.3.9 Le suicide.
4.3.10 L'avortement.
4.3.11 La gérontologie.

4.4 Indications méthodologiques

La méthodologie employée pour la réalisation de ce cours se veut aussi diversifiée que possible. Ce sont cependant les étudiants qui auront à élaborer et à concrétiser les projets qu'ils ont en tête. A ce titre, le professeur a surtout pour rôle d'animer et de veiller à la bonne marche des projets: cédules des rencontres avec les équipes de travail, déterminer des échéanciers de travail, planifier la présentation du projet, mettre sur pied un processus d'évaluation, etc.

A titre de suggestions:

- travail individuel.
- travail inter-équipes (deux équipes ou plus s'entendent pour réaliser un projet et le présenter au groupe).
- organisation d'un séminaire (choix d'un ou de thèmes, trouver la documentation nécessaire, désigner un animateur, etc.)
- organiser une table ronde à partir d'un film, d'une émission télévisée, etc.
- faire une enquête sur l'un ou l'autre des thèmes suggérés qui s'y prêtent.

4.5 Evaluation

Selon la méthodologie privilégiée et en regard des objectifs proposés, professeurs et étudiants veilleront à déter-

miner la ou les formes d'évaluation possibles. Tout comme dans les cours précédents, et peut-être encore plus dans ce cours-ci, nous croyons qu'une bonne implication lors des rencontres avec le professeur ou le groupe ainsi qu'une participation constitueraient des critères de base valables pour l'élaboration d'une formule d'évaluation.

4.6 Eléments bibliographiques et filmographiques

Blais, M. — "L'échelle des valeurs humaines"; Beauchemin, 1974.

Brownmiller, S — "Le viol"; Stock, l'étincelle.

Burdeau, G. — "L'Etat"; Seuil, Paris, 1970.

Camara, E. — "Spirale de la violence"; D.D.B., Paris, 1970.

Collectif — "Avortement, résistance tranquile du pouvoir hospitalier"; ?

Daoust, J. — "Mourir depuis longtemps"; Esprit et Vie, oct. 1978, #242.

Davie, J. Roy — "Comment mourir avec dignité"; Critère, automne 1979, # 26.

Duneton, Claude — "Je suis comme une truie qui doute"; Coll. Points, Seuil, Paris.

En coll. — "Les idéologies dans le monde actuel"; D.D.B., Paris, 1971.

En coll. — "Loi sur l'interruption de la grossesse" (projet); Réseau d'action et d'information pour les femmes.

Ezzat, A. — "Le suicide au Canada et au Québec"; Médecin du Québec, sept. 1973.

Fromm, E. — "L'art d'aimer"; Paris 1967.

Gauthier X. — "Dire nos sexualités"; Ed Galilée.

Grégoire, F. — "Les grandes doctrines morales"; P.U.F., Paris, 1971.

Hamel, Roy	"Cahiers de bio-éthique"; P.U.L. 1969.
Häring, B.	"Stérilisation"; Perspective chrétienne pour une médecine humaine, Fayard, 1975.
Heilig, S.M.	"Savez-vous reconnaître les suicidaires"; Inf. can, février 1971.
Illich, P.	"Libérer l'avenir"; Ed. du Seuil, Paris, 1971.
Illich, P.	"Une société sans école"; Seuil, Paris, 1971.
Lancelot, M.	"Campus"; J'ai lu # 451, Paris, 1971.
Lapierre, J.W.	"Vivre sans état"; Ed. du Seuil.
Madinier, G.	"La conscience morale"; P.U.F., Paris.
Marcotte, M.	"La vasectomie, cette inconnue"; Relations, janvier 1973, # 378.
Marcotte, M.	"La vasectomie, une question à réexaminer"; Relations, février 1973, # 379.
Maritaire, J.	"Pour une philosophie de l'éducation"; Fayard, Paris, 1969.
Martelet, G.	"Nouvelle réflexions sur l'avortement"; in "Esprit et vie", sept 1979.
Meyer, P.	"L'enfant et la raison d'état"; Ed. du Seuil.
Morin, E.	"Introduction à une politique de l'homme"; Seuil. 1965.
Polin, R.	"L'obligation politique"; P.U.F., Paris 1971.
Oraison, M.	"La question homosexuelle"; Seuil, Paris, 1975.
Oraison, M.	"Le mystère humain de la sexualité"; Gallimard, Paris, 1971.

St-Cyr, J. — "Violence, communication et suicide"; août 1972, Inf. can.

St-Exupéry — ":Le petit prince"; Harcourt, 1971.

Shulman, L. — "La pédagogie par la découverte"; E.S.F., Paris, 1973.

Thomas, L.V. — "La gestion du mourir"; ?

Verreault - Milot, C. — "Tante Anne"; Ed. Québécor, 1980.

Vuapioron, P. — "Avortement: quelle législation pour demain"; Etudes, oct. 1973, # 4, vol. 351.

"Réflexion sur les femmes violentées" — Conseil du Statut de la femme, juin 1977.

"Violence et sexualité"; — Centre de sexologie du Québec.

"Au bout de mon âge"; — Georges Dufaux.

"Les jardins d'hiver"; — Georges Dufaux.

"Les vrais perdants"; — André Melançon

"Vieillir et vivre"; — (13 émissions) Radio-Canada, 1976.

"Le procès"; — Orson Welles.

ANNEXE 10

FORMATEURS: Techniques Infirmières 180.80

Session de Formation en Andragogie

Le 18 février 1982.

Ordre du jour:

1.	09 h 00 - 09 h 10	Accueil.
2.	09 h 10 - 09 h 20	Présentation des formateurs.
3.	09 h 20 - 11 h 55	Présentation de la session:
	09 h 20 - 09 h 40	3.1 Objectifs
	09 h 50 - 09 h 50	3.2 Contenus
	09 h 50 - 10 h 00	3.3 Démarches (Texte I) (Texte II)
	10 h 00 - 10 h 15	Pause café
4.	10 h 15 - 11 h 55	Dégager un concensus sur chacun des éléments clefs du texte, à partir des connaissances que nous avons du groupe (texte I).
	12 h 00 - 13 h 30	Dîner.
5.	13 h 30 - 14 h 30	Informations sur le programme "Techniques Infirmières 180.00" (Texte II).
6.	14 h 30 - 15 h 30	Concrétiser la démarche (Texte II).
	15 h 30 - 16 h 00	6.1 Tracer un portrait du groupe.
	16 h 00 - 16 h 15	6.2. Identifier ce que va bien.
	16 h 15 - 16 h 30	6.3. Identifier ce que cause problème.
	16 h 30 - 16 h 40	6.4. Suites à donner.
7.	16 h 40 - 17 h 00	Evaluation de la session.

Lili Vaillancourt
Conseillère pédagogique.

df/

Démarche

- Définir les attentes de chacun:

1- L'objectif général:

Habiliter les formateurs à mieux jouer leur rôle auprès de leur (s) groupe (s) d'étudiants adultes.

1.1 Question: Trouver les mots-clefs de l'objectif général et dites pourquoi?

2.1. Définition de l'objectif général par le conseiller en formation:

-Habiliter:

1.1 Donner des connaissances théoriques

1.2 Développer des habiletés en:

1.2.1. Communication
1.2.2. Animation

1.3 Renforcer et/ou créer des attitudes et des comportements de formateurs.

-Rôle:

-Fonction: formateur
-Tâche: andragogie

II: Objectifs sécifiques

2.0 Les caractéristiques de l'étudiant adulte:

2.1 Lecture du texte

2.2 Trouver les mot-clefs du texte:

2.3 Bring-Storming: Faites un listing d'idées immédiates:

2.4 Faites un parallèle avec le régulier:

2.5 Essayer de regrouper des groupes de mots qui semblent avoir le même thème:

<u>Tableau</u>

2.6 Selon les thèmes choisis, identifier les thèmes les plus représentatifs et/ou trouver d'autres thèmes plus significatifs:

2.7 Quelles sont d'après vous les caractéristiques élémentaires d'un groupe d'adultes, les caractéristiques plus objectives?

2.8 Quelles en seraient les caractéristiques subjectives?

2.9 Que serait le groupe comme entité?

2.10 Définir les attitudes et comportements de groupe:

2.11 Tableau des caractéristiques de l'étudiant adulte:

3.0 <u>La motivation de l'étudiant adulte</u>:

3.1 Lecture du texte
3.2 Trouver les mots-clefs du texte:
3.3 Analyser le texte et expliciter:

4.0 <u>La disponibilité de l'étudiant adulte</u>:

5.0 <u>Le cadre socio-affectif d'un étudiant adulte</u>:

6.0 <u>Les attitudes des étudiants adultes face aux cours</u>:

III <u>Conrétiser la démarche</u>:

1.0 <u>Tracer un portrait du groupe</u>

1.1 Les facteurs invariables:

1.2 Portrait général:

1.3 Le groupe comme entité:

1.4 Les attitudes et le comportement:

2.0 <u>Identifier ce qui va bien</u>:

3.0 <u>Identifier ce qui cause un problème</u>:

4.0 <u>Suites à donner</u>:

IV <u>Evaluation</u>

ANNEXE II

2.II Caractéristiques de l'étudiant adulte

Facteurs invariables	Portrait général	Groupe entité	Attitudes et comportements
		-relations inter-personnelles	-préocupations quotidiennes
-sexe	-situation familiale	-situation professionnelle	-responsabilités
-âge	-type de formation	-climat	-sacrifice
-scolarité		-discipline	-système de valeurs
-expérience professionnelle	-buts et objectifs	-désir de partage	-résistance physique
-situation socio-économique		-acceptation au milieu de travail	-ouverture d'esprit
-disponibilité			-jugement
			-dépendance
			-passivité
			-implication
			-craintes à l'échec
			-seuil de tolérance
			-persévérance
			-volonté
			-émotivité
			-esprit critique
			-difficultés d'apprentissage

ANNEXE 12

EVALUATION DU STAGE

Veuillez indiquer, dans le carreau approprié, votre degré de satisfaction ou la véracité de l'énoncé selon l'échelle suivante:

- Très satisfait [4] - énoncé très vrai
- Satisfait [3] - vrai en partie
- Peu satisfait [2] - pas trop vrai
- Pas satisfait [1] - tout à fait faux

1. L'objectif général:

1.1 L'objectif général du stage correspondait à mes attentes vis-à-vis ce stage. ☐

1.2 L'objectif général du stage a été défini précisément au début du stage. ☐

2. Les objectifs spécifiques:

2.1 Les caractéristiques de l'étudiant adulte ont été bien cernées avec le texte ☐

2.2 Le tableau par sous-thèmes m'a aidé à comprendre les données du texte ☐

2.3 Les caractéristiques par sous-thèmes ont favorisé une connaissance du groupe. ☐

2.4 Le tableau final des caractéristiques du groupe est conforme à mes premières observations. ☐

2.5 La motivation de l'étudiant adulte a été clairement identifiée par le texte. ☐

2.6 La disponibilité de l'étudiant adulte à été clairement identifiée par le texte. ☐

2.7 Le cadre socio-affectif d'un étudiant adulte a été clairement identifié par le texte.

2.8 Les attitudes des étudiants adultes face aux cours ont été clairement identifiées par le texte. ☐

le

3. Concrétiser la démarche:

3.1 Tracer un portrait du groupe: clairement défini. ☐

3.1.1 Les facteurs invariables sont clairement compris. ☐

3.1.2 Le portrait général du groupe est réaliste et conforme à mes premières impressions. ☐

3.1.3 Le groupe comme entité est clairement identifié. ☐

3.1.4 Les attitudes et comportements du groupe sont clairement identifiés. ☐

3.2 Identifier ce que va bien:

3.2.1 Nous avons pu décrire tout ce qui allait bien dans notre groupe ☐

3.3 Identifier ce qui cause problème:

3.3.1 Nous avons pu décrire tout ce qui nous cause problème dans le groupe ☐

3.3.2 Nous avons réussi à trouver les solutions que demandait chacun des problèmes identifiés. ☐

3.4 Les suite à donner:

3.4.1 Nous avons déterminé toutes les suites que nous voulons donner à cette session de formation ☐

4.17 Ma satisfaction personnelle est de: ☐

Pourquoi: ______________________________

____

____

____

____

Nom: ______________________________________ Date: ____________

ANNEXE 13

Procès-verbal de la première réunion du Comité Aviseur pour l'implantation et le développement du programme "Techniques Infirmières 180.00" adapté à la clientèle des infirmières auxiliaires inscrites au Cégep de Saint-Félicien.

Jeudi, 15 avril 1982, Complexe G, Québec.

Etaient présents:

Mme. Choquette, Marie-Thérèse, O.I.I.Q.
M. Beaudet, André. D.G.E.A.
Mme. Vaillancourt, Lili, Cégep St-Félicien.

Etait absent:
M. Ruel, Claude, D.G.E.C.

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Définir et accepter le mandat du Comité Aviseur.
3. Donner une description du rôle du chacun des participants.
4. Faire rapport de la situation actuelle du programme 180.00 au Service de l'Education des Adultes du Cégep de St-Félicien.
5. Définir la démarche andragogique appliquée:

    5.1. En termes de budget,
    5.2 En termes de personnes-ressources,
    5.3 En termes d'échéancier.

6. Analyser les nouvelles demandes.

7. Prochaine réunion.

8. Varia.

C.AVE.-01-01: Chaque participant s'identifie et précise les attentes par rapport à cette première rencontre:

- <u>Mme. Choquette</u>:
  1- Etre informée sur les démarches du Cégep de St-Félicien depuis le début des cours soit: le 26 janvier 82;
  2- Que l'Ordre des Infirmiers et Infirmières du Québec soit impliqué dans la démarche de reconnaissance des acquis expérientiels pour le programme 180.00

- <u>M. Beaudet</u>:
  1- Idem le point 1 de Mme. Choquette.
  2- Vérifier, par une expérience de formation professionnelle telle le programme 180.00, l'adaptabilité et l'applicabilité de la reconnaissance des acquis expérientiels par des outils d'évaluation propres au "Nursing".

- <u>Mme. Vaillancourt</u>:
  Créer une concertation des principaux intervenants impliqués dans la recherche et l'application de la reconnaissance des acquis expérientiels, pour favoriser la formation "Nursing" des 30 étudiantes adultes inscrites au programme 180.00 au Cégep de St-Félicien.

C.AVI.-01-02: Voici le mandat proposé par le Cégep de St-Félicien:

1- Que le Comité Aviseur supporte et avise le Cégep de St-Félicien (S.E.A.) dans l'implantation et le développement du programme 180.00 adapté à la clientèle adulte des infirmières auxiliaires.

1- L'axe principal du mandat devra s'orienter autour du concept de la reconnaissance des acquis expérientiels des étudiantes adultes par rapport aux objectifs du 180.00. Pour se faire, nous privilégions l'approche suivante:

2.1 La fabrication et l'application des outils de reconnaissance expérientielle;

2.2 L'encadrement de formateurs;

2.3 Le suivi des étudiants.

- Mme. Choquette tient à préciser que le 180.00 est un programme fixe et que les étudiantes devront faire la preuve de certaines performances considérant l'ensemble des objectifs que le 180.00 veut viser.

- M. Beaudet précise que le 180.00 n'est pas un programme sur mesure et que l'on devrait délivrer un papier (reconnaissance) à un étudiant qui aura fait la preuve qu'il a acquis les habiletés exigées par ce programme professionnel. Il fait aussi la différence entre un évaluation pour fins de reconnaissance (somative) et une évaluation pour fins d'apprentissage (formative).

- **On s'entend** pour dire que le Cégep de St-Félicien est sous le regard de plusieurs observateurs, et que de ce fait, il doit être prudent et vérifier avec acuité la pertinence des informations et les demandes reçues.

- **Mme. Choquette** et **M. Beaudet** s'entendent sur le fait que le Comité Aviseur n'a pas à sanctionner les démarches du Cégep de St-Félicien, mais que toutefois, il prendra l'initiative des remarques.

C.AVI.-01-03: Chacun jouera un rôle de support, conseiller, informateur, dans les limites de sa représentativité.

C.AVI.-01-04: Mme. Vaillancourt fait état de la situation actuelle du dossier depuis le 26 janvier 82, date de la 1ere. session du programme 180.00. On constate qu'il y a 30 étudiants(es) qui sont inscrits à 4 cours. Leurs résultats sont plus que satisfaisants et ils démontrent une motivation très forte. Il y a remise de documents pertinents.

C.AVI.-01-05: On définit la démarche andragogique à venir en ces termes:

5.1 Pour le budget: une demande de subvention conjointe devrait être soumise à la fois à la D.G.E.A. et à D.G.E.C. par le Service de l'Education des Adultes du Cégep de St-Félicien et ce, le plus tôt possible.

5.2 Pour les personnes-ressources: M. Beaudet suggère d'étudier le "College" Level Evaluation Programme" (C.L.E.P.), mis au point par le "College Entrance Examination Board" de New-York. Egalement, vérifier les pratiques de l'Empire State College" du State University of New-York. M. Beaudet suggère également de contacter:

- M. Jean-Louis Levesque, directeur général-adjoint de l'Education Permanente de l'Université de Sherbrooke,

- M. Ouellet, répondant à la D.G.E.A. pour le programme "Techniques Policières:

Madame Choquette, pour sa part, propose les noms Mme. Paule Poirier, responsable du programme pour les auxilaires et Mme. Denise Flynn pour les archives (180.21)

5.3 Pour l'échéancier, on propose de suivre les sessions telles que prévues dans l'horaire de St-Félicien, mais de commencer la recherche(étape 2) i.e. la création des outils d'évaluation dès août 82.

C.AVI.-01-06: Les demandes de l'Hôtel-Dieu d'Alma et du Collège de l'Abitibi-Témiscaminque sont soumises par Mme. Vaillancourt. Il est important de retenir que d'une part, ces demandes de pouvoir appliquer le 180.00 tels que développé au Cégep de St-Félicien viennent des infirmières auxiliaires du territoire couvert par ces institutions de formation et que, d'autre part l'application du 180.00 serait à court terme.

Le Comité Aviseur suggère que nous répondions à ces institutions d'attendre que le Cégep de St-Félicien ait les instruments d'évaluation d'acquis validés chez lui d'abord et qu'il les rende disponible selon un protocole déterminé. Le Comité tient à souligner que chaque Collège ayant un département de Techniques Infirmières peut donner le 180.00 aux adultes sans autorisation; on rappelle que le D.S.P. (Directeur des Services Pédagogiques,) peut reconnaître des équivalences aux étudiants de son institution.

Le comité aviseur demande à M. Claude Ruel s'il est possible de signer un avis aux autre Collèges, indiquant la démarche du Cégep de St-Félicien par rapport à la reconnaissance des acquis expérientiels dans le 180.00. Avis qui indiquerait la pertinence pour les autres Collèges d'attendre les retombées de cette recherche avant de se lancer eux-mêmes dans cette démarche de reconnaissances des acquis.

Le Comité fait état de son appréhension face aux expériences multiples basées sur beaucoup d'improvisation qui pourraient briser la crédibilité d'une approche relativement nouvelle.

C.AVI.-01-07: La prochaine réunion sera déterminée suite aux exigences du dossier. Mme. Choquette suggère que la prochain réunion se tienne à Montréal.

C.AVI.-01-08: Point ouvert: Nil.

df/LV

C.C. Mme. Maire-Thérèse Choquette, O.I.I.Q.,
M. Claude Ruel, D.G.E.C.,
M. André Beaudet, D.G.E.A.,
M. Jean-Pierre Bhérer, Cégep St-Félicien.

ANNEXE 14

DEVIS PROVISOIRE DES HYPOTHESES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPERIENTIELS DANS LES COURS TECHNIQUES INFIRMIERES:

180-101
180-201
180-301
180-401
180-501
180-601

Profession infirmière et santé: 180-101-75

Pondération 180.00 = 3-3-3 (Pondération au Collège de St-Félicien = 3-1-2)

Objectif: S'initier à la profession infirmière; rendre l'élève capable d'identifier, analyser et individualiser les besoins fondamentaux de l'être humain en santé, de connaître certains organismes communautaires de santé afin d'être à même de les utiliser, de promouvoir et conserver la santé individuelle et collective.

Théorie: Le nombre d'heures de travail en classe (théorie) demeure inchangé afin de permettre une connaissance optimale des réseaux institutionnels et des organismes de santé, et, afin d'approfondir les besoins fondamentaux de l'être humain.

Laboratoire: Par ailleurs, le nombre d'heures de stage (laboratoire) passe de 3 à 1. Cette réduction de 30 heures s'explique pour différentes raisons. Considérant les objectifs de formation de base, nos infirmières auxiliairesqui ont une moyenne de 9.3 années de pratique en soins divers, n'ont pas à commencer au tout début l'apprentissage des techniques de base qu'elles ont apprises pendant leur cours d'infirmière auxiliaire.

Profession infirmière et maladie: 180-201-75

Pondération 180.00 = 3-4-2
(Pondération au Collège de St-Félicien = 2-2-2)

Objectif: Identifier le concept maladie par la connaissance des besoins fondamentaux perturbés, consécutifs à la maladie. Initier l'élève au milieu clinique. Le rendre capable d'établir des relations interpersonnelles, d'individualiser les soins infirmiers de base et d'établir un plan de soins. Rédiger le dossier du patient.

Théorie: Réduction du tiers de la formation théorique: la pratique professionnelle de l'auxiliaire lui permet d'entrer régulièrement en contact avec les besoins perturbés du client et avec son plan de soins ou son dossier. Il y a donc une connaissance de base qui démystifie la "nouveauté" de ces pratiques et dont il nous faut tenir compte. Il restera au formateur à fournir les outils exacts donnant ac-

cès à l'utilisation adéquate et autonome de ces techniques précises. Un accent spécial pourrait être accordé sur la réalisation professionnelle et compétente du plan de soins. Il est à retenir que, dans ce genre de programme, les connaissances acquises par l'auxiliaire, vu son expérience antérieure doivent être précisées et perfectionnées, tout en replaçant la formation à l'intérieur d'un cadre conceptuel nouveau et plus complexe.

Stage: La pondération du stage passe de 4 à 2. Réduction de 30 heures. Encore ici, nous considérons que le pratique de la professiond'auxiliaire place celle-ci en bonne position.

Soins infirmiers obstétricaux: 180-301-75

Pondération 180.00 = 6-12-6
(Pondération à St-Félicien = 4-8-3)

Objectif: Connaître les données psychosociales s'appliquant à l'être humain et à sa famille en regard de la sexualité et de la procréation, comprendre le processus normal de la grossesse et le mécanisme de l'accouchement, répondre aux besoins physiques et psychologiques de la mère et du nouveau-né, découvrir les anomalies de la grossesse et du nouveau-né et savoir donner les soins adéquats, reconnaître les troubles gynécologiques pouvant se présenter, les moyens de les prévenir et prodiguer les soins appropriés. De plus, rendre l'élève apte à exercer son rôle d'éducateur(trice) vis-à-vis la famille.

Théorie: Réduction de 6 à 4 (30 heures)

Vu... 1- leur présence en milieu hospitalier qui les assure de contact plus ou moins prolongés avec les départements concernés et leurs problèmes, 2- leur vécu personnel (maternité, situation familiale, maturité sexuelle et affective),
nous considérons que ces étudiantes possèdent certains éléments de base très importants qui faciliteront la compréhension et qui permettront aux professeurs de passer rapidement dans certains domaines (formation accélérée).

Stage: Réduction de la pondération de 12 à 8 (60 heures).

A cause de leur vécu et de leur expérience professionnelle, l'apprentissage sera forcément plus rapide qu'avec des jeunes. Nous croyons que 120 heures de stage en ce domaine permettront d'acquérir la formation et les connaissances spécifiques à ce cours tout en permettant l'apprentissage des techniques et la maîtrise des outils de travail qu'on y trouve.

Soins infirmiers pédiatriques: 180-401-75

Pondération 180.00 = 6-12-6
(Pondération à St-Félicien = 4-8-3)

Objectif: Faire connaître les besoins physiques, psychologiques et sociaux de l'enfant sain et de

l'enfant malade, aux différentes phases de son développement et être apte à y répondre. Appliquer les connaissances de la psychologie infantile pour atténuer les traumatismes dus à la maladie et à l'hospitalisation; observer et interpréter les manifestations des principaux problèmes de santé spécifiques à l'enfant, adapter à l'enfant les principes généraux des soins infirmiers.

Théorie et Stage: Les ajustements de pondération et les motifs de ces ajustements sont sensiblement les mêmes que pour le cours d'obstétrique 301.

Nous tenons cependant à insister sur la "conscientisation" dont devront faire preuve les formateurs afin de bien cerner les besoins des étudiantes et leur avancement par rapport aux objectifs du cours, de façon à ce qu'ils puissent mettre l'emphase sur les acpects de la matière qui sont faibles et réduire le temps alloué aux domaines de connaissance que l'étudiant possède bien. De cette façon, l'étudiante profitera davantage du temps de formation et pourra conserver une bonne motivation.

Soins infirmiers psychiatriques: 180-501-75

Pondération 180.00 = 3-15-6
(Pondération à St-Félicien = 3-10-3)

Objectif: Participer activement au programme d'assistance psychiatrique par la compréhension

de l'influence du psychisme sur le comportement de l'être humain et l'abolition des préjugés envers la maladie mentale, une meilleure compréhension de son fonctionnement psychologique, le développement de sa puissance d'empathie et l'utilisation des techniques d'approches qui favorisent la relation infirmier(e) malade.

Théorie: Nous n'avons pas réduit la théorie puisque l'enseignement des notions et concepts utilisés en psychiatrie ne peut être donné par aucune expérience professionnelle. Nous avons noté aussi que les professeurs du cours régulier considèrent la théorie de ce cours comme étant déjà très condensée.

Stage: A ce niveau, si nous considérons surtout la maturité des auxiliaires, leur motivation et leur prise de contact régulière avec des cas pathologiques, il nous est permis d'ajuster la pondération de 15 à 10, c'est-à-dire 75 heures de stages en moins. Les auxiliaires ont déjà certaines notions de relation d'aide et de compréhension de la pathologie. Elles doivent cependant approfondir certaines techniques, en posséder de nouvelles et aussi mieux connaître les institutions couvrant ce domaine.

Soins infirmiers médico-chirurgicaux: 180-601-75

Pondération 180.00 = 6-20-6
(Pondération St-Félicien = 5-13-4)

__Objectif:__ Elargir et approfondir les connaissances de l'élève en physiopathologie; faire comprendre l'influence des facteurs psychologiques, sociologiques, culturels et socio-économiques sur l'individu sain ou malade; tenir compte de ces facteurs dans la planification, l'administration et l'évolution des soins infirmiers; assurer la continuité des soins.

__Théorie:__ L'abaissement de 6 à 5 dans la pondération (15 heures) sur la théorie est encore une fois explicable par l'expérience des auxiliaires et leurs différents contacts avec la physio-pathologie. Il serait pour le moins aventureux de réduire davantage, vu la consistance de ce cours et la grande variété de l'application de ces soins.

__Stage:__ Le pondération passe de 20 à 13 (105 heures). Prenant en considération leur expérience d'auxiliaires et leur expérience d'étudiantes au dernier niveau en Techniques infirmières, leur motivation et leur maturité, nous croyons qu'il leur sera possible de réaliser ce stage dans les 2/3 du temps que mettent les jeunes étudiants à le faire.

ANNEXE 15

Coordonnateur:
Lili Vaillancourt

MANDAT I, étape 2: Bibliographie exhaustive sur la reconnaissance des acquis expérientiels en nursing.

Agent de recherche:
Marie Lamoureux

OBJECTIF	P	PROCESSUS	P	RESULTATS	P	RECOMMANDATIONS	P
		1.1.14 La communication fut faite avec M. Georges Allan.		1.1.14.1 M. Georges Allan avait au premier abord peu de nouveau matériel à nous proposer. Il semblait plutôt spécialisé dans l'évaluation de stage pratique dans le cadre du "coopérative éducation". Cependant il m'a référé à Pat Kirby de l'école des infirmières du Ramdon College qui a travaillé activement à l'évaluation d'acquis expérientiel. Il m'a également référé les noms suivants; 1) Jocelyne Maschiah Humber college Toronto 416-675-3111 Box 1900 Rexdale Ontario M9W 5L7 2) Dorothy Lambeth Mohawk College Hamilton 416-389-4461 3) Marthe Sandler Chairman of Nursing Algonquin College Ottawa 613-725-7010 4) Pat Long Coordinator of Nursing Cambrian College Sudbury 885 Regent St South Sudbury 705(566-8101)			

ANNEXE 15

Coordonnateur:
Lili Vaillancourt

MANDAT 1, étape 2: Bibliographie exhaustive sur la reconnaissance des acquis expérientiels en nursing.

Agent de recherche:
Marie Lamoureux

OBJECTIF	P	PROCESSUS	P	RESULTATS	P	RECOMMANDATIONS	P
		1.1.15 Rencontre avec Marthe Sansregret (suggestion de André Beaudet) coordonnatrice de programmes pour adultes Education Permanente College John Abbott, Case Postale 2000 Ste-Anne de Bellevue (Québec) H9X 3L9 B 514-457-3066 514-457-6610 M 514-626-1296		1.1.15.1 Lors de cette rencontre et d'une communication téléphonique subséquente Marthe nous a remis les informations suivantes: 1) En reconnaissance des acquis aux Etats-Unis, il y avait Ruth Ekstrom. Elle nous a fourni une bibliographie de 10 titres, Cael et New Directions. Ces deux dernières sources sont contrôlées. 2) Elle nous a également entretenus du mandat qu'elle a reçu de M. André Beaudet et que voici brièvement. . Au niveau de la problématique américaine "A" en saisir le rationnel "B" faire l'inventaire des pratiques et instruments "C" présenter quelques modèles pratiques et instruments parmi les plus présents. . Viser l'appropriation et l'adaptation ultérieure de certains modèles pratiques et instruments par les établissements scolaires du Québec. . Définir la problématique spécifiquement québécoise en matière de reconnaissance des acquis et de condition féminine. . Faire un inventaire des besoins particuliers exprimés des pratiques existantes et des projets novateurs pour la femme. . Déterminer en quoi et comment le programme "transition travail" peut être le lieu d'enclenchement d'un processus d'identification et de reconnaissance des acquis.		1.1.15.1.1 Téléphoner à New Direction et leur demander de nous faire parvenir un index de leur publications. 1.1.15.1.2 Demander à Monsieur Beaudet, copie du texte traitant du rationnel, de l'inventaire des pratiques et des instruments 1.1.15.1.3 Nous nous sommes engagés à fournir à Marthe Sansregret une photocopie des EJ que nous avons retenu pour notre bibliographie.	

ANNEXE 15

Coordonnateur:
Lili Vaillancourt

MANDAT I, étape 2: Bibliographie exhaustive sur la reconnaissance des acquis expérientiels en nursing.

Agent de recherche:
Marie Lamoureux

OBJECTIF	P	PROCESSUS	P	RESULTATS	P	RECOMMANDATIONS	P
				. Elaborer un projet pilote de reconnaissance des acquis partiellement arrimé au programme de transition au travail en vue d'une expérimentation en septembre 83. . Marthe Sansregret doit également nous faire parvenir trois textes EJ: 215 575 196 381 207 658			

EXEMPLE I

EDUCATION DES ADULTES
ETUDE DE DOSSIER

PROGRAMME DE TECHNIQUES INFIRMIERES
180.00

I. **IDENTIFICATION:**

Nom de famille: ______________ Prénom: ______________
Adresse: ______________ Téléphone: ______________
No d'assurance sociale: ______________ Date de naissance: ______________

II. **ANTECEDANTS SCOLAIRES:**

1. Dernière année d'étude complétée:

☐ Secondaire I: ________ REMARQUES: ______________
☐ Secondaire II: ________ ______________
☐ Secondaire III: ________ ______________
☐ Secondaire IV: ________ ______________
☐ Secondaire V: ________

2. Préalables:

☐ Chimie 442 ou 462 EQUIVALENCES: ______________
☐ Physique 422 ou 432 ou 442 ou 452 ______________

3. ☐ Diplôme d'infirmier(ère) auxiliaire: année de graduation: ______________

4. ☐ Autres cours suivis: ________ ________
________ ________

III. **EXPERIENCE DE TRAVAIL:**

Poste occupé: ________ Poste occupé: ________
Nbre d'années: ________ Nbre d'années: ________
Poste occupé: ________ Poste occupé: ________
Nbre d'années: ________ Nbre d'années: ________

IV. **AUTRES RESEIGNEMENTS PERTINENTS:** ______________
____

V. **Décision provisoire:** Code: ☐☐☐☐☐☐☐

VI. ☐ **ENTREVUE:** décision du comité (réf. Annexe I)
____
____

VII. **DECISION FINALE:**

☐ Accepté définitivement ☐ Accepté sous-conditions, lesquelles:
____

☐ Liste d'attente ☐ Cas à l'étude.

☐ Refusé pour l'année 81-81 Remarque: ______________
____

VIII. **RECONNAISSANCES D'ACQUIS:** ______________
________ ______________
________ ______________

____
____
____

Comité d'admission

Exemple 2

DOMAINE: FORMATION PROFESSIONNELLE

SECTEUR: SANTE

PROGRAMME: TECHNIQUES INFIRMIERES (D.E.C.)

ETUDE DU DOSSIER

NOM	TELEPHONE	ENTREE	SCOLARITE	EXPERIENCE	DATE DE NAISSANCE	COMMENTAIRES

EXEMPLE 3

Cégep de St-Félicien

Service d l'éducation des adultes

ENTREVUE

TECHNIQUES INFIRMIERES 180.00

I. Présentation et mot de bienvenue.

II. Vérification de la fiche d'analyse du dossier.

III. Vérification des expériences: nombre d'années, lieu, postes occupés, etc.

IV. Communication de la décison provisoire.

V. Vérification des informations reçues et communication de nouvelles informations.

EXEMPLE 4

1° <u>Motivation et intérêt</u>

1. But de sa démarche: ses motivations.
2. Ce a quoi elle s'attend à l'intérieur de cette formation.
3. Réaction à la formule du cours.
4. Matière préférée à l'école.
5. Auto-évalution des ses résultats scolaires antérieurs.
6. Sa vision des études.
7. Ses intérêts dans son métier actuel.

2° <u>Disponibilité</u>

1. Organisation prévue pour la poursuite d' études par rapport à la situation familiale et professionnelle.
2. Nombre d'heures qu'elle peut consacrer aux études durant la semaine.
3. Temps de disponibilité.

3° <u>Persévérance et solidarité au groupe d'étudiants</u>

1. Est-ce que l'étudiante est prête à s'entendre avec le groupe quant au temps de formation requis pour le programme.
2. Les conséquences d'un abandon en cours de route.
3. Réaction devant les difficultés, par exemple, l'échec.

--*-*-*

Cégep de St-Félicien
Service de l'éducation des adultes

EXEMPLE 5

Cégep de St-Félicien

Service de l'éducation des adultes

NOM: ____________________ PRENOM: ____________________

1° Motivation et intérêt: [1] [2] [3]

2° Disponibilité: [1] [2] [3]

3° Persévérance et solidarité: [1] [2] [3]

<u>Indice des cotes</u>:

1 - Bon

2 - Modéré

3 - Insuffisant

Signatures des membres du comité

____

____

____

EXEMPLE 6

CEGEP DE ST-FELICIEN

SERVICE DE L'EDUCATION DES ADULTES

NOM:______________

PRENOM:____________

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
T.C.							
T.P.R.							
T.P.O.							

T.C.: Temps complet

T.P.R.: Temps partier régulier

T.P.O.: Temps partiel occasionnel

X: Disponibilité actuelle

O: Disponibilité potentielle

EXEMPLE 7

PROGRAMME 180.00

CRITERES DE SELECTION 81 - 82

Critère	A. ADMISSIBLE	B. ADMISSIBLE SOUS-CONDITION	C. CAS A L'ETUDE	D. NON-ADMISSIBLE POUR 1981 -
1.	1.1 Diplôme d'inf. aux. 1.2 Sec. V ou l'équivalent 1.3 Pré-requis: du programme 180.00 Chimie: 442 ou 462 Physique: 442 ou 432 ou 442 ou 452	1.1 Diplôme d'inf. aux. 1.2 Sec. V ou l'équivalent sans Chimie 442 ou 462 ou Physique 422 - 432 - 442 - 452	1.1 Diplôme d'inf. aux. 1.2 Sec. V incomplet avec Chimie 442 ou 462 et Physique 422 - 432- 442 - 452 1.3 11e incomplet avec Chimie 442 ou 462 et Physique 422 - 432 - 442 - 452	1.1 Diplôme d'inf. aux. 1.2 - que Sec. IV 1.3 Très grande expérience
2.	Etude post-secondaire et / ou perfectionnement	2.1 Sec. V ou l'équivalent sans Chimie 442 ou 462 et Physique 422 - 432 - 442 - 452 2.2 Diplôme d'inf. aux.	2.1 Diplôme d'inf. aux. 2.2 Sec. V incomplet avec Chimie 442 ou 462 ou Physique 422 - 432 442 - 452 2.3 11e incomplet avec Chimie 442 ou 462 ou Physique 422 - 432 442 - 452	2.1 Diplôme d'inf. aux. 2.2 - que Sec IV 2.3 Pas beaucoup d'expérience
3.	Nombre d'années d'expérience	Etudes post-secondaires	3.1 Diplôme d'inf. aux. 3.2 Sec. V incomplet sans Chimie 442 ou 462 et Physique 422 - 432 - 442 - 452 3.3 11e incomplet sans	3.1 ≠ de diplôme d'inf. aux. 3.2 Sec. V plus pré-requis 3.3 Etudes post-secondaires 3.4 Expérience connexe

* Le critère 1 est un pré-requis pour 2 - 3 - 4

A. ADMISSIBLE	B. ADMISSIBLE SOUS-CONDITION	C. CAS A L'ETUDE	D. NON-ADMISSIBLE POUR 1981 - 82
		Chimie 442 - 462 - et Physique 422 - 432 442 - 452	
4. Résultats scolaires	4. Nombre d'années d'expérience	4. 4.1 Diplôme d'inf. aux.	4. 4.1 ≠ de diplôme d'inf. aux.
		4.2 Sec. IV réussi avec Chimie ou Physique	4.2 Sec. V plus pré-requis
			4.3 Expérience connexe
	5. Résultats scolaires	5. 5.1 Diplôme d'inf. aux.	5. 5.1 ≠ de diplôme d'inf. aux.
		5.2 Sec. IV réussi avec Chimie ou Physique	5.2 Sec. V plus pré-requis
			5.3 Etudes post-secondaires
			5.4 ≠ d'expérience
		6. 6.1 Diplôme d'inf. aux.	6.1 ≠ de dipôme d'inf. aux.
		6.2 Sec. IV sans Chimie et Physique	6. 6.2 Sec. V plus pré-requis
			6.3 ≠ d'expérience

A. ADMISSIBLE	B. ADMISSIBLE SOUS-CONDITION	C. CAS À L'ÉTUDE		D. NON-ADMISSIBLE POUR 1981 - 82
		7. Perfectionnement + cours post-secondaire	7.	7.1 ≠ de diplôme d'inf. aux.
				7.2 Sec. V manque 1 et/ou 2 pré-requis
				7.3 Expérience de travail autre
		8. Nombre d'années d'expérience	8.	8.1 ≠ de diplôme d'inf. aux.
				8.2 Sec. V incomplet avec ou sans Chimie et/ou Physique
				8.3 Expérience de travail autre
		9. Résultats scolaires	9.	9.1 ≠ de diplôme d'inf. aux.
				9.2 Sec. IV ou 10e réussi
				9.3 Beaucoup d'expérience
			10.	10.1 ≠ de diplôme d'inf. aux.
				10.2 Sec. IV ou 10e réussi
				10.3 ≠ d'expérience

A. ADMISSIBLE	B. ADMISSIBLE SOUS-CONDITION	C. CAS À L'ÉTUDE	D. NON-ADMISSIBLE POUR 1981 - 82
			11. 11.1 ≠ de diplôme d'inf. aux.
			11.2 - que Sec. IV
			11.3 Beaucoup d'expérience
			12. 12.1 ≠ de diplôme d'inf. aux.
			12.2 - aux Sec. IV
			12.3 ≠ d'expérience
			Perfectionnement et/ou cours post-secondaires
			14. Résultats scolaires

EXEMPLE 8

HYPOTHESE I: 2 JOURS PAR SEMAINE

BLOC A

SESSION	TOTAL/HEURES	TOTAL/HEURES STAGES	DESCRIPTION	DATES
I	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	14 sept. au 19 déc. 1981
II	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	4 janv. au 24 avril 1982
III	210	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 15 semaines	2 mai au 7 août 1982
IV	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	6 sept. au 24 déc. 1982
V	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	3 janv. au 9 avril 1983

BLOC B

SESSION	TOTAL/HEURES	STAGES	DESCRIPTION	DATES
VI	150	90	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 5 semaines S: 2 jrs/sem (15 hres) pendant 6 semaines	17 avril au 2 juil. 1983
VII	405	270	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 11 semaines S: 2 jrs/sem (14 hres) pendant 20 semaines	10 juil. au 24 sept. 1983 2 oct. au 25 février 1984
VIII	195	150	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 4 semaines S: 2 jrs/sem (14 hres) pendant 11 semaines	

PROGRAMME EN 8 SESSIONS ETALEES DU 14 SEPT. 1981 AU 16 JUIN 1984

HYPOTHESE II: BLOC A: 2 jrs/sem
BLOC B: Théorie 2 jrs/sem: Stages 3 jrs/sem.

BLOC A

SESSION	TOTAL/HEURES	STAGES (TOTAL/HEURES)	DESCRIPTION	DATES
I	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	Idem à l'hypothèse I
II	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	Du 14 septembre 1981
				9 avril 1983
III	210	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 15 semaines	
IV	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	
V	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	

BLOC B

SESSION	TOTAL/HEURES	STAGES (TOTAL/HEURES)	DESCRIPTION	DATES
VI	150	90	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 5 semaines	17 avril au 2 juil. 1983
			S: 3 jrs/sem (21 hres) pendant 4 semaines	22 mai au 18 juin 1983
VII	405	270	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 11 semaines	3 juil. au 17 sept.1983
			S: 3 jrs/sem (21 hres) pendant 13 semaines	18 sept. au 17 dec. 1984
VIII	195	150	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 4 semaines	2 janv. au 28 jan. 1984
			S: 3 jrs/sem (21 hres) pendant 7 semaines	29 janv. au 17 mars 1984

PROGRAMME EN 8 SESSIONS ETALEES DU 14 SEPT. 1981 au 17 MARS 1984

HYPOTHESE III: BLOC A: 2 jrs/sem
BLOC B: 3 jrs/sem

BLOC A

SESSION	TOTAL/HEURES	TOTAL/HEURES STAGES	DESCRIPTION	DATES
I	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	Idem à l'hypothèse I
II	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	Du 14 septembre 1981 au
				9 avril 1984
III	210	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 15 semaines	
IV	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	
V	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	

BLOC B

SESSION	TOTAL/HEURES	TOTAL/HEURES STAGES	DESCRIPTION	DATES
VI	150	90	T: 3 jrs/sem (20 hres) pendant 3 semaines S: 3 jrs/sem (21 hres) pendant 5 semaines	17 avril au 11 juin 1983
VII	405	270	T: 3 jrs/sem (20 hres) pendant 7 semaines S: 3 jrs/sem (20 hres) pendant 14 semaines	3 juil. au 20 août 1983 21 août au 26 nov. 1983
VIII	195	150	T: 3 jrs/sem (21 hres) pendant 2 semaines S: 3 jrs/sem (21 hres) pendant 7 semaines	5 déc. au 17 déc. 1983 2 janv. au 18 fév. 1984

PROGRAMME EN 8 SESSIONS ETALEES DU 14 SEPT. 1981 AU 18 FEVRIER 1984

HYPOTHESE IV: BLOC A: 2 jrs/sem — ETES LIBRES
BLOC B: 2 jrs/sem — ETES LIBRES

BLOC A

SESSION	TOTAL/HEURES	TOTAL/HEURES STAGES	DESCRIPTION	DATES
I	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	14 sept. au 19 déc. 1981
II	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	4 janv. au 24 avril 1982
III	210	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 15 semaines	6 sept. au 17 déc. 1982
IV	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	3 janv. au 23 avril 1983
V	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	4 sept. au 3 déc. 1983

BLOC B

SESSION	TOTAL/HEURES	TOTAL/HEURES STAGES	DESCRIPTION	DATES
VI	150	90	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 5 semaines	9 janv. au 24 mars 1984
			S: 2 jrs/sem (15 hres) pendant 6 semaines	
VII	405	270	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 11 semaines	3 sept. au 17 nov. 1984
			S: 2 jrs/sem (14 hres) pendant 20 semaines	18 nov. au 20 avril 1985
VIII	195	150	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 4 semaines	2 sept. au 28 sept. 1985
			S: 2 jrs/sem (14 hres) pendant 11 semaines	29 sept. au 14 déc. 1985

PROGRAMME EN 8 SESSIONS ETALEES DU 14 SEPT. 1981 AU 14 DECEMBRE 1985

HYPOTHESE V: BLOC A: 2 jrs/sem
BLOC B: Théorie: 2 jrs/sem., Stages: 3 jrs/sem. } (**ETES LIBRES**)

BLOC A

SESSION	**TOTAL/HEURES**	TOTAL/HEURES **STAGES**	**DESCRIPTION**	**DATES**
I	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	14 sept. au 19 déc. 1981
II	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	4 janv. au 24 avr. 1982
III	210	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 15 semaines	6 sept. au 17 déc. 1982
IV	225	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 16 semaines	2 janv. au 23 avril 1982
V	195	X	2 jrs/sem (14 hres) pendant 14 semaines	4 sept. au 03 déc. 1982

BLOC B

VI	150	90	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 5 semaines	3 janv. au 05 fév. 1983
			S: 3 jrs/sem (21 hres) pendant 4 semaines	6 fév. au 05 mars 1983
VII	405	270	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 11 semaines	3 avr. au 18 juin 1983
			S: 3 jrs/sem (21 hres) pendant 13 semaines	5 sept. au 03 déc. 1983
VIII	195	150	T: 2 jrs/sem (12 hres) pendant 4 semaines	2 janv. au 28 jan. 1984
			S: 3 jrs/sem (21 hres) pendant 7 semaines	29 janv. au 17 mars 1984

PROGRAMME EN 8 SESSIONS ETALEES DU 14 SEPT. 1981 AU 17 mars 1984

AVANTAGES ET CONTRAINTES LIES A CHACUNE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE I: 2 jours par semaine. Du 14 septembre 1981 au 16 juin 1984

AVANTAGES: Très uniforme. La négociation sera facilitée, due au fait que les étudiants auront à obtenir une fois pour toutes, une libération de deux jours par semaine.

La régularité de ce programme peut engendrer chez l'étudiante une sécurité grandissante facilitée par une adaptation graduelle au nouveau milieu.

CONTRAINTES: Durée: 2 ans et 10 mois.

L'étudiante n'a pas de vacances, elle étudie l'été.

Stages: Les professeurs nous affirment qu'ils considèrent des stages de deux jours comme étant un peu courts. En psychiatrie ou en chirurgie par exemple, il est très difficile d'établir une relation d'aide ou d'avoir un suivi post-opératoire en deux jours.

HYPOTHESE II: BLOC A: 2 jrs/sem BLOC B: T: 2 jrs/sem
S: 3 jrs/sem

Du 14 septembre 1981 au 17 mars 1984.

AVANTAGES: Durée: 2 ans et 6 mois. La valeur d'une session de moins que H.I. (H.=Hypothèse)

De plus, elle permet un rendement maximum du cours sur le plan des stages: ceux-ci sont donnés sur trois jours et sont donc plus faciles à superviser. Ils sont plus courts et plus profitables pour l'étudiant.

Les stages du Bloc B sont davantage concentrés et plus courts. Ils s'avèrent commodes pour les hôpitaux puisqu'ils n'auront à négocier que 24 semaines de stages à trois jours, contre 37 semaines pour l'H.I.

<u>CONTRAINTES</u>: Cette formule de répartition du temps est plus fatigante puisque les étés sont utilisés.

La négociation sera plus difficile en raison des stages de 3 jours; mais cet obstacle devrait être facilement surmontée, vu les avantages certains de cette hypothèse.

<u>N.B.: C'est sant contredit,</u> l'hypothèse II que nous privilégions.

<u>HYPOTHESE III:</u> BLOC A: 2 jrs/sem BLOC B: 3 jrs/sem
Du 14 septembre 1981 au 18 février 1984.

<u>AVANTAGES:</u> Durée: Ce programme est le plus court de tous, 2 ans et 5 mois.

Nous l'avons élaboré au cas où il serait très difficile pour les hôpitaux de libérer l'étudiante tantôt pour deux jours tantôt pour trois jours (H.II). Avec ce programme, les parties peuvent négocier le Bloc A à deux jours et le Bloc B à 3 jours.

CONTRAINTES: Il se présente ici une grande difficulté en regard des objectifs andragogiques "de l'enseignement" pour la partie théorique du Bloc B. En effet, il nous semble que trois jours d'enseignement théorique présenteraient des difficultés d'adaptation pour l'étudiante.

Cependant, advenant que le choix se porte sur ce programme, il y aurait possibilité d'élaborer un nouvel horaire où la théorie et les stages se donneraient en parallèle. Ex. une journée de théorie, deux jours de stage.

HYPOTHESE IV: 2 jours par semaine, mais avec les étés libres
Du 14 septembre 1981 au 14 décembre 1985.

AVANTAGES: Il y aurait ici allègement du programme et l'étudiante pourrait, pendant l'été, se reposer l'esprit, prendre des vacances ou reprendre contact avec la vie familiale.

CONTRAINTES: Ce programme est très long, il dure plus de 4 ans et risque fort d'éroder la motivation de plusieurs étudiantes. Quoique ce risque est compensé par le repos pris l'été.

HYPOTHESE V: BLOC A: 2 jrs/sem

BLOC B: T: 2 jrs/sem ┐
│ étés libres
S: 3 jrs/sem ┘

Du 14 septembre 1981 au 17 mars 1984.

AVANTAGES: Le programme s'échelonne sur une période plus courte que H. IV. On retrouve les mêmes avantages qu'à H. IV.

CONTRAINTES: Le cours s'avère encore assez étalé dans le temps. Il y aurait aussi des difficultés pour négocier les 3 jrs/sem. auprès des institutions concernées.

EXEMPLE 9

MODELE PRATIQUE PROPOSE POUR LA SESSION I - A-81

DU 14 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 1981: 3 SEMAINES

	JOUR 1	JOUR 2
A.M.	Relations Humaines: 4 hres	Relations Humaines: 4 hres
P.M.	Relations Humaines: 3 hres	Relations Humaines: 3 hres

DU 4 OCTOBRE AU 19 DECEMBRE 1981

	JOUR 1		JOUR 2	
A.M.	Physique:	3 hres	Psychologie:	3 hres
	Philosophie:	1 hre	Français:	1 hre
P.M.	Psychologie:	1 hre	Physique:	1 hre
	Français:	2 hres	Philosophie:	2 hres

Le cours de Relations Humaines serait dipensé en un bloc intensif de trois semaines afin de mieux réaliser ces deux objectifs andragogiques:

i: Rendre plus confiante l'étudiante-adulte en lui donnant des outils de réinsertion dans le contexte académique et en la mettant en contact avec les méthodes de fonctionnement par petits groupes.

ii: Motiver l'étudiante en lui faisant prendre conscience de ses ressources personnelles et en l'aidant à connaître les autres étudiantes qui seront pendant 3 ans, ses partenaires d'équipe.

Les quatre (4) autres cours seront répartis selon leurs exigences sur un calendrier de 11 semaines à raison de 14 hres/sem, du 4 octobre au 19 décembre 1981.

MODELE PRATIQUE PROPOSE POUR LE SESSION II: H - 82

DU 4 JANVIER 1981 AU 24 AVRIL 1981: 16 SEMAINES

	JOUR 1		JOUR 2	
A.M.	Biologie I:	3 hres	Psychologie II:	3 hres
	Français:	1 hre	Philosophie:	1 hre
P.M.	Biologie I:	3 hres (lab.)	Psychologie II:	2 hres (lab.)
	Français:	1 hre	Philosophie:	1 hre

Voici le calendrier de la première session:

PROGRAMME: TECHNIQUES INFIRMIERES 180.00

Session I: Du 26 janvier au 27 avril 82

Polyvalente St-Félicien

Local: 1 - 8

HEURES	MARDI	MERCREDI
08 h 30 — 12 h 00	FRANCAIS 601-111-76 Méthodologie du travail intellectuel PROF: Nicole Girard Tél: 275-5422	PHYSIQUE 141- Recyclage PROF: Marcel St-Gelais Tél: 251-391
13 h 00 — 16 h 00	PSYCHO 350-205-77 Le Développement humain I PROF: Monique Rancourt Tél: 275-3433	HISTOIRE 350-951-75 Histoire du Québec, 1867 à nos jours PROF: André Auclair Tél: 251-483

PROGRAMME: TECHNIQUES INFIRMIERES 180.00

Hiver 1982
Local: i-8
Polyvalente St-Félicien

Le cours de Relations Humaines serait dispensé en un bloc intensif où deux objectifs andragogiques sont visés:

i: - Rendre plus confiante l'étudiante-adulte en lui donnant des outils de réinsertion dans le contexte académique et en la mettant en contact avec les méthodes de fonctionnement en petits groupes.

ii: - Motiver l'étudiante en lui faisant prendre conscience de ses ressources personnelles et en l'aidant à mieux connaître les autres étudiantes qui seront pendant 3 ans, ses partenaires d'équipe.

Les quatre (4) autres cours seront répartis selon leurs exigences sur un horaire de 10 semaines à raison de 13 h/sem. du 02 février au 07 avril 82.

HEURES	MARDI: 26	MERCREDI: 27
08 h 30 – 12 h 00	Relation Humaines PROF: M.Raynald Blouin 276-1450	IDEM
13 h 00 – 16 h 00	IDEM	IDEM

EXEMPLE 10

ENCADREMENT:

Agente de recherche:

Date:

Mandat:

PLAN DE TRAVAIL SPECIFIQUE, MANDAT

PROGRAMME: Techniques infirmières 180.00

MANDAT, étape:

Coordonnatrice:
Lili Vaillancourt

ENCADREMENT:

PLAN DE TRAVAIL SPECIFIQUE

MANDAT, étape

Agents de recherche:
Date:

/1

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ETAPES DE REALISATION	ACTIONS A MENER	ECHEANCIER	N.P.

EXEMPLE 11

ENCADREMENT:

Agente de recherche:

Date:

Mandat:

MANUEL-GUIDE, MANDAT

PROGRAMME: Techniques infirmières 180.00

MANDAT, étape

Coordonnatrice:
Lili Veillancourt

ENCADREMENT:

MANUEL-GUIDE

MANDAT, étape

Agents de recherche: Zdenka Kafka
Date: Aurore Bonneau

/1

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ETAPES DE REALISATION	ACTIONS A MENER	ECHEANCIER